Cicéron · Des Lois I. 1881

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des arguments et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS
ET DE LATINISTES

CICÉRON

DES LOIS. LIVRE PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1881

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'ont pas leur équivalent dans l'allemand.

Enfin les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENT ANALYTIQUE

1° Introduction. — Cicéron se trouve dans sa maison de campagne, à Arpinum, sur les bords du Liris, avec son frère Quintus et son ami Atticus. Celui-ci lui demande si un vieux chêne qu'il aperçoit est bien le chêne de Marius, dont il est question dans le poème composé par Cicéron en l'honneur du fameux consul. Là-dessus une discussion s'engage sur les légendes et la véracité qu'il faut leur demander. On ne doit pas exiger d'un poète la même exactitude que d'un historien. Atticus saisit l'occasion de presser Cicéron d'écrire l'histoire de Rome qui, à proprement parler, n'a pas encore eu d'historien. Il le prouve par une revue rapide de tous ceux qui à Rome ont voulu écrire l'histoire (ch. I-II). Cicéron lui répond qu'il n'a pas le loisir nécessaire. Son métier d'avocat occupe tout son temps, et il ne voit pas que le progrès de l'âge doive lui permettre de prendre sa retraite. Alors, au moins, qu'il écrive sur le droit, dit Atticus. Cicéron y consent, mais à condition de ne pas s'en tenir à l'exposition et à la discussion du droit positif, que d'autres font à merveille. Ce qu'il veut entreprendre, à l'exemple de Platon, c'est un traité *des Lois* qui fasse suite à son traité de *la République*. Il veut rechercher quelle est l'origine du droit, au point de vue philosophique (ch. III-V).

2° Définition stoïcienne de la loi. — La loi est la raison suprême qui gouverne toute la nature; elle est dans l'homme la parfaite raison. Cicéron va chercher à déduire le droit, et les lois particulières de cette loi suprême qui est la nature même des choses (ch. VI). Il demande à Atticus de lui accorder l'existence d'une Providence, et il démontre la sollicitude de cette Providence à l'égard de l'homme. Les hommes et les dieux participant à la même raison, soumis à la même loi, et à la même destinée suprême, peuvent être considérés comme

concitoyens dans une cité unique qui est l'univers; bien plus, comme étant de la même famille. Aussi tous les hommes ont-ils l'idée d'un Dieu; le monde entier semble fait pour leur usage, et la nature leur a donné une âme et un corps dont l'excellence les met bien au-dessus des animaux. Conclusion : l'homme seul est né pour la justice; et la justice n'est autre chose que cette raison qu'il partage avec les dieux (ch. VII-X).

3° La justice est fondée sur la nature, et non sur l'opinion. Démonstration directe, par l'identité de nature de tous les hommes. Tous ont les mêmes sens, la même raison, les mêmes inclinations; tous sont sujets aux mêmes erreurs, aux mêmes superstitions; tous craignent la mort, et s'imaginent que le plaisir est un bien; tous aiment la bonté, la reconnaissance, la bienveillance, et détestent les vices opposés. Il est donc évident que les hommes sont faits pour vivre ensemble, et que l'amitié et la justice doivent présider à leurs relations (ch. X-XIII). Puis Cicéron reprend la même démonstration à l'aide de la dialectique stoïcienne, en insistant sur ce point particulier : *natura esse jus*. Il veut présenter sa thèse de façon à la faire accepter également par les académiciens, les péripatéticiens et les stoïciens, entre lesquels il ne voit guère que des différences de mots; il écarte du débat les épicuriens et la nouvelle Académie (ch. XIV).

4° Après une lacune, le dialogue reprend au milieu d'une réfutation de la théorie épicurienne. Celle-ci n'admet point que la justice existe par elle-même : la justice serait le résultat de l'opinion, de la coutume, de l'intérêt, des lois existantes, de la crainte de l'infamie et des châtiments. Cicéron la combat en montrant qu'elle détruit la justice, au lieu de l'expliquer, et non seulement la justice, mais toutes les vertus sociales, comme la charité, la bienfaisance, la reconnaissance, l'amitié, etc. La justice fondée sur les lois est arbitraire; fondée sur l'intérêt, elle est instable. Comme la vérité et l'erreur, la justice et l'injustice existent par elles-mêmes, et ne dépendent pas de l'opinion et du caprice des hommes. Ce qui nous cache cette vérité, ce sont les préjugés, les erreurs enracinées par l'éducation et la coutume, et l'influence des mauvais exemples (ch. XIV-XVIII). La justice doit être recherchée pour elle-même; autrement elle devient

mercenaire : c'est un calcul d'intérêt, ce n'est plus la justice. Toutes les vertus doivent être semblablement recherchées pour elles-mêmes, et non pour les avantages que l'on en peut tirer. De même les vices sont laids et repoussants par eux-mêmes et doivent par conséquent être évités, indépendamment de toute considération d'intérêt (ch. XVIII-XX).

5° En généralisant ainsi, Cicéron arrive à la question du souverain bien (ce qui doit être recherché pour soi-même, *la fin* de nos actions). Il essaye, à l'exemple de son maître Antiochus, de concilier les opinions de l'ancienne Académie et des stoïciens, qui, suivant lui, sont d'accord sur le fond, et diffèrent seulement par leur manière de s'exprimer. Ils admettent également que le souverain bien est la vertu ; et sur le point particulier qui les divise, à savoir, s'il existe d'autres biens, il les renvoie tous à Socrate (ch. XX-XXII).

6° Cicéron termine par un éloge de la sagesse ou philosophie, qui se résume dans le fameux précepte de Socrate : « Connais-toi toi-même. » Revue rapide des principales parties de la philosophie, d'après la conception stoïcienne : 1° Éthique, fuir le plaisir, dompter les passions ; adorer les dieux, cultiver la justice, rechercher la sagesse ; 2° Physique, connaître la nature, ses lois, son harmonie, sa beauté, et l'esprit qui la pénètre et l'anime ; 3° Logique, qui se divise en dialectique, plus propre à la discussion philosophique, et rhétorique, nécessaire au sage dans le commerce des hommes et dans les affaires publiques (ch. XXII-XXIV).

DE LEGIBUS

LIBER I

I. Atticus. Lucus quidem ille et hæc Arpinatium quercus agnoscitur, sæpe a me lectus in *Mario*. Si manet illa quercus, hæc est profecto; etenim est sane vetus.

Quintus. Manet vero, Attice noster, et semper manebit : sata est enim ingenio. Nullius autem agricolæ cultu stirps tam diuturna quam poetæ versu seminari potest.

Atticus. Quo tandem modo, Quinte, aut quale est istud, quod poetæ serunt? Mihi enim videris fratrem laudando suffragari tibi.

Quintus. Sit ita sane; verum tamen, dum Latinæ loquentur litteræ, quercus huic loco non deerit, quæ Mariana dicatur, eaque, ut ait Scævola de fratris mei *Mario*,

Canescet sæclis innumerabilibus.

Nisi forte Athenæ tuæ sempiternam in arce oleam tenere

I. Atticus. Voilà, sans doute, le bois, et voici le chêne d'Arpinum; je les reconnais, tels que je les ai lus souvent dans le *Marius*. Si ce chêne vit encore, ce ne peut être que celui-ci; car il est bien vieux.

Quintus. S'il vit encore, cher Atticus! il vivra toujours; car c'est le génie qui l'a planté, et jamais plant aussi durable n'a pu être semé par le travail du cultivateur que par le vers du poète.

Atticus. Comment cela, Quintus? et qu'est-ce donc que plantent les poètes? Vous m'avez l'air, en louant votre frère, de vous donner votre voix.

Quintus. Soit; mais tant que les lettres latines se feront entendre, on ne manquera pas de trouver ici un chêne qui s'appelle *chêne de Marius;* et ce chêne, comme le dit Scévola dans le *Marius* de mon frère,

Vieillira des siècles sans nombre.

Est-ce que par hasard votre Athènes aurait pu conser-

TRAITÉ DES LOIS

LIVRE I

I. ATTICUS. Ille lucus quidem
et hæc quercus Arpinatium
agnoscitur, lectus
sæpe a me in *Mario*.
Si illa quercus manet,
est hæc profecto;
etenim est sane vetus.
QUINTUS. Manet vero,
noster Attice,
et manebit semper :
est enim sata ingenio.
Stirps autem potest
seminari tam diuturna
cultu nullius agricolæ
quam versu poetæ.
ATTICUS. Quo modo tandem,
Quinte,
aut quale est istud
quod poetæ serunt?
Videris enim mihi
laudando fratrem
suffragari tibi.
QUINTUS. Sit ita sane;
verum tamen,
dum Latinæ litteræ
loquentur,
quercus non deerit
huic loco
quæ dicatur Mariana :
eaque, ut ait Scævola
de *Mario* mei fratris,
canescet
sæclis innumerabilibus.
Nisi forte
tuæ Athenæ
potuerunt tenere in arce

I. ATTICUS. Ce bois-sacré-là vraiment.
et ce chêne-ci d'Arpinum.
est reconnu, ayant été lu
souvent par moi dans le *Marius*.
Si ce chêne-là subsiste,
c'est celui-ci sans doute;
car il est assurément vieux.
QUINTUS. Il subsiste vraiment,
notre *cher* Atticus,
et subsistera toujours :
car il a été planté par le génie.
Or une plante *ne* peut
être semée aussi durable
par le travail d'aucun cultivateur
que par le vers du poète.
ATTICUS. De quelle manière donc,
Quintus,
ou qu'est cela,
que les poètes plantent?
Tu parais en effet à moi
en louant *ton* frère
donner-ta-voix à toi-*même*.
QUINTUS. Qu'il *en* soit ainsi vraiment;
mais pourtant,
tant-que les lettres latines
parleront,
un chêne ne manquera pas
à ce lieu,
lequel *chêne* soit appelé de-Marius,
et celui-ci, comme dit Scévola
du (dans le) *Marius* de mon frère,
vieillira
des siècles innombrables.
A-moins-que par-hasard,
ta *chère* Athènes
ait pu conserver dans *sa* citadelle

potuerunt, aut, quod Homericus Ulysses Deli se proceram et teneram palmam vidisse dixit, hodie monstrant eamdem; multaque alia multis locis diutius commemoratione manent quam natura stare potuerunt. Quare « glandifera » illa quercus, ex qua olim evolavit

Nuntia fulva Jovis miranda visa figura,

nunc sit hæc. Sed cum eam tempestas vetustasve consumpserit, tamen erit his in locis quercus, quam Marianam quercum vocabunt.

Atticus. Non dubito id quidem; sed hæc jam non ex te, Quinte, quæro, verum ex ipso poeta, tuine versus hanc quercum severint, an ita factum de Mario, ut scribis, acceperis.

Marcus. Respondebo tibi equidem, sed non ante quam mihi tu ipse responderis, Attice, certene non longe a tuis ædibus inambulans post excessum suum Romulus Proculo Julio dixerit se deum esse et Quirinum vocari, templumque sibi dedicari in eo loco jusserit, et verumne sit, ut Athenis

ver dans sa citadelle un éternel olivier? ou montrerait-on encore aujourd'hui à Délos ce même palmier que l'Ulysse d'Homère y vit si grand et si flexible? et bien d'autres choses, qui, en bien des lieux, vivent plus longtemps dans la tradition qu'elles n'ont pu subsister dans la nature? Ainsi, que ce chêne *chargé de glands*, d'où s'envola jadis

La sombre messagère de Jupiter, à l'aspect merveilleux,

soit celui-ci, j'y consens; mais quand les saisons et l'âge l'auront détruit, il y aura encore dans ce lieu *le chêne de Marius.*

Atticus. Je n'en doute pas assurément; mais je demanderai maintenant, Quintus, non plus à vous, mais au poète lui-même, si ses vers seuls ont planté le chêne, ou si ce qu'il a raconté de Marius est vrai.

Marcus. Je vous répondrai, Atticus; mais pas avant que vous m'ayez répondu vous-même : n'est-ce pas non loin de votre maison qu'après sa mort, Romulus se promenait, lorsqu'il dit à Julius Proculus qu'il était dieu, et qu'il ordonna qu'on l'appelât Quirinus et qu'on lui dédiât un temple en ce lieu même? et à Athènes, n'est-ce pas aussi non loin de

oleam sempiternam,
aut quod Ulysses Homericus
dixit se vidisse Deli
palmam proceram
et teneram,
monstrant hodie eamdem;
multaque alia
multis locis
manent diutius
commemoratione
quam potuerunt
stare natura.
Quare illa quercus
« glandifera »,
ex qua olim evolavit
nuntia fulva Jovis
visa miranda figura,
sit hæc nunc;
sed cum tempestas
vetustasve
eam consumpserit,
tamen in his locis erit
quercus quam vocabunt
Marianam.
ATTICUS. Non dubito id
quidem,
sed quæro hæc
non jam ex te, Quinte,
verum ex poeta ipso,
tuine versus
severint hanc quercum,
an acceperis
esse factum
de Mario,
ita ut scribis
MARCUS. Respondebo tibi
equidem
sed non ante quam tu ipse
responderis mihi, Attice,
certene Romulus
inambulans
non longe a tuis ædibus
post suum excessum
dixerit Julio Proculo
se esse deum
et jusserit
se vocari Quirinum,
templumque dedicari sibi
in eo loco,
et sitne verum

un olivier éternel,
ou parce que l'Ulysse d'-Homère
dit soi avoir vu à Délos
un palmier élevé
et flexible,
on *ne* montre aujourd'hui le même;
et beaucoup d'autres choses
en beaucoup d'endroits
subsistent plus longtemps
par la tradition
qu'elles *n*'ont pu
subsister par la nature.
Ainsi que ce chêne
« chargé-de-glands »
duquel jadis s'envola
la fauve messagère de Jupiter
apparaissant avec un aspect merveilleux,
soit celui-ci aujourd'hui;
mais lorsque le mauvais-temps
ou l'âge
l'auront détruit,
cependant en ces lieux sera
un chêne qu'on appellera
chêne de-Marius.
ATTICUS. Je ne doute pas de cela
certes,
mais je demande ceci
non plus à toi, Quintus,
mais au poète lui-même
si tes vers
ont planté ce chêne,
ou si tu as appris
avoir été fait (qu'il en eût été)
au sujet de Marius,
ainsi que tu *l*'écris?
MARCUS. Je répondrai à toi
certes,
mais pas avant que toi-même
tu aies répondu à moi, Atticus,
si vraiment Romulus
se promenant
non loin de ta maison
après sa mort,
a dit à Julius Proculus
soi être dieu
et a ordonné
soi être appelé Quirinus,
et un temple être dédié à lui-même
en ce lieu,
et s'il est vrai

non longe item a tua illa antiqua domo Orithyiam Aquilo sustulerit; sic enim est traditum.

ATTICUS. Quorsum tandem aut cur ista quæris?

MARCUS. Nihil sane, nisi ne nimis diligenter inquiras in ea, quæ isto modo memoriæ sint prodita.

ATTICUS. Atqui multa quæruntur in *Mario* fictane an vera sint, et a nonnullis, quod et in recenti memoria et in Arpinati homine versere, veritas a te postulatur.

MARCUS. Et mehercule ego me cupio non mendacem putari; sed tamen nonnulli isti, Tite noster, faciunt imperite, qui in isto periculo non ut a poeta, sed ut a teste veritatem exigant; nec dubito, quin iidem et cum Egeria collocutum Numam et ab aquila Tarquinio apicem impositum putent.

QUINTUS. Intelligo te, frater, alias in historia leges observandas putare, alias in poemate.

MARCUS. Quippe, cum in illa omnia ad veritatem, Quinte,

votre antique demeure qu'Orithyie fut enlevée par Borée? car telle est la tradition.

ATTICUS. Que voulez-vous dire? et pourquoi ces questions?

MARCUS. Rien, sinon qu'il ne faut pas soumettre à une critique trop exacte les traditions de ce genre.

ATTICUS. Toutefois il y a beaucoup de choses dans le *Marius* dont on demande si elles sont fausses ou vraies; et certaines gens exigent de vous la vérité, puisque vous parlez de faits tout récents et d'un de vos compatriotes d'Arpinum.

MARCUS. Eh! mais assurément, je désire ne point passer pour menteur. Cependant ces certaines gens dont vous parlez, Titus, l'entendent mal de réclamer, dans cette conjoncture, la véracité non pas d'un poète, mais d'un témoin. Je ne doute pas que les mêmes gens ne soient convaincus que Numa s'entretenait avec Égérie, et qu'un aigle mit un bonnet pointu sur la tête de Tarquin.

QUINTUS. Je vous comprends, mon frère; autres sont, à votre avis, les lois de l'histoire, autres celles de la poésie.

MARCUS. Oui, puisque tout dans l'une se rapporte à la

enis	qu'à Athènes
ınge item	non loin pareillement
antiqua domo tua	de cette vieille maison tienne
	Aquilon (Borée)
:rit Orithyiam ;	a enlevé Orithyie,
m traditum sic.	car la chose a été transmise ainsi.
cus. Tandem	ATTICUS. Donc
m	dans-quel-but
quæris ista?	ou pourquoi demandes-tu cela?
cus. Nihil sane,	MARCUS. Pour rien, certes,
non inquiras	si-ce-n'est afin que tu ne recherches pas
diligenter	trop exactement
	au sujet des *traditions*
nt prodita memoriæ	qui ont été livrées au souvenir
ɔdo.	de cette manière.
:cus. Atqui multa	ATTICUS. Pourtant beaucoup de choses
'io	dans le *Marius*
ntur	sont demandées,
ficta an vera,	si elles sont inventées ou vraies,
tas	et la vérité
ıtur a te	est demandée de toi
ıullis,	par quelques-uns,
'ersere	parce que tu-te-meus
noria recenti	sur un souvenir récent
ıomine Arpinati.	et sur un homme d'-Arpinum.
cus. Et mehercule	MARCUS. Et par Hercule
pio me putari	je désire moi être estimé
ɛndacem ;	non menteur ;
nen isti nonnulli,	mais pourtant ces quelques-uns,
Tite,	notre *cher* Titus,
imperite,	agissent maladroitement,
gant veritatem	*vu* qu'ils exigent la vérité
periculo,	dans cet essai,
a poeta	non comme d'un poète
a teste ;	mais comme d'un témoin,
bito quin iidem	et je ne doute pas que les mêmes *gens*
	ne croient
am collocutum	et Numa avoir causé
geria,	avec Égérie,
em impositum	et un bonnet-pointu *avoir été* mis
ıio	sur *la tête de* Tarquin
ila.	par un aigle.
TUS. Intelligo ;	QUINTUS. Je comprends,
	mon frère,
re	toi penser
ges observandas	d'autres lois devoir être observées
ɔria,	dans l'histoire,
poemate.	d'autres dans la poésie.
:us. Quippe, Quinte,	MARCUS. En effet, Quintus,
illa	tandis que dans celle-là

referantur, in hoc ad delectationem pleraque; quamquam et apud Herodotum, patrem historiæ, et apud Theopompum sunt innumerabiles fabulæ.

II. ATTICUS. Teneo, quam optabam, occasionem neque omittam.

MARCUS. Quam tandem, Tite?

ATTICUS. Postulatur a te jam diu vel flagitatur potius historia. Sic enim putant, te illam tractante, effici posse, ut in hoc etiam genere Græciæ nihil cedamus. Atque ut audias, quid ego ipse sentiam, non solum mihi videris eorum studiis, qui tuis litteris delectantur, sed etiam patriæ debere hoc munus, ut ea, quæ salva per te est, per te eumdem sit ornata. Abest enim historia litteris nostris, ut et ipse intelligo et ex te persæpe audio. Potes autem tu profecto satisfacere in ea, quippe cum sit opus, ut tibi quidem videri solet, unum hoc oratorium maxime.

Quam ob rem aggredere, quæsumus, et sume ad hanc

vérité, et presque tout dans l'autre à l'amusement. Ce n'est pas que dans Hérodote, le père de l'histoire, et dans Théopompe, il n'y ait d'innombrables fables.

II. ATTICUS. Je trouve enfin une occasion que je désirais, et je ne la laisserai pas échapper.

MARCUS. Laquelle donc, Titus?

ATTICUS. Depuis longtemps on vous demande, et on vous demande avec instance une histoire : on pense en effet que si vous vous en occupiez, dans ce genre encore nous n'aurions plus rien à envier à la Grèce. Et, pour vous en dire mon avis, il me semble que c'est un présent que vous devez non seulement aux désirs de ceux qui aiment les lettres, mais encore à votre patrie, qui serait illustrée ainsi par celui qui l'a sauvée. L'histoire manque en effet à notre littérature; je le trouve moi-même, et je vous l'entends dire souvent. Or, vous pouvez assurément y réussir, puisque, de votre propre aveu, c'est un genre d'écrit éminemment oratoire.

Mettez-vous donc à l'œuvre, je vous prie, et prenez du

referantur	tout se rapporte
tatem,	à la vérité,
	dans celle-ci
ıe	presque tout
ctationem;	à l'amusement;
am	quoique
Herodotum,	et chez Hérodote,
historiæ,	père de l'histoire,
l Theopompum	et chez Théopompe
bulæ innumerabiles.	soient des fables innombrables.
.TTICUS. Teneo	II. ATTICUS. Je tiens,
omittam	et je ne laisserai-pas-échapper
nem quam optabam	l'occasion que je souhaitais.
:US. Quam tandem,	MARCUS. Laquelle donc,
	Titus?
CUS. Historia	ATTICUS. Une histoire
tur jamdiu	est demandée depuis longtemps
ius flagitatur	ou plutôt est réclamée
	à toi.
enim,	Car ils pensent (on pense),
tante illam	toi traitant elle,
ffici sic	pouvoir être fait en-sorte
oc genere etiam	que dans ce genre aussi
ıs nihil Græciæ.	nous ne *le* cédions *en* rien à la Grèce.
ut audias	Et pour que tu entendes
ntiam ego ipse,	ce que je pense moi-même,
ideris	tu me parais
hoc munus	devoir ce présent
lum studiis eorum	non seulement aux désirs de ceux
lectantur	qui sont charmés
teris,	par tes ouvrages,
am patriæ,	mais encore à la patrie,
	afin qu'elle,
t salva per te,	qui est sauve grâce-à toi,
ata	soit illustrée
eumdem.	par toi le même (toi aussi).
a enim	L'histoire en effet
ıostris litteris,	est-absente de notre littérature,
pse intelligo,	comme et moi-même je *le* comprends,
o persæpe	et je *l'*entends-dire très-souvent
	par toi.
em potes profecto	Or toi tu peux assurément,
ere in ea,	réussir en elle,
cum hoc opus	attendu que cet ouvrage
ım	est seul (plus que tous les autres)
t quidem	comme *cela* a-coutume à-vrai-dire
tibi,	de paraître à toi,
ıe oratorium,	très oratoire.
n ob rem	C'est pourquoi
ıere, quæsumus,	entreprends, nous *te* prions,

rem tempus, quæ est a nostris hominibus adhuc aut ignorata aut relicta. Nam post annales pontificum maximorum, quibus nihil potest esse jejunius, si aut ad Fabium aut ad eum, qui tibi semper in ore est, Catonem, aut ad Pisonem, aut ad Fannium, aut ad Vennonium venias, quamquam ex his alius alio plus habet virium, tamen quid tam exile quam isti omnes? Fannii autem ætati conjunctus Antipater paulo inflavit vehementius, habuitque vires agrestes ille quidem atque horridas, sine nitore ac palæstra, sed tamen admonere reliquos potuit, ut accuratius scriberent. Ecce autem successere huic belli : Clodius, Asellio; nihil ad Cœlium, sed potius ad antiquorum languorem et inscitiam.

Nam quid Macrum numerem? cujus loquacitas habet aliquid argutiarum, nec id tamen ex illa erudita Græcorum copia, sed ex librariolis latinis; in orationibus autem multa,

temps pour un travail jusqu'à présent ignoré ou négligé de nos auteurs; car après les annales des grands pontifes, qui sont ce qu'il y a de plus sec au monde, si nous passons à Fabius, ou à celui dont vous avez sans cesse le nom à la bouche, à votre Caton, ou bien encore à Pison, à Fannius, à Vennonius, en admettant que parmi eux l'un soit plus fort que l'autre, quoi de plus mince cependant que le tout ensemble? Le contemporain de Fannius, Célius Antipater, éleva bien un peu le ton; il montra une certaine vigueur rude et inculte, sans éclat, sans art; du moins pouvait-il avertir les autres d'écrire avec plus de soin; mais voilà qu'il eut pour successeurs de jolis historiens, un Clodius, un Asellion, qui se réglèrent moins sur son exemple que sur la platitude et l'ignorance des anciens.

Compterai-je Macer, dont le bavardage a bien quelque agrément, mais de celui qu'on trouve, non dans les savants trésors des Grecs, mais dans nos chétifs recueils latins? Dans ses discours, une prolixité, une inconvenance qui va

e tempus ad hanc rem	et prends du temps pour cette chose
lhuc	qui jusqu'ici
ignorata	a été ou ignorée
icta	ou délaissée
·is hominibus.	par nos hommes (compatriotes).
ost annales	Car après les annales
orum pontificum,	des grands pontifes,
nihil potest	en-comparaison-desquels rien ne peut
·junius,	être plus sec,
as	si tu viens
Fabium	ou à Fabius
eum Catonem	ou à ce Caton
; semper	qui est toujours
tibi,	dans la bouche à toi,
Pisonem,	ou à Pison,
Fannium,	ou à Fannius,
Vennonium,	ou à Vennonius,
iam ex his alius habet	quoique de ceux-ci l'un ait
rium alio,	plus de forces que l'autre,
quid tam exile	cependant quoi *de* si maigre
omnes isti?	que tous ceux-là?
ter autem	Antipater d'autre part
ctus ætati Fannii	joint à l'époque de Fannius,
t	souffla
vehementius,	un peu plus fort (eut plus de souffle),
habuit vires	et lui eut des forces
es quidem	rustiques à la vérité
horridas,	et grossières,
tore ac palæstra,	sans éclat et *sans* habileté (expérience),
nen potuit	mais pourtant il put
ere reliquos	avertir les autres
berent	qu'ils écrivissent
tius.	plus soigneusement.
atem belli	Mais voici que de jolis *historiens*
sere huic :	succédèrent à celui-ci :
s, Asellio;	Clodius, Asellion,
d Cælium,	rien du-côté-de (à la hauteur de) Célius,
tius	mais plutôt
guorem	du côté de la faiblesse
itiam antiquorum.	et de l'ignorance des anciens.
quid numerem	Car pourquoi compterais-je
n?	Macer?
oquacitas	dont le bavardage
aliquid argutiarum,	a quelque-peu d'agréments,
nen id	ni cependant cela
copia erudita	de cette abondance érudite
um,	des Grecs,
librariolis latinis;	mais des copistes latins;
ionibus autem	dans *ses* discours d'ailleurs
multa	une élévation grande

sed inepta elatio, summa impudentia. Sisenna, ejus amicus, omnes adhuc nostros scriptores, nisi qui forte nondum ediderunt, de quibus existimare non possumus, facile superavit. Is tamen neque orator in numero vestro unquam est habitus, et in historia puerile quiddam consectatur, ut unum Clitarchum, neque præterea quemquam de Græcis legisse videatur, eum tamen velle duntaxat imitari; quem si assequi posset, aliquantum ab optimo tamen abesset. Quare tuum est munus hoc, a te exspectatur, nisi quid Quinto videtur secus.

III. QUINTUS. Mihi vero nihil, et sæpe de isto collocuti sumus. Sed est quædam inter nos parva dissensio.

ATTICUS. Quæ tandem?

QUINTUS. A quibus temporibus scribendi capiat exordium. Ego enim ab ultimis censeo, quoniam illa sic scripta sunt, ut ne legantur quidem; ipse autem æqualem ætatis suæ memoriam deposcit, ut ea complectatur, quibus ipse interfuit.

jusqu'à l'extrême impertinence. Sisenna, son ami, a sans doute surpassé tous nos historiens, ceux du moins qui ont publié leurs écrits; car nous ne pouvons juger des autres. Jamais cependant, comme orateur, on ne l'a compté parmi vous, et dans l'histoire la puérilité de ses efforts laisse bien voir qu'il n'a pas lu d'autre Grec que Clitarque, et que c'est lui seul qu'il veut imiter; et toutefois, l'eût-il égalé, il serait encore loin d'être parfait. Vous le voyez, Cicéron, cela vous revient de droit; on l'attend de vous. Quintus penserait-il autrement.

III. QUINTUS. Moi? point du tout, et nous en avons parlé souvent ensemble; mais il y a entre nous un petit débat.

ATTICUS. Qu'est-ce donc?

QUINTUS. De quelle époque doit-il d'abord s'occuper? — Selon moi, des temps les plus reculés; car les histoires que nous en avons sont telles, qu'on ne les lit seulement pas; mais lui, il se déclare pour une histoire contemporaine, qui puisse embrasser tous les faits auxquels il a pris part.

›pta,	mais impertinente,
›ntia summa.	une impudence souveraine.
ı, amicus ejus,	Sisenna, ami de lui,
›it facile	a surpassé sans-conteste
nostros scriptores	tous nos écrivains
	jusqu'ici,
›te qui	excepté peut-être *ceux* qui
n ediderunt,	n'ont pas-encore publié,
bus non possumus	desquels nous ne pouvons
›e.	juger.
en	Cependant celui-ci
est habitus unquam	et n'a été considéré jamais
	comme orateur
ro numero,	dans votre nombre (parmi vous),
istoria consectatur	et dans l'histoire il poursuit
m puerile,	quelque chose de puéril,
›atur	*si bien* qu'il paraît
Clitarchum unum,	avoir lu Clitarque seul,
quemquam	et aucun
›um præterea,	des Grecs en-outre,
ımen	vouloir du moins
duntaxat eum;	imiter seulement lui;
si posset assequi	lequel s'il pouvait atteindre,
t tamen aliquantum	il serait éloigné pourtant passablement
imo.	du meilleur.
hoc munus est tuum,	Ainsi cette tâche est tienne,
tatur a te,	elle est attendue de toi,
ıid	à-moins-que quelque chose
r secus Quinto.	ne paraisse autrement à Quintus.
QUINTUS. Mihi vero	III. QUINTUS. A moi vraiment
	rien (ne paraît autrement),
ıus collocuti	et nous avons causé
le isto.	souvent de cela.
ıædam	Mais certain
dissensio	petit débat
er nos.	est entre nous.
ıcus. Quæ tandem?	ATTICUS. Lequel donc?
ıtus. A quibus	QUINTUS. De quels
ribus	temps
exordium scribendi.	il doit-prendre le commencement d'écrire.
ıim censeo	Moi en effet je suis-d'-avis
mis,	*qu'il le prenne* des plus reculés,
m illa	attendu que ces *temps-là*
›ripta sic,	ont été décrits de-telle-manière,
legantur quidem;	qu'ils ne sont pas même lus;
ıtem deposcit	mais lui demande
›ian æqualem	une mémoire (un récit) contemporaine
tatis,	de son âge,
ıplectatur ea	afin qu'il embrasse les *faits*
ipse interfuit,	auxquels lui-même a-pris-part.

Atticus. Ego vero huic potius assentior. Sunt enim maximæ res in hac memoria atque ætate nostra : tum autem hominis amicissimi, Cn. Pompeii, laudes illustrabit, incurret etiam in illum divinum et memorabilem annum suum; quæ ab isto malo prædicari quam, ut aiunt, de Remo et Romulo.

Marcus. Intelligo equidem a me istum laborem jam diu postulari, Attice; quem non recusarem, si mihi ullum tribueretur vacuum tempus et liberum; neque enim occupata opera, neque impedito animo res tanta suscipi potest; utrumque opus est, et cura vacare et negotio.

Atticus. Quid? ad cetera, quæ scripsisti plura quam quisquam e nostris, quod tibi tandem tempus vacuum fuit concessum?

Marcus. Subsiciva quædam tempora incurrunt, quæ ego perire non patior, ut, si qui dies ad rusticandum dati sint, ad eorum numerum accommodentur, quæ scribimus. Historia vero nec institui potest nisi præparato otio, nec exiguo tempore absolvi; et ego animi pendere

Atticus. Pour moi, je serais plutôt de cet avis; car il y a de grandes choses dans les fastes de notre temps. Il y pourra célébrer un homme qui nous est bien cher, Cn. Pompée; il y rencontrera aussi son année, sa divine et mémorable année, et j'aime mieux qu'il nous raconte de telles choses, que toutes les légendes de Rémus et Romulus.

Marcus. Je sens bien que c'est là depuis longtemps le travail qu'on me demande, Atticus, et je ne m'y refuserais pas, s'il m'était accordé quelque temps de loisir et de liberté; car ce n'est point par un esprit surchargé de travail, préoccupé de soins, qu'un si grand ouvrage peut être entrepris. Il y faut deux choses, point de soucis et point d'affaires.

Atticus. Mais vous avez écrit plus qu'aucun Romain, et pour tant d'ouvrages, quand donc vous a-t-il été donné plus de loisir?

Marcus. On peut dérober quelques instants, et je les saisis. Par exemple, si je puis gagner quelques jours pour aller à la campagne, je mesure sur leur nombre ce que je veux écrire. Mais l'histoire ne peut s'entreprendre sans loisir assuré, ni s'achever en peu de temps; ajoutez

ATTICUS. Ego vero
assentior huic potius.
Res enim maximæ
sunt in hac memoria
atque nostra ætate :
tum autem illustrabit laudes
hominis amicissimi,
Cnei Pompeii ;
incurret etiam
in illum annum suum,
divinum et memorabilem ;
quæ malo
prædicari ab isto
quam de Remo et Romulo,
ut aiunt.
MARCUS. Attice,
intelligo equidem
istum laborem
postulari a me
jam diu ;
quem non recusarem,
si ullum tempus
vacuum et liberum
tribueretur mihi ;
tanta enim res
potest suscipi,
neque opera occupata
neque animo impedito ;
utrumque opus est,
vacare et cura et negotio.
ATTICUS. Quid ?
ad cetera
quæ scripsisti plura
quam quisquam e nostris,
quod tempus tandem
vacuum
concessum fuit tibi ?
MARCUS. Quædam tempora
subsiciva
incurrunt,
quæ ego non patior perire,
ut, si qui dies
dati sint ad rusticandum,
ea quæ scribimus
accommodentur
ad numerum eorum.
Historia vero
nec potest institui,
nisi otio præparato,
nec absolvi exiguo tempore ;

ATTICUS. Pour moi
je m'accorde avec celui-ci de préférence.
Car des choses très grandes
sont dans cette mémoire-ci
et dans notre temps : [mérites
puis de plus il donnera-de-l'-éclat aux
d'un homme très ami,
Cnéus Pompée ;
il tombera aussi
sur cette année sienne,
divine et mémorable ;
lesquels *faits* j'-aime-mieux,
être racontés par lui
qu'*être parlé* de Rémus et de Romulus
comme on dit.
MARCUS. Atticus,
je comprends certes
ce travail
être demandé à moi
depuis longtemps ;
lequel je ne refuserais pas,
si aucun moment
vide et libre
était accordé à moi ;
car une si-grande chose
ne peut être entreprise,
ni l'activité étant occupée,
ni l'esprit étant embarrassé :
l'un et l'autre besoin est,
être-libre et de souci et d'affaire.
ATTICUS. Quoi ?
pour tous-les-autres *ouvrages*
que tu as écrits plus nombreux
que qui-que-ce-soit des nôtres,
quel moment donc
libre
a été accordé à toi ?
MARCUS. Certains moments
retranchés *aux affaires*
se rencontrent,
lesquels je ne laisse pas se-perdre,
de manière que, si quelques jours
sont donnés pour aller-à-la-campagne,
ce que nous écrivons
soit adapté
au nombre de ces *jours*.
Mais l'histoire
ni ne peut être commencée, [vance,
sinon du loisir ayant été préparé-à-l'a-
ni être achevée en peu de temps ;

soleo, cum semel quid orsus sum, si traducor alio, neque tam facile interrupta contexo quam absolvo instituta.

ATTICUS. Legationem aliquam nimirum ista oratio postulat, aut ejusmodi quampiam cessationem liberam atque otiosam.

MARCUS. Ego vero ætatis potius vacationi confidebam, cum præsertim non recusarem, quo minus more patrio sedens in solio, consulentibus responderem, senectutisque non inertis grato atque honesto fungerer munere. Sic enim mihi liceret et isti rei, quam desideras, et multis uberioribus atque majoribus operæ quantum vellem dare.

IV. ATTICUS. Atqui vereor, ne istam causam nemo noscat tibique semper dicendum sit; et eo magis, quod te ipse mutasti et aliud dicendi instituisti genus, ut, quemadmodum Roscius, familiaris tuus, in senectute numeros in cantu remiserat ipsasque tardiores fecerat tibias, sic tu a contentionibus

que mon esprit est sujet à se déconcerter, lorsqu'ayant une fois commencé une chose, il en est détourné par une autre, et il ne m'est pas aussi facile de reprendre ce que j'ai interrompu, que de terminer ce que j'ai entrepris.

ATTICUS. C'est-à-dire qu'une telle composition ne demande rien moins qu'une légation, ou quelque temps de retraite libre et oisive.

MARCUS. Non, je comptais plutôt sur le privilège de vétérance, d'autant que je ne me refusais point à imiter un jour l'usage de nos pères, à répondre, assis sur mon siège, à qui viendrait me consulter, tâche honorable et douce d'une vieillesse qui ne se relâche point. Voilà comme il me serait permis de donner tout le soin qu'il me plairait, et à l'œuvre que vous désirez, et à beaucoup d'autres encore plus grandes et plus étendues.

IV. ATTICUS. Je crains fort que personne n'entende cette raison, et que vous ne soyez destiné à toujours parler en public, surtout depuis que vous vous êtes changé vous-même, et que vous avez pris une autre manière. A l'exemple de votre ami Roscius qui, dans sa vieillesse, ayant baissé la cadence et le ton de sa voix, faisait ralentir l'accompagnement des flûtes, vous rabattez tous les jours quelque chose de ces

et ego soleo
pendere animi,
cum semel
orsus sum quid,
si traducor alio,
neque contexo interrupta
tam facile quam
absolvo instituta.
Atticus. Ista oratio
postulat nimirum
aliquam legationem,
aut quampiam cessationem
ejusmodi
liberam et otiosam.
Marcus. Ego vero
confidebam potius
vacationi ætatis,
præsertim cum
non recusarem
quominus responderem
consulentibus,
more patrio
sedens in solio,
et fungerer munere
grato atque honesto
senectutis non inertis.
Sic enim
liceret mihi dare
quantum operæ vellem
et isti rei
quam desideras,
et multis uberioribus
et majoribus.
IV. Atticus. Atqui
vereor ne
nemo noscat istam causam,
sitque tibi dicendum
semper;
et eo magis quod
mutasti te ipse,
et instituisti
aliud genus dicendi,
ut, quemadmodum
Roscius,
tuus familiaris,
in senectute
remiserat numeros in cantu,
feceratque tibias ipsas
tardiores;
sic tu

et moi j'ai-coutume
d'être-en-suspens d'esprit,
quand une fois
j'ai commencé quelque chose,
si je suis transporté ailleurs, [rompus
et je ne renoue pas les *ouvrages* inter-
aussi facilement que
j'achève les commencés.
Atticus. Ce discours-là
demande assurément
quelque légation,
ou quelque vacance
de ce genre
libre et oisive.
Marcus. Pour moi
je comptais plutôt
sur le congé de l'âge,
surtout puisque
je ne refusais pas
de répondre
aux consultants,
à la manière de-nos-pères
assis sur *mon* siège,
et de m'acquitter de la fonction
agréable et honorable
d'une vieillesse non impuissante.
Ainsi en effet
il serait-possible à moi de donner
autant de soin que je voudrais
et à cette chose
que tu désires,
et à beaucoup *d'autres* plus fécondes
et plus grandes.
IV. Atticus. Pourtant
je crains que
personne ne connaisse ce motif,
et qu'il ne te faille parler
toujours;
et d'autant plus que
tu as changé toi *toi*-même,
et as commencé
une autre manière de parler,
de sorte que, comme
Roscius,
ton ami,
dans *sa* vieillesse,
avait ralenti la mesure dans le chant,
et avait rendu les flûtes elles-mêmes
plus lentes;
ainsi toi

quibus summis uti solebas, quotidie relaxes aliquid, ut jam oratio tua non multum a philosophorum lenitate absit; quod sustinere cum vel summa senectus posse videatur, nullam tibi a causis vacationem video dari.

Quintus. At mehercule ego arbitrabar posse id populo nostro probari, si te ad jus respondendum dedisses. Quamobrem, cum placebit, experiendum tibi censeo.

Marcus. Siquidem, Quinte, nullum esset in experiendo periculum; sed vereor, ne, dum minuere velim laborem, augeam, atque ad illam causarum operam, ad quam ego nunquam nisi paratus et meditatus accedo, adjungatur hæc juris interpretatio, quæ non tam mihi molesta sit propter laborem, quam quod dicendi cogitationem auferat; sine qua ad nullam majorem unquam causam sum ausus accedere.

Atticus. Quin igitur ista ipsa explicas nobis his subsicivis, ut ais, temporibus et conscribis de jure civili subtilius quam ceteri? Nam a primo tempore ætatis juri studere te memini, cum ipse etiam ad Scævolam

efforts extrêmes auxquels vous étiez accoutumé. Déjà même votre discours ne diffère pas beaucoup de la douceur du langage philosophique; et comme la vieillesse la plus avancée peut soutenir ce ton, je ne vois pas qu'il puisse y avoir vacances au barreau pour vous.

Quintus. Et moi je pensais que le peuple ne vous désapprouverait pas, si vous vous livriez entièrement aux fonctions de consultant. Je vous engage donc à en faire l'essai dès que vous en aurez envie.

Marcus. Oui, Quintus, s'il n'y avait dans cette épreuve aucun danger; mais j'ai peur d'augmenter mon travail, en le voulant diminuer, et d'ajouter encore à l'étude des causes, dont je n'entreprends jamais la plaidoirie sans réflexion ni préparation, toute cette interprétation du droit, moins fâcheuse encore par la peine qu'elle me donnerait, que parce qu'elle ôterait à mes discours cette méditation, sans laquelle je n'ai jamais osé entreprendre aucune cause importante.

Atticus. Eh bien! que ne faites-vous aujourd'hui ces recherches dans ces moments libres dont vous parliez, et que n'écrivez-vous sur le droit un peu plus finement qu'on ne l'a fait? car, dès vos premières années, je me souviens que vous étudiiez le droit dans le temps où je venais

s quotidie aliquid	*tu* relâches tous les jours quelque chose
entionibus	des efforts
summis	desquels extrêmes
s uti,	tu avais-coutume d'user,
oratio	*si bien* que ton discours
m multum absit	n'est plus bien éloigné
ate philosophorum :	de la douceur des philosophes :
	ce que,
nectus vel summa	puisque la vieillesse même extrême
ur posse sustinere,	paraît pouvoir soutenir,
nullam vacationem	je ne vois aucun congé
bi a causis.	être donné à toi du côté des causes.
TUS. At mehercule,	QUINTUS. Mais par Hercule,
bitrabar id posse	moi je pensais cela pouvoir
i nostro populo,	être approuvé de notre peuple,
isses te	si tu t'étais donné
pondendum jus.	à répondre *sur* le droit.
US. Siquidem, Quinte,	MARCUS. Oui-si, Quintus,
periculum esset	aucun péril n'était
eriendo	dans *le* essayer,
reor ne,	mais je crains que,
elim	tandis que je veux
re laborem,	diminuer le travail,
n,	je *ne l'*augmente,
ad illam operam	et qu'à cette besogne
um,	des plaidoyers,
m accedo nunquam	à laquelle je ne me-rends jamais,
aratus et meditatus,	sinon préparé et ayant réfléchi,
gatur	*ne* s'ajoute
nterpretatio juris,	cette interprétation du droit
nihi sit molesta,	qui me serait fâcheuse,
m propter laborem,	non tant pour le travail,
quod auferat	que parce qu'elle enlèverait
ionem dicendi,	la méditation du discours,
ua sum ausus	sans laquelle je *n'*ai osé
re unquam	aller jamais
llam causam	à aucune cause
m.	plus importante.
ICUS. Igitur	ATTICUS. Donc
xplicas	que n'expliques-tu
sa nobis	ces choses mêmes à nous
mporibus subsicivis,	*dans* ces moments retranchés *aux affaires,*
,	comme tu dis,
scribis	et *que n'*écris-tu
civili	sur le droit civil
us quam ceteri?	plus finement que les autres?
nemini te studere	Car je me souviens toi étudier
	le droit
no tempore ætatis,	dès le premier temps de *ton* âge,
se etiam	quand moi-même aussi

ventitarem; neque unquam mihi visus es ita te ad dicendum dedisse, ut jus civile contemneres.

MARCUS. In longum sermonem me vocas, Attice; quem tamen, nisi Quintus aliud quid nos agere mavult, suscipiam, et, quoniam vacui sumus, dicam.

QUINTUS. Ego vero libenter audierim; quid enim agam potius, aut in quo melius hunc consumam diem?

MARCUS. Quin igitur ad illa spatia nostra sedesque pergimus? ubi, cum satis erit ambulatum, requiescemus, nec profecto nobis delectatio deerit aliud ex alio quærentibus.

ATTICUS. Nos vero, et hac quidem ad Lirem, si placet, per ripam et umbram. Sed jam ordire explicare, quæso, de jure civili quid sentias.

MARCUS. Egone? summos fuisse in civitate nostra viros, qui id interpretari populo et responsitare soliti sint, sed eos magna professos in parvis esse versatos. Quid enim est tantum, quantum jus civitatis? quid autem tam exiguum, quam est munus hoc eorum, qui consuluntur, quamquam est populo necessarium? Nec vero eos, qui ei muneri præfuerunt, uni-

souvent aussi chez Scévola; et je ne vous ai jamais vu vous dévouer à la parole, au point de négliger la jurisprudence.

MARCUS. Vous m'engagez, Atticus, dans une longue discussion, que j'accepte cependant (à moins que Quintus n'aime mieux que nous fassions autre chose), et puisque nous sommes de loisir, je parlerai.

QUINTUS. J'écouterai volontiers. Que ferais-je de préférence? et à quoi pourrais-je mieux employer ce jour?

MARCUS. Rendons-nous donc à nos promenades et à nos sièges accoutumés. Là, quand nous aurons assez marché, nous pourrons nous reposer, et je vous promets que l'intérêt ne nous manquera pas; les questions vont naître les unes des autres

ATTICUS. Allons; prenons, croyez-moi, par le bord de l'eau, et marchons à l'ombre... Mais commencez dès à présent, je vous prie, et dites-nous ce que vous pensez du droit.

MARCUS. Moi? je pense qu'il y a eu, parmi nos citoyens, des hommes supérieurs qui ont fait profession d'expliquer le droit au public, et de répondre aux consultations; mais que ces hommes, après avoir promis de grandes choses, se sont employés à de très petites. Quoi de si grand, en effet, que le droit dans un État? et quoi de si mince que la fonction de consultant, toute nécessaire qu'elle est au public? non que je pense que tous les chefs de cette profession fussent abso-

ırem ad Scævolam,
unquam mihi es visus
isse ad dicendum
contemneres
ile.
cus. Vocas me, Attice,
;um sermonem,
tamen suscipiam,
ıintus mavult
ere quid aliud,
m,
m sumus vacui.
tus. Ego vero
r audierim ;
ıim agam potius
quo
ıam melius
liem?
cus. Igitur
ergimus
spatia nostra
ue?
uiescemus,
it ambulatum satis;
fecto delectatio
nobis quærentibus
x alio.
us. Nos vero,
quidem ad Lirem,
et,
ım et umbram.
æso, ordire jam
re quid sentias
civili.
us. Egone?
mmos
ı nostra civitate,
i sint id interpretari
nsitare populo,
professos magna
satos in parvis.
t enim tantum.
ı jus civitatis?
tem tam exiguum,
t munus eorum
ıuluntur,
ım est
ium populo?
o existimo
præfuerunt

je fréquentais chez Scævola,
et jamais tu ne m'as paru
t'être donné à la parole
de-façon que tu négligeasses
le droit civil.
MARCUS. Tu m'appelles, Atticus,
à une longue discussion,
laquelle pourtant j'entreprendrai,
si Quintus ne préfère pas
nous faire quelque autre chose,
et je parlerai,
puisque nous sommes de-loisir.
QUINTUS. Pour moi,
j'entendrai volontiers;
que ferais-je en effet plutôt,
ou à quoi
emploierais-je mieux
ce jour?
MARCUS. Donc
que n'allons-nous
à ces promenades nôtres
et à *ces* sièges *nôtres*?
où nous nous reposerons,
quand il aura été marché assez;
ni assurément le plaisir
ne manquera à nous cherchant
une chose à-la-suite-d'une autre.
ATTICUS. Nous *irons* vraiment,
et par-ici certes vers le Liris,
s'il *vous* plaît,
par le rivage et l'ombre.
Mais, je *te* prie, commence maintenant
à expliquer *ce* que tu penses
du droit civil.
MARCUS. Moi?
Je pense des hommes supérieurs
avoir été dans notre cité,
qui ont eu-coutume de l'expliquer [ple,
et de donner-des-consultations au peu-
mais eux ayant annoncé de grandes
s'être tenus dans de petites. [choses
Qu'est-il en effet de si-grand
que le droit d'une cité?
mais quoi de si mince
qu'est la fonction de ceux
qui sont consultés,
quoiqu'elle soit
nécessaire au peuple?
Et vraiment je ne pense pas
ceux qui ont été-les-premiers

versi juris fuisse expertes existimo; sed hoc civile, quod vocant, eatenus exercuerunt, quoad populo præstare voluerunt. Id autem in cognitione tenue est, in usu necessarium. Quamobrem quo me vocas aut quid hortaris? ut libellos conficiam de stillicidiorum ac de parietum jure? an ut stipulationum et judiciorum formulas componam? quæ et conscripta a multis sunt diligenter, et sunt humiliora quam illa quæ a nobis exspectari puto.

V. ATTICUS. Atqui, si quæris, ego quid exspectem, [quoniam scriptum est a te de optimo reipublicæ statu] consequens esse videtur, ut scribas tu idem de legibus; sic enim fecisse video Platonem illum tuum, quem tu admiraris, quem omnibus anteponis, quem maxime diligis.

MARCUS. Visne igitur, ut ille Cretæ cum Clinia et cum Lacedæmonio Megillo, æstivo, quemadmodum describit, die, in cupressetis Gnosiorum et spatiis silvestribus crebro insistens, interdum adquiescens, de institutis rerum publicarum

lument étrangers au droit universel; mais ils n'ont professé ce qu'ils appelaient le droit civil, qu'autant qu'ils pouvaient ainsi être utiles au peuple. Or, c'est peu de chose au point de vue de la théorie, bien que ce soit nécessaire dans la pratique. Où m'engagez-vous donc? et que me conseillez-vous? de faire de petits livres sur le droit des gouttières ou des murailles, ou bien de composer des formules de stipulation ou d'arrêt? toutes choses qui d'abord ont été soigneusement traitées par beaucoup d'autres, et qui d'ailleurs sont au-dessous, j'imagine, de ce que vous attendez de moi.

V. ATTICUS. Eh bien, si vous le demandez, voici ce que j'attends : vous avez écrit sur la meilleure forme de république; il me semble que c'est une conséquence que vous écriviez aussi sur les lois; et je vois que c'est ainsi qu'a fait Platon, votre Platon, que vous admirez, que vous mettez avant tous les autres, que vous aimez de prédilection.

MARCUS. Voulez-vous alors que, comme lui, lorsque, avec Clinias de Crète et le Lacédémonien Mégillus, un jour d'été, ainsi qu'il le raconte, tantôt marchant, tantôt se reposant dans ces allées champêtres qu'ombragent les cyprès de Gnosse, il disserte sur les institutions des républiques et les

ıeri,
expertes
ıniversi;
ercuerunt hoc,
rocant civile,
s quoad voluerunt
ıre populo.
em est tenue
nitione,
ıarium in usu.
ıbrem quo me vocas,
id hortaris?
ficiam libellos
e stillicidiorum
jure parietum?
componam
las stipulationum
iciorum,
t conscripta sunt
ıter a multis,
t humiliora
illa quæ puto
ıtari a nobis.
ricus. Atqui, si quæris
go exspectem,
ım est scriptum a te
tu optimo
ılicæ,
r esse consequens
idem
s de legibus;
enim
illum Platonem,
tu admiraris,
anteponis omnibus,
diligis maxime,
e sic.
ıcus. Visne igitur,
Cretæ cum Clinia
gillo Lacedæmonio,
tivo,
ıdmodum describit,
ressetis
tiis silvestribus
ırum,
ı insistens,
um adquiescens
at
ıtitutis
publicarum

dans cette fonction,
avoir été ignorants
du droit universel;
mais ils ont exercé celui
qu'ils appellent civil,
jusqu'au point où ils ont voulu
le mettre-à-la-disposition du peuple.
Or cela est peu *de chose*
en théorie,
nécessaire en pratique.
C'est pourquoi où m'engages-tu,
ou que *me* conseilles-tu?
que je fasse de-petits-livres
sur le droit des gouttières
et sur le droit des murs?
ou que je compose
des formules de stipulations
et d'arrêts,
lesquelles *choses* et ont été écrites
soigneusement par beaucoup,
et sont plus basses
que celles que je pense
être attendues de nous.
V. Atticus. Eh-bien, si tu demandes
ce que moi j'attends,
puisqu'il a été écrit par toi
sur l'état le meilleur
de la république,
il paraît être conséquent
que toi le même (encore)
tu écrives sur les lois;
je vois en effet
ton célèbre Platon,
que toi tu admires,
que tu préfères à tous,
que tu chéris le plus,
avoir fait ainsi.
Marcus. Veux-tu donc *que*,
comme lui en Crète avec Clinias
et Mégillus le Lacédémonien,
un jour d'-été,
comme il raconte,
dans les bois-de-cyprès
et les promenades boisées
des Gnosiens
souvent s'arrêtant,
parfois se reposant,
disserte
sur les institutions
des républiques

ac de optimis legibus disputat, sic nos inter has procerissimas populos in viridi opacaque ripa inambulantes, tum autem residentes, quæramus iisdem de rebus aliquid uberius, quam forensis usus desiderat?

Atticus. Ego vero ista audire cupio.

Marcus. Quid ait Quintus?

Quintus. Nulla de re magis.

Marcus. Et recte quidem. Nam sic habetote, nullo in genere disputando posse ita patefieri, quid sit homini natura tributum, quantam vim rerum optimarum mens humana contineat, cujus muneris colendi efficiendique causa nati et in lucem editi simus, quæ sit conjunctio hominum, quæ naturalis societas inter ipsos; his enim explicatis, fons legum et juris inveniri potest.

Atticus. Non ergo a prætoris edicto, ut plerique nunc neque a duodecim Tabulis, ut superiores, sed penitus ex intima philosophia hauriendam juris disciplinam putas.

Marcus. Non enim id quærimus hoc sermone, Pomponi, quemadmodum caveamus in jure, aut quid de quaque consul-

meilleures lois; nous, entre ces hauts peupliers, sur cette rive pleine de verdure et de fraîcheur, maîtres à notre gré de nous promener ou de nous asseoir, nous recherchions ensemble sur ce sujet quelque chose d'un peu plus profond que ne le demandent les besoins du barreau?

Atticus. Pour moi, je suis impatient de vous entendre.

Marcus. Que dit Quintus?

Quintus. Rien ne me plaira davantage.

Marcus. Et vous avez raison; car soyez sûrs qu'aucune question ne découvre avec plus d'éclat ce qui a été donné par la nature à l'homme, quelle infinité d'excellentes choses renferme l'âme humaine, pour quelle mission et pour quelle œuvre nous sommes nés et venus à la lumière, quelle est la liaison des hommes et quelle société naturelle est entre eux : c'est là, en effet, ce qu'il faut expliquer pour trouver la source des lois et du droit.

Atticus. Ce n'est donc pas dans l'édit du préteur, comme tout le monde aujourd'hui, ni dans les douze Tables, comme nos anciens, mais au sein même de la philosophie que vous allez puiser la science du droit.

Marcus. C'est que nous ne rechercherons pas ici, Pomponius, les moyens de nous défendre en droit, ni les réponses d'un consultant sur toutes les espèces qui lui sont soumises.

›timis legibus;	et sur les meilleures lois;
inambulantes	ainsi nous marchant
as populos	entre ces peupliers
ssimas,	très hauts,
opaca et viridi,	sur la rive ombragée et verte,
tem residentes,	et puis nous asseyant,
nus de iisdem rebus	nous cherchions sur les mêmes sujets
uberius,	quelque chose de plus riche
ısus forensis	que le besoin du-forum
at?	*ne le* réclame?
:us. Ego vero	ATTICUS. Pour moi
.udire ista.	je désire entendre cela.
us. Quid ait Quintus?	MARCUS. Que dit Quintus?
rus. De nulla re	QUINTUS. De rien
	davantage *je ne désire entendre parler.*
;us. Et quidem recte.	MARCUS. Et vraiment avec-raison.
ıbetote sic,	Car ayez (pensez) ainsi,
genere	dans aucun genre
ndo	devant être discuté (de dissertation)
atefieri ita,	pouvoir être manifesté de-la-sorte,
t tributum	*ce* qui a été accordé
natura,	à l'homme par la nature,
n vim	quelle quantité
optimarum	de choses excellentes
umana contineat;	l'esprit humain contient;
ıuneris causa	pour quelle fonction
efficiendique	devant être exercée et accomplie
ıus et editi in lucem,	nous sommes nés et mis au jour,
t conjunctio	quelle est l'union
m,	des hommes,
ietas naturalis	quelle société naturelle
›sos;	entre eux;
m explicatis,	car, ces choses expliquées,
um et juris	la source des lois et du droit
nveniri,	peut être trouvée.
:us. Ergo	ATTICUS. Donc
tas ut superiores,	tu ne penses pas comme *tes* devanciers,
nam juris	la science du droit
dam	devoir être puisée
.o prætoris,	dans l'édit du préteur,
ı duodecum Tabulis,	ni dans les douze Tables,
itus	mais profondément
›sophia intima.	de la philosophie intime.
us. Pomponi,	MARCUS. Pomponius,
ærimus enim id	nous ne cherchons pas en effet ceci,
mone	dans cet entretien
lmodum caveamus	comment nous nous défendrons
,	en droit,
d respondeamus	ou *ce* que nous répondrons
.ue consultatione.	sur chaque consultation.

tatione respondeamus. Sit ista res magna, sicut est, quæ quondam a multis claris viris, nunc ab uno summa auctoritate et scientia sustinetur; sed nobis ita complectenda in hac disputatione tota causa est universi juris ac legum, ut hoc civile quod dicimus, in parvum quemdam et angustum locum concludatur. Natura enim juris explicanda nobis est eaque ab hominis repetenda natura; considerandæ leges, quibus civitates regi debeant; tum hæc tractanda, quæ composita sunt et descripta jura et jussa populorum, in quibus ne nostri quidem populi latebunt, quæ vocantur, jura civilia.

VI. Quintus. Alte vero et, ut oportet, a capite, frater, repetis, quod quærimus; et qui aliter jus civile tradunt, non tam justitiæ quam litigandi tradunt vias.

Marcus. Non ita est, Quinte, ac potius ignoratio juris litigiosa est quam scientia. Sed hoc posterius; nunc juris principia videamus.

Que ce soit chose importante, j'en conviens, que cet office, qui, rempli autrefois par tant d'illustres personnages, l'est aujourd'hui par un seul, avec une science et une autorité si grandes. Mais notre discussion, à nous, doit embrasser tout le droit dans son universalité; de sorte que ce droit particulier que nous appelons civil ne soit lui-même qu'une faible partie du tout, et ne tienne qu'une petite place : car c'est la nature même du droit qu'il nous faut expliquer, et c'est dans la nature de l'homme que nous devons l'aller prendre; nous avons ensuite à considérer quelles lois doivent régir les cités; puis à traiter des règles écrites et composées, ou des droits et des décrets des peuples; et c'est ici que notre droit civil ne sera pas non plus oublié.

VI. Quintus. C'est vraiment remonter à la source, et, comme il convient, prendre la question à son sommet; et ceux qui enseignent autrement le droit, enseignent moins les voies de la justice que celles de la chicane.

Marcus. Non pas, Quintus : c'est plutôt l'ignorance que la science du droit qui fait la chicane; mais ceci viendra plus tard. Voyons maintenant les principes du droit.

Ista res sit magna,
sicut est,
quæ quondam
a multis viris claris,
nunc sustinetur ab uno,
auctoritate
et scientia summa;
sed tota causa
juris universi et legum
est complectenda nobis
in hac disputatione,
ita ut hoc
quod dicimus civile,
concludatur
in quemdam locum
parvum et angustum.
Natura enim juris
est explicanda nobis,
eaque repetenda
a natura hominis;
leges considerandæ,
quibus civitates
debeant regi;
tum hæc jura
et jussa populorum,
quæ sunt composita
et descripta,
tractanda,
in quibus jura
quæ vocantur civilia
nostri populi,
ne latebunt quidem.
VI. Quintus. Frater,
repetis vero,
alte et a capite,
ut oportet,
quod quærimus,
et qui tradunt aliter
jus civile,
tradunt vias
non tam justitiæ
quam litigandi,
Marcus. Non ita est,
Quinte,
ac potius ignoratio
quam scientia juris
est litigiosa.
Sed hoc posterius;
nunc videamus
principia juris.

Que cet office soit important
comme il l'est,
qui jadis *était rempli*
par beaucoup d'hommes illustres,
maintenant est rempli par un seul,
avec une autorité
et une science supérieure;
mais toute la cause
du droit universel et des lois
est devant être embrassée par nous
dans cette discussion,
de-manière que ce *droit*,
que nous appelons civil,
soit enfermé
dans une place
petite et étroite.
En effet la nature du droit
est devant être expliquée par nous,
et elle *est* devant être dérivée
de la nature de l'homme;
les lois *sont* devant être considérées,
par lesquelles les États
doivent être régis;
puis ces droits
et *ces* décrets des peuples,
qui sont composés
et tracés
sont devant être traités,
dans lesquels les droits,
qui *sont* appelés *droits* civils,
de notre peuple,
ne seront pas même (non plus) oubliés.
VI. Quintus. *Mon* frère,
tu reprends vraiment,
haut et de la source,
comme il faut,
ce que nous cherchons,
et ceux qui enseignent autrement
le droit civil,
enseignent les voies
non tant de la justice
que de chicaner.
Marcus. Il n'est pas ainsi,
Quintus,
et plutôt l'ignorance
que la science du droit
est chicaneuse.
Mais cela plus tard;
maintenant voyons
les principes du droit.

Igitur doctissimis viris proficisci placuit a lege, haud scio an recte, si modo, ut iidem definiunt, lex est ratio summa insita in natura, quæ jubet ea, quæ facienda sunt, prohibetque contraria. Eadem ratio cum est in hominis mente confirmata et perfecta, lex est.

Itaque arbitrantur prudentiam esse legem, cujus ea vis sit, ut recte facere jubeat, vetet delinquere, eamque rem illi græco putant nomine a suum cuique *tribuendo* appellatam, ego nostro a *legendo;* nam ut illi æquitatis, sic nos delectus vim in lege ponimus, et proprium tamen utrumque legis est. Quod si ita recte dicitur, ut mihi quidem plerumque videri solet, a lege ducendum est juris exordium; ea est enim naturæ vis, ea mens ratioque prudentis, ea juris atque injuriæ regula. Sed quoniam in populari ratione omnis nostra versatur oratio, populariter interdum loqui necesse erit, et appellare eam legem, quæ scripta sancit, quod vult, aut

Il a plu à de très savants hommes de partir de la loi. Je ne sais s'ils n'ont pas bien fait, surtout si, comme ils la définissent, la loi est la raison suprême existant dans la nature, qui ordonne ce qu'il faut faire, et défend les actions contraires. Cette même raison, lorsqu'elle s'est affermie et développée dans l'esprit de l'homme, est la loi.

En conséquence, ils estiment que la sagesse est une loi dont la vertu est de nous ordonner de bien faire, et de nous défendre de faire mal. Suivant eux, c'est de l'expression grecque qui revient à celle de *départir à chacun ce qui lui appartient*, que la loi a pris son nom dans cette langue. Moi, je crois que notre mot vient de celui qui signifie *choisir*. Ainsi, pour eux le caractère de la loi serait l'équité, et pour nous le choix; et, dans le fait, l'un et l'autre caractère appartient à la loi. Si tout cela est vrai, comme j'en suis assez d'avis, c'est de la loi que le droit doit tirer son origine; elle est la force de la nature, l'esprit et la raison du sage, la règle du juste et de l'injuste. Mais comme notre discours roule sur un sujet d'un intérêt populaire, nous serons obligé de temps en temps de parler comme le peuple, et d'appeler loi celle qui fixe par écrit sa volonté, soit qu'elle ordonne, soit qu'elle

placuit	Donc il a plu
ımis viris	à de très savants hommes
sci a lege,	de partir de la loi,
cio an recte,	je ne sais si *ce n'est pas* avec-raison,
o,	si seulement,
m definiunt,	comme les mêmes définissent,
ratio summa	la loi est la raison suprême
n natura,	existant dans la nature,
bet ea,	qui ordonne ces choses,
ınt facienda,	qui sont devant être faites,
ɜtque contraria.	et défend les contraires.
ratio,	La même raison,
t confirmata	quand elle est affermie
ecta	et parfaite
te hominis,	dans l'esprit de l'homme,
.	est loi.
ıe arbitrantur	C'est pourquoi ils pensent
tiam esse legem,	la sagesse être une loi,
is est ea	dont la force est telle
at facere recte,	qu'elle ordonne de faire bien,
elinquere,	qu'elle défende de pécher,
putant eam rem	et ils pensent cette loi
tam	*avoir été* nommée
endo cuique suum	du « départir » à chacun le sien
græco ;	par le mot grec ;
stro	moi, par le nôtre,
do ;	du « choisir » ;
illi	car comme eux *placent*
æquitatis,	dans la loi *la vertu* de l'équité,
ponimus	nous de-même *y* plaçons
ectus ;	la vertu du choix ;
n utrumque	et pourtant l'un-et-l'autre
ɔrium legis.	est le propre de la loi.
dicitur recte ita,	Que s'il est dit bien ainsi,
videri	comme il a-coutume de paraître
ıidem plerumque,	à moi du moins la plupart-du-temps,
m juris	l'origine du droit
endum a lege ;	doit être tirée de la loi ;
ı est vis naturæ,	car elle est la force de la nature,
ratioque prudentis,	elle *est* l'esprit et la raison du sage,
la	elle *est* la règle
ʇue injuriæ.	du droit et de l'injustice.
niam	Mais puisque
ɔstra oratio versatur	tout notre discours se-trouve
ne populari,	dans la manière populaire,
esse	il sera nécessaire
terdum populariter,	de parler parfois populairement,
lare legem eam	et d'appeler loi celle
ipta sancit	qui, écrite, sanctionne
lt,	ce qu'elle veut,

jubendo aut prohibendo, ut vulgus appellat. Constituendi vero juris ab illa summa lege capiamus exordium, quæ sæculis omnibus ante nata est, quam scripta lex ulla, aut quam omnino civitas constituta.

QUINTUS. Commodius vero et ad rationem instituti sermonis sapientius.

MARCUS. Visne ergo ipsius juris ortum a fonte repetamus? quo invento non erit dubium, quo sint hæc referenda, quæ quærimus.

QUINTUS. Ego vero ita esse faciendum censeo.

ATTICUS. Me quoque adscribe fratris sententiæ.

MARCUS. Quoniam igitur ejus reipublicæ, quam optimam esse docuit in illis sex libris Scipio, tenendus est nobis et servandus status, omnesque leges accommodandæ ad illud civitatis genus; serendi etiam mores nec scriptis omnia sancienda; repetam stirpem juris a natura, qua duce nobis omnis est disputatio explicanda.

ATTICUS. Rectissime, et quidem ista duce errari nullo pacto potest.

défende. Quant au droit fondamental, dérivons-le d'abord de cette loi suprême, née à l'origine des siècles, avant qu'aucune loi eût été écrite, avant qu'aucune cité eût été fondée.

QUINTUS. L'ordre que vous me proposez me semble plus méthodique et plus sage.

MARCUS. Eh bien! voulez-vous que je reprenne l'origine du droit à sa source? une fois qu'elle sera trouvée, plus de doute, nous saurons où rapporter ce que nous cherchons.

QUINTUS. Oui, je crois que c'est ainsi qu'il faut procéder.

ATTICUS. Je donne aussi ma voix.

MARCUS. Puis donc que nous devons tenir et garder cette forme de *République* dont Scipion, dans les six livres qui portent ce titre, nous a enseigné l'excellence, et que toutes les lois doivent être appropriées à ce genre de cité; qu'il faut jeter des semences de mœurs, et que tout ne peut pas se régler par écrit : je chercherai les sources du droit dans la nature; il faut la prendre pour guide dans l'examen de toute cette question.

ATTICUS. Fort bien; avec ce guide, aucune erreur n'est possible.

ıendo	ou en ordonnant
›hibendo,	ou en défendant,
;us appellat.	comme le vulgaire *l*'appelle.
ıus vero exordium	Mais prenons le commencement
›nstituendi	du droit devant être constitué
lege summa,	de cette loi suprême,
,t nata	qui est née (a existé)
ıs sæculis,	dans tous les siècles
am ulla lex scripta,	avant que aucune loi *ait été* écrite,
ım omnino	ou que d'aucune manière
constituta.	aucune cité *ait été* constituée.
ITUS. Commodius	QUINTUS. Cest plus commode
	vraiment
ientius ad rationem	et plus sage pour le genre
ıis instituti.	de discussion commencée.
CUS. Visne igitur	MARCUS. Veux-tu donc
mus	*que* nous reprenions
juris ipsius	l'origine du droit même
;?	à la source?
vento non erit dubium	laquelle trouvée il ne sera pas douteux
ec quæ quærimus	où ce que nous cherchons
:ferenda.	est devant être rapporté.
ITUS. Ego vero censeo	QUINTUS. Pour moi je pense
ıciendum ita.	devoir être fait ainsi.
CUS. Adscribe	ATTICUS. Ajoute
oque	moi aussi
tiæ fratris.	à l'avis de *ton* frère.
CUS. Quoniam igitur	MARCUS. Puisque donc
ejus reipublicæ,	la constitution de cette république,
Scipio docuit	que Scipion a enseigné
ptimam	être la meilleure
; sex libris,	dans ces six livres,
ıendus	est devant être gardée
randus nobis,	et devant être conservée par nous,
que leges	et *que* toutes les lois
modandæ	*sont* devant être appropriées
ıd genus civitatis;	à ce genre de cité; [être semées,
etiam serendi,	*que* des coutumes même *sont* devant
ıia	et *que* toutes choses
ıncienda	ne *sont* devant pas être sanctionnées
s,	par des écrits,
m stirpem juris	je dériverai l'origine du droit
ra,	de la nature,
ıce	laquelle *étant* guide
disputatio	toute la discussion
plicanda nobis.	est devant être développée par nous.
ICUS. Rectissime,	ATTICUS. Très bien,
dem, ista duce,	et vraiment, celle-là *étant* guide,
errari	il *ne* peut être erré
pacto.	d'aucune manière.

VII. MARCUS. Dasne igitur hoc nobis, Pomponi (nam Quinti novi sententiam), deorum immortalium vi, natura, ratione, potestate, mente, numine, sive quod est aliud verbum, quo planius significem, quod volo, naturam omnem regi? nam, si hoc non probas, ab eo nobis causa ordienda est potissimum.

ATTICUS. Do sane, si postulas; etenim propter hunc concentum avium strepitumque fluminum, non vereor condiscipulorum ne quis exaudiat.

MARCUS. Atqui cavendum est; solent enim, id quod virorum bonorum est, admodum irasci, nec vero ferent, si audierint te primum caput libri optimi prodidisse, in quo scripsit « nihil curare Deum nec sui nec alieni ».

ATTICUS. Perge, quæso; nam id, quod tibi concessi, quorsus pertineat, exspecto.

MARCUS. Non faciam longius; huc enim pertinet, animal hoc providum, sagax, multiplex, acutum, memor, plenum rationis et consilii, quem vocamus hominem, præclara quadam conditione generatum esse a supremo Deo; solum est

VII. MARCUS. M'accordez-vous, Pomponius (car je connais le sentiment de Quintus), que la force des dieux immortels, leur nature, leur raison, leur puissance, leur esprit, leur divinité, ou quoi que ce soit qui rende plus clairement ma pensée, régit toute la nature? car si vous ne l'admettez pas, il faudra commencer par là.

ATTICUS. Allons, je l'accorde, si vous le demandez; car, grâce à ces oiseaux qui chantent, et au murmure de ces ruisseaux, je n'ai pas peur que quelqu'un de mes condisciples m'entende.

MARCUS. Eh mais! prenez-y garde; car ces hommes sages sont sujets à se mettre fort en colère, et ils ne vous entendraient point patiemment trahir le premier chapitre de l'excellent livre, où le maître a écrit « que Dieu ne se soucie de rien, ni pour soi ni pour autrui ».

ATTICUS. Poursuivez, je vous prie; je désire savoir où tend la concession que je vous ai faite.

MARCUS. Je ne tarderai pas plus longtemps; le voici. Cet animal si prévoyant, si pénétrant, si composé, doué de sagacité, de mémoire, de raison, de conseil, et que l'on appelle l'homme, a été engendré par le Dieu suprême avec une noble

VII. MARCUS.
Pomponi,
dasne igitur hoc nobis
(nam novi sententiam
Quinti),
naturam omnem regi
vi, natura, ratione,
potestate, mente, numine
deorum immortalium,
sive est quod aliud verbum,
quo significem
planius quod volo ?
Nam, si non probas hoc,
causa est ordienda
nobis potissimum ab eo.
ATTICUS. Do sane,
si postulas;
etenim, propter
hunc concentum avium,
strepitumque fluminum,
non vereor ne quis
condiscipulorum exaudiat.
MARCUS. Atqui
est cavendum;
solent enim,
id quod est
virorum bonorum,
irasci admodum;
nec vero ferrent,
si audierint te prodidisse
primum caput optimi libri,
in quo scripsit
Deum curare nihil
nec sui nec alieni.
ATTICUS. Perge, quæso;
nam exspecto
quorsus pertineat
id quod concessi tibi.
MARCUS. Non faciam
longius;
pertinet enim huc,
hoc animal providum,
sagax, multiplex, acutum,
memor,
plenum rationis
et consilii,
quem vocamus hominem,
esse generatum
a Deo supremo (clara;
quadam conditione præ

VII. MARCUS.
Pomponius,
accordes-tu donc ceci à nous
(car je connais le sentiment
de Quintus),
toute la nature être régie
par la force, la nature, la raison,
la puissance, l'esprit, la volonté
des dieux immortels,
ou s'il est quelque autre mot,
par lequel je puisse exprimer
plus clairement *ce* que je veux ?
Car, si tu n'approuves pas cela,
la cause est devant être commencée
par nous de préférence par cela.
ATTICUS. Je *l'*accorde sans doute,
si tu *le* demandes;
car, grâce à
ce concert d'oiseaux,
et *ce* bruit des rivières,
je ne crains pas que quelqu'un
de *mes* condisciples m'entende.
MARCUS. Pourtant (garde;
il est devant être pris (faut prendre)
car ils ont coutume
ce qui est *le propre*
d'hommes sages,
de s'irriter fort;
et sans doute ils ne tolèreront pas,
s'ils auront entendu toi avoir trahi
le premier chapitre de l'excellent livre,
dans lequel il (l'auteur) a écrit
Dieu ne se soucier de rien
ni de soi ni d'autrui.
ATTICUS. Poursuis, je *te* prie;
car j'attends
à quoi peut tendre
ce que je t'ai accordé.
MARCUS. Je ne ferai pas
plus longuement;
cela tend en effet ici (à ceci),
cet animal prévoyant
sagace, multiple, pénétrant,
pourvu-de-mémoire
plein de raison
et de sagesse,
que nous appelons l'homme,
avoir été engendré
par le Dieu suprême
dans une condition noble,

enim ex tot animantium generibus atque naturis particeps rationis et cogitationis, cum cetera sint omnia expertia. Quid est autem, non dicam in homine, sed in omni cælo atque terra, ratione divinius? quæ, cum adolevit atque perfecta est, nominatur rite sapientia.

Est igitur, quoniam nihil est ratione melius, eaque est et in homine et in Deo, prima homini cum Deo rationis societas; inter quos autem ratio, inter eosdem etiam recta ratio communis est; quæ cum sit lex, lege quoque consociati homines cum diis putandi sumus. Inter quos porro est communio legis, inter eos communio juris est; quibus autem hæc sunt inter eos communia, ii civitatis ejusdem habendi sunt; si vero isdem imperiis et potestatibus parent, multo jam magis; parent autem huic cælesti descriptioni, mentique divinæ et præpotenti Deo; ut jam universus hic mundus una civitas sit communis deorum atque hominum existimanda.

destinée : seul, de tant d'espèces et de natures d'animaux, il participe à la raison et à la pensée, tandis que les autres en sont dépourvus. Or, qu'y a-t-il, je ne dis pas dans l'homme, mais dans tout le ciel et la terre, de plus divin que la raison? la raison qui, lorsqu'elle a pris sa croissance et est arrivée à la perfection, se nomme proprement la sagesse.

Il y a donc, puisque rien n'est meilleur que la raison, et que la raison est dans Dieu et dans l'homme, il y a une première société de raison de l'homme avec Dieu. Or, là où la raison est commune, la droite raison l'est aussi; et comme celle-ci est la loi, nous devons, par la loi, nous regarder, nous autres hommes, comme en société avec les dieux. Là donc où il y a communauté de loi, il y a communauté de droit, et ceux que lie une telle communauté doivent être regardés comme faisant partie de la même cité; bien plus encore, s'ils obéissent aux mêmes volontés et aux mêmes puissances. Or, ils obéissent à cette céleste ordonnance, au divin esprit, au Dieu tout-puissant; de sorte que tout cet univers doit être considéré comme une cité commune aux dieux et

est enim solum,	car il est seul,
ex tot generibus	de tant de genres
atque naturis animantium,	et de natures d'animaux,
particeps rationis	participant à la raison
et cogitationis,	et à la pensée,
cum omnia cetera	quand tous les autres
sint expertia.	*en* sont dépourvus.
Quid autem est,	Or quelle chose est,
non dicam in homine,	je ne dirai pas dans l'homme,
sed in omni cælo	mais dans tout le ciel
atque terra,	et la terre,
divinius ratione?	plus divine que la raison?
quæ, cum adolevit	qui, quand elle s'est développée
atque est perfecta,	et s'est perfectionnée,
nominatur rite sapientia.	est appelée justement sagesse.
Quoniam igitur nihil est	Puisque donc rien n'est
melius ratione,	meilleur que la raison,
eaque est et in homine	et *qu'*elle est et dans l'homme
et in Deo,	et en Dieu,
prima societas rationis	une première société de raison
est homini cum Deo;	est à l'homme avec Dieu;
inter quos autem	or *ceux* entre qui
ratio est communis,	la raison est commune,
recta ratio etiam	la droite raison aussi *est commune*
inter eosdem;	entre les mêmes;
quæ cum sit lex,	et comme elle est la loi,
homines sumus putandi	*nous* hommes devons être considérés
consociati cum diis	*comme* unis avec les dieux
lege quoque.	par la loi aussi.
Inter quos porro	Or *ceux* entre lesquels
est communio legis,	est communauté de loi,
communio juris	communauté de droit
est inter eos;	est entre eux;
quibus autem hæc	or *ceux* auxquels ces *droits*
sunt communia inter eos,	sont communs entre eux,
ii sunt habendi	ceux-là doivent être regardés *comme*
ejusdem civitatis;	de la même cité;
si vero parent	si d'ailleurs ils obéissent
iisdem imperiis	aux mêmes commandements
et potestatibus,	et puissances,
jam multo magis;	dès lors beaucoup plus;
parent autem	or ils obéissent
huic descriptioni cælesti,	à cette ordonnance céleste,
mentique divinæ	et à la raison divine
Deo et præpotenti;	et au Dieu suprême;
ut jam	*si bien* que maintenant
hic mundus universus	ce monde entier
sit existimanda	doit être regardé *comme*
una civitas communis	une seule cité comsmune
deorum atque hominum.	des dieux et de hommes

Et quod in civitatibus ratione quadam, de qua dicetur idoneo loco, agnationibus familiarum distinguuntur status, id in rerum natura tanto est magnificentius tantoque præclarius, ut homines deorum agnatione et gente teneantur.

VIII. Nam cum de natura hominis quæritur, disputari solet (et nimirum ita est, ut disputatur), perpetuis cursibus conversionibusque cælestibus exstitisse quamdam maturitatem serendi generis humani, quod sparsum in terras atque satum divino auctum sit animorum munere, cumque alia, quibus cohærerent homines e mortali genere sumpserint, quæ fragilia essent et caduca, animum esse ingeneratum a Deo. Ex quo vere vel agnatio nobis cum cælestibus vel genus vel stirps appellari potest. Itaque ex tot generibus nullum est animal præter hominem, quod habeat notitiam aliquam Dei; ipsisque in hominibus nulla gens est neque tam mansueta neque tam fera, quæ non, etiamsi ignoret, qualem habere Deum deceat, tamen habendum sciat.

aux hommes; et tandis que dans nos cités, d'une certaine manière dont il sera parlé en son lieu, l'état des familles se détermine par l'agnation, dans la nature un ordre plus relevé et plus beau lie les hommes aux dieux et par la race et par l'agnation.

VIII. Car, lorsqu'on s'occupe de la nature universelle, on a coutume d'établir, et on établit en effet avec vérité, que parmi le cours ininterrompu et les conversions des corps célestes, ce fut enfin le vrai moment, la saison de semer le genre humain, qui, répandu sur la terre, y germa bientôt, et fut enrichi du divin présent de l'âme; et tandis que les autres éléments, dont se composent les hommes, furent pris dans la nature mortelle, c'est-à-dire sont fragiles et périssables, l'âme leur a été donnée de Dieu, et c'est pour cela qu'on peut nous appeler la famille, la race, ou la lignée des êtres célestes. Aussi de tant d'espèces, il n'est aucun animal, hormis l'homme, qui ait quelque connaissance de Dieu; et parmi les hommes mêmes, il n'est point de nation, la plus féroce comme la plus civilisée, qui, si elle ignore quel Dieu il faut avoir, ne sache du moins qu'il en faut avoir un.

l in civitatibus	Et ce qui *arrive* dans les cités
a ratione,	d'une certaine manière,
dicetur	dont il sera parlé,
oneo,	en lieu convenable,
familiarum	*où* les états des familles
uuntur agnationibus,	sont déterminés par les agnations,
n natura rerum	cela arrive dans la nature des choses
nagnificentius	d'autant plus magnifique
ie præclarius,	et d'autant plus beau,
nines teneantur	que les hommes soient attachés
one et gente deorum.	par l'agnation et par la race des dieux.
. Nam cum quæritur	VIII. Car quand il est cherché,
ura hominis,	sur la nature de l'homme,
lisputari	il a-coutume d'être soutenu
nimirum	(et il *en* est en effet
disputatur),	comme il est soutenu),
is perpetuis	au milieu des cours ininterrompus
sionibusque	et des conversions
ibus	célestes
iam maturitatem	une certaine saison-propice,
sse	s'être produite
is humani serendi,	du genre humain devant être semé,
sparsum	qui ayant été répandu
satum in terras,	et semé sur les terres
n sit	fut enrichi
munere animorum;	du divin présent des âmes;
ie homines	et tandis que les hommes
erint e genere mortali	ont pris d'une origine mortelle,
	les autres *éléments*
cohærerent,	dont ils se composeraient,
ssent	de-telle-sorte-qu'ils fussent
a et caduca,	fragiles et périssables,
m esse ingeneratum	l'âme avoir été engendrée
	par Dieu.
o vere	D'après quoi véritablement
appellari nobis	peut être dite pour nous
natio, vel genus,	ou agnation (parenté) ou race,
rps cum cælestibus.	ou lignée avec les *êtres* célestes.
, ex tot generibus	Aussi de tant d'espèces
n animal est	aucun animal n'est
hominem	excepté l'homme,
habeat	qui ait
m notitiam Dei;	quelque connaissance de Dieu;
hominibus ipsis	et parmi les hommes mêmes
gens est	aucune nation n'est
tam mansueta,	ni si civilisée,
tam fera,	ni si sauvage,
tiamsi ignoret [bere,	qui, si-même elle ignore
n Deum deceat ha-	quel Dieu il convient d'avoir,
iat tamen habendum.	ne sache pas pourtant *un* devant être eu

Ex quo efficitur illud, ut is agnoscat Deum, qui, unde ortus sit, quasi recordetur et agnoscat. Jam vero virtus eadem in homine ac Deo est, neque alio ullo in genere præterea; est autem virtus nihil aliud nisi perfecta et ad summum perducta natura; est igitur homini cum Deo similitudo. Quod cum ita sit, quæ tandem esse potest propior certiorve cognatio? Itaque ad hominum commoditates et usus tantam rerum ubertatem natura largita est, ut ea, quæ gignuntur, donata consulto nobis, non fortuito nata videantur; nec solum ea, quæ frugibus atque baccis terræ fetu profunduntur, sed etiam pecudes, quas perspicuum est partim esse ad usum hominum, partim ad fructum, partim ad vescendum procreatas.

Artes vero innumerabiles repertæ sunt docente natura; quam imitata ratio, res ad vitam necessarias solerter consecuta est.

IX. Ipsum autem hominem eadem natura non solum celeritate mentis ornavit, sed et sensus tanquam satellites attribuit ac nuntios, et rerum plurimarum obscuras nec satis

D'où il résulte que pour l'homme, reconnaître Dieu, c'est reconnaître et se rappeler, en quelque sorte, d'où lui-même est venu. De plus, la vertu est la même dans l'homme et dans Dieu, et elle n'appartient à aucune autre espèce d'être. Or, la vertu n'est pas autre chose que la nature perfectionnée en elle-même, et conduite à son dernier terme. Il y a donc une ressemblance de l'homme avec Dieu; et s'il en est ainsi, quelle parenté plus étroite et plus certaine? Voilà pourquoi la nature a répandu une si grande abondance de choses à l'usage et pour la commodité des hommes, que toutes les productions de la nature paraissent nous avoir été données à dessein plutôt qu'être nées par hasard, et non seulement celles que livre le sein de la terre en végétaux ou en fruits, mais encore les animaux créés évidemment pour fournir à l'homme et leur service, et leur dépouille, et des aliments.

Puis, des arts innombrables ont été trouvés à la voix de la nature; et la raison, en l'imitant, a obtenu par industrie les choses nécessaires à l'existence.

IX. Quant à l'homme lui-même, non seulement la nature l'a doué de l'activité de l'âme, mais encore elle lui a attribué des sens, gardes et messagers fidèles, et elle a placé en lui

[uo illud efficitur	De quoi ceci résulte
ıgnoscat Deum,	que celui-là reconnaît Dieu,
asi recordetur	qui pour-ainsi-dire se souvient
oscat	et reconnaît
ıit ortus.	d'où il est venu.
›ro eadem virtus	Et de plus la même vertu
homine ac Deo,	est en l'homme et en Dieu,
in ullo alio genere	et dans aucune autre espèce
ea;	en outre;
autem est	or la vertu *n*'est
liud,	rien d'autre
ıtura perfecta	que la nature parfaite
lucta	et amenée
ımum.	à *son* plus haut *point*.
;udo igitur est	La ressemblance donc existe
i cum Deo.	à l'homme avec Dieu.
:um sit ita,	Et puisque cela est ainsi,
gnatio potest tandem	quelle parenté peut donc
ropior certiorve?	être plus proche ou plus certaine?
natura est largita	C'est pourquoi la nature a prodigué
ımoditates	pour les commodités
s hominum	et les besoins des hommes
ı ubertatem rerum,	une si-grande abondance de choses,
quæ gignuntur	que ce qui est produit
tur donata	paraît avoir été donné
to nobis,	à-dessein à nous,
ıta fortuito;	n'*être* pas né au-hasard;
lum ea quæ	et non seulement ce qui
duntur fetu terræ	est produit par le sein de la terre
us atque baccis,	en moissons ou en fruits,
iam pecudes,	mais aussi les bêtes,
st perspicuum	lesquelles il est évident
rocreatas	avoir été créées
ı ad usum hominum,	en-partie pour le service des hommes,
ı ad fructum,	en-partie pour le profit,
ad vescendum.	en-partie pour le manger.
s vero	Puis des arts
erabiles	innombrables
epertæ,	ont été découverts,
ı docente;	la nature *les* enseignant;
ratio imitata,	laquelle la raison ayant imitée
ısecuta solerter	a obtenu industrieusement
cessarias ad vitam.	les choses nécessaires à la vie.
Eadem autem natura	IX. Or la même nature
t hominem ipsum	a orné l'homme lui-même
lum celeritate mentis,	non seulement de la rapidité de l'âme,
:rib uit	mais *lui* a attribué
ıus	aussi les sens
ım satéllites et nuntios	comme des gardes et des messagers,
ıoavit intelligentias	et a ébauché des notions

(expressas)..., intelligentias inchoavit, quasi fundamenta quædam scientiæ, figuramque corporis habilem et aptam ingenio humano dedit. Nam cum ceteras animantes abjecisset ad pastum, solum hominem erexit, et ad cæli quasi cognationis domiciliique pristini conspectum excitavit; tum speciem ita formavit oris, ut in ea penitus reconditos mores effingeret.

Nam et oculi nimis arguti, quemadmodum animo affecti simus, loquuntur; et is, qui appellatur vultus, qui nullo in animante esse præter hominem potest, indicat mores : cujus vim Græci norunt, nomen omnino non habent. Omitto opportunitates habilitatesque reliqui corporis, moderationem vocis, orationis vim, quæ conciliatrix est humanæ maxime societatis; neque enim omnia sunt hujus disputationis ac temporis, et hunc locum satis, ut mihi videtur, in iis libris, quos legistis, expressit Scipio. Nunc, quoniam hominem, quod principium reliquarum rerum esse voluit, generavit et or-

des notions obscures et confuses d'une infinité de choses, qui sont, pour ainsi dire, les fondements de la science; ensuite, elle lui a donné un corps d'une forme commode et convenable à l'esprit qui l'anime; car, tandis qu'elle avait courbé les autres animaux vers leur pâture, elle a mis l'homme seul debout; elle l'a comme excité à regarder le ciel, sa première famille et son ancienne demeure; enfin, elle a disposé les traits de sa face pour représenter les sentiments cachés au fond du cœur.

En effet, quelque affection que nous éprouvions, nos yeux trop expressifs la disent, et ce qu'on appelle le visage, et qui ne peut se trouver dans aucun autre animal que l'homme, décèle notre caractère : c'est une propriété que lui ont bien reconnue les Grecs, quoiqu'ils ne lui aient point trouvé de nom. J'omets toutes les qualités, toutes les dispositions heureuses du reste du corps, cette souplesse de la voix, cette force de la parole, de cet organe médiateur principal de la société humaine; car tout ne doit pas entrer dans notre discussion d'aujourd'hui, et c'est, je crois, un point sur lequel Scipion en a dit assez dans ces livres que vous avez lus. Maintenant, puisque Dieu a engendré et orné l'homme

as nec satis expressas
plurimarum,
quædam fundamenta
æ,
ue figuram corporis
n et aptam
o humano.
um abjecisset
animantes
tum,
hominem solum,
tavit
spectum cæli,
cognationis
liique pristini;
rmavit
n oris
effingeret in ea
penitus reconditos.
n et oculi,
arguti, loquuntur
dmodum
affecti animo;
ui appellatur vultus,
test esse
o animante,
hominem,
mores:
Græci
vim,
bent omnino nomen.
opportunitates
atesque
corporis,
tionem vocis,
tionis,
t maxime
atrix
tis humanæ;
enim omnia sunt
isputationis
oris;
io, ut mihi videtur,
it satis hunc locum
ibris quos legistis.
uoniam Deus
vit et ornavit
m,
oluit esse
ium

obscures et pas assez expresses
d'objets très nombreux,
comme des bases
de science,
et a donné une forme du corps
commode et convenable
à l'esprit humain.
Car tandis que elle avait courbé
les autres bêtes
vers *leur* pâture,
elle a mis-debout l'homme seul;
et *l'a* excité
à la vue du ciel,
comme de *sa* famille
et de *sa* demeure première;
puis elle a formé
les traits de *sa* face,
de façon à ce qu'elle exprimât sur elle
le caractère profondément caché.
Car et les yeux,
trop expressifs, disent
comment
nous sommes affectés dans l'âme;
et ce qui est appelé visage,
qui *ne* peut être
dans aucun animal,
sauf l'homme,
décèle le caractère:
duquel *visage* les Grecs
connaissent la propriété,
mais n'ont pas du-tout le nom.
Je passe les commodités
et les aptitudes
du reste du corps,
le gouvernement de la voix,
la force de la parole,
qui est surtout
médiatrice
de la société humaine;
car et tout n'est pas
de cette discussion
et de *ce* temps;
et Scipion, comme il me semble,
a développé assez ce point
dans ces livres que vous avez lus.
Maintenant puisque Dieu
a engendré et orné
l'homme,
lequel il a voulu être
le principe

navit Deus, perspicuum sit illud, ne omnia disserantur, ipsam per se naturam longius progredi; quæ etiam nullo docente profecta ab iis, quorum ex prima et inchoata intelligentia genera cognovit, confirmat ipsa per se rationem et perficit.

X. Atticus. Di immortales, quam tu longe juris principia repetis! atque ita, ut ego non modo ad illa non properem, quæ exspectabam a te de jure civili, sed facile patiar te hunc diem vel totum in isto sermone consumere; sunt enim hæc majora, quæ aliorum causa fortasse complecteris, quam ipsa illa, quorum hæc causa præparantur.

Marcus. Sunt hæc quidem magna, quæ nunc breviter attinguntur; sed omnium, quæ in hominum doctorum disputatione versantur, nihil est profecto præstabilius quam plane tatelligi nos ad justitiam esse natos, neque opinione, sed natura constitutum esse jus. Id jam patebit, si hominum inter ipsos societatem conjunctionemque perspexeris.

Nihil est enim unum uni tam simile, tam par, quam

dont il a voulu faire le principe de tout le reste, posons comme évident, et pour ne pas tout démontrer, que la nature s'avance plus loin par ses propres forces; et même sans maître, partant de ces connaissances générales qu'elle doit aux notions premières et obscures, elle fortifie par elle seule la raison, et la mène à sa perfection.

X. Atticus. Dieux immortels! que vous reprenez de loin les principes du droit! Ce n'est pas cependant que je sois pressé d'arriver à ce que je vous demandais touchant le droit civil. Je vous laisserais très facilement employer ce jour, et ce jour tout entier, à de semblables discours. Ce que vous venez de traiter peut-être par occasion est au-dessus du sujet même auquel est destiné ce préambule.

Marcus. Sans doute ce sont de grandes questions que je touche ici en passant; mais de toutes celles qui sont livrées à la discussion des sages, il n'en est assurément aucune de supérieure à cette vérité bien comprise, que nous sommes nés pour la justice, et que le droit n'a point été établi par l'opinion, mais par la nature. Cette vérité paraîtra évidente si vous considérez la société et la liaison des hommes entre eux.

Rien en effet n'est si réciproquement semblable, rien

rum rerum,
: perspicuum,
ia disserantur,
n progredi longius
per se;
tiam nullo docente,
a ex iis
a cognovit genera
lligentia prima
bata,
r se
t et perficit rationem.
ATTICUS.
mortales,
longe tu repetis
ia juris!
ta ut non modo
n properem ad illa
xspectabam
: jure civili,
iar facile
umere hunc diem
um in isto sermone;
nim,
mplecteris
e causa aliorum,
najora quam illa ipsa
n causa
:æparantur.
CUS. Hæc quidem,
unc attinguntur
:r,
nagna;
hil omnium,
ersantur
utatione
um doctorum,
fecto præstabilius
intelligi plane
se natos ad justitiam,
jus esse constitutum
ne, sed natura.
patebit,
pexeris societatem
ctionemque
um
psos.
l enim est
imile,
ar unum uni,

de toutes-les-autres choses,
que cela soit évident,
pour que tout ne soit pas discuté,
la nature s'avancer plus loin
seule, par elle-même ; [gnant,
qui, même personne ne *le lui* ensei-
étant partie de ces choses
dont elle a connu les genres
par une notion première
et ébauchée,
seule par elle-même
achève et parfait la raison.

X. ATTICUS.
Dieux immortels,
de combien loin tu reprends
les principes du droit!
et de-manière que non-seulement
je ne me hâte pas vers ces choses'
que j'attendais
de toi sur le droit civil,
mais *que* je souffre facilement
toi employer ce jour
même entier dans ce discours;
car ces choses-ci,
que tu embrasses
peut-être en-vue d'autres, [mes
sont plus importantes que celles-là mê-
en-vue-desquelles
celles-ci sont préparées.

MARCUS. Ces choses certes,
qui maintenant sont touchées
brièvement,
sont importantes;
mais rien de toutes *celles*
qui sont traitées
dans la discussion
des hommes savants
n'est certainement plus important,
qu'être compris parfaitement
nous être nés pour la justice,
et le droit n'avoir pas été établi
par l'opinion, mais par la nature.
Cela alors sera-évident,
si tu auras examiné la société
et l'union
des hommes
entre eux-mêmes.

Car rien n'est
si semblable,
si pareil un à un,

omnes inter nosmetipsos sumus. Quod si depravatio consuetudinum, si opinionum vanitas non imbecillitatem animorum torqueret et flecteret, quocumque cœpisset, sui nemo ipse tam similis esset, quam omnes essent omnium.

Itaque, quæcumque est hominis definitio, una in omnes valet. Quod argumenti satis est nullam dissimilitudinem esse in genere; quæ si esset, non una omnes definitio contineret; etenim ratio, qua una præstamus belluis, per quam conjectura valemus, argumentamur, refellimus, disserimus, conficimus aliquid, concludimus, certe est communis, doctrina differens, discendi quidem facultate par. Nam et sensibus eadem omnia comprehenduntur; et ea, quæ movent sensus, itidem movent omnium; quæque in animis imprimuntur, de quibus ante dixi, inchoatæ intelligentiæ, similiter in omnibus imprimuntur, interpresque mentis oratio verbis discrepat,

n'est si pareil que nous le sommes tous les uns aux autres. Si la dépravation des coutumes, la diversité des opinions, ne fléchissait pas, ne tournait pas la faiblesse de nos esprits au gré d'un premier mouvement, personne ne serait aussi semblable à lui-même que tous le sont à tous.

Aussi, quelque définition qu'on donne de l'homme, elle vaut pour tous les hommes : ce qui prouve assez qu'il n'y a point de dissemblance dans l'espèce; car s'il y en avait, la même définition ne renfermerait pas tous les individus. La raison en effet, par qui seule nous l'emportons sur les bêtes, la raison par qui nous savons induire, argumenter, réfuter, établir, prouver, conclure, est assurément commune à tous, différente dans ses résultats, pareille comme faculté d'apprendre. De plus, nous saisissons tous les mêmes choses par les sens, et de ce qui frappe les sens de l'un, les sens de tous les autres sont frappés; ces notions ébauchées dont j'ai parlé, et qui sont imprimées dans les âmes, le sont également dans toutes; la parole est pour l'esprit un interprète, qui, s'il diffère dans les mots, s'accorde dans les pensées;

omnes sumus	que tous nous sommes
hosmetipsos.	entre nous-mêmes.
si depravatio	Que si la dépravation
etudinum,	des coutumes,
itas opinionum	si la vanité des opinions
orqueret et flecteret	ne tournait et ne fléchissait pas
ilitatem animorum,	la faiblesse des esprits,
mque cœpisset,	partout où elle a commencé,
esset tam similis	personne ne serait si semblable
ui,	lui-même à soi,
omnes	que tous
omnium.	le seraient à tous.
ue,	C'est pourquoi,
inque est	quelle que soit
tio hominis,	la définition de l'homme,
alet in omnes.	unique elle vaut pour tous.
est satis argumenti	Ce qui est assez de preuve
a dissimilitudinem	aucune dissemblance
n genere ;	n'être dans le genre ;
i esset	laquelle (dissemblance) si elle existait,
efinitio non valeret	une seule définition ne vaudrait pas
nes;	pour tous;
ratio,	et en effet la raison,
na præstamus,	par laquelle seule nous l'emportons
,	sur les bêtes,
iam	par laquelle
is conjectura,	nous sommes forts par la conjecture,
entamur, refellimus,	nous démontrons, réfutons,
mus,	discutons,
mus aliquid,	prouvons quelque chose,
dimus,	concluons,
te communis,	est du moins commune,
ns doctrina,	différente par l'instruction,
idem	égale certes
te discendi.	par la faculté d'apprendre.
t omnia	Car et toutes les choses
ehenduntur eadem	sont saisies les mêmes
us,	par les sens,
quæ movent sensus,	et ce qui touche nos sens,
t itidem	touche pareillement
omnium ;	les sens de tous;
lligentiæ inchoatæ,	et les notions ébauchées
bus dixi ante,	dont j'ai parlé auparavant,
imprimuntur	qui sont imprimées
mis,	dans nos esprits,
untur similiter	sont imprimées semblablement
ibus;	dans tous;
io,	et la parole,
es mentis,	interprète de l'esprit,
at verbis,	diffère par les mots,

sententiis congruens; nec est quisquam gentis ullius, qui, ducem nactus, ad virtutem pervenire non possit.

XI. Nec solum in rectis, sed etiam in pravitatibus insignis est humani generis similitudo. Nam et voluptate capiuntur omnes, quæ, etsi est illecebra turpitudinis, tamen habet quiddam simile naturalis boni; lenitate enim et suavitate delectans, sic ab errore mentis tanquam salutare aliquid adsciscitur; similique inscitia mors fugitur quasi dissolutio naturæ, vita expetitur, quia nos, in quo nati sumus, continet; dolor in maximis malis ducitur, cum sua asperitate, tum quod naturæ interitus videtur sequi.

Propterque honestatis et gloriæ similitudinem, beati, qui honorati sunt, videntur; miseri autem, qui sunt inglorii. Molestiæ, lætitiæ, cupiditates, timores, similiter omnium mentes pervagantur; nec, si opiniones aliæ sunt apud alios, idcirco, qui canem et felem ut deos colunt, non eadem superstitione,

enfin, il n'y a point d'homme d'une nation quelconque, qui, ayant une fois pris la nature pour guide, ne puisse parvenir à la vertu.

XI. Et non seulement dans les penchants droits, mais dans les mauvais penchants, l'air de famille de l'espèce humaine est remarquable. Tous, par exemple, sont sensibles au plaisir, qui, bien qu'il soit l'attrait du vice, a cependant quelque chose de semblable à un bien naturel : comme il plaît par sa douceur et son charme, il ne gagne notre âme qu'en la trompant, qu'en se montrant comme quelque chose de salutaire. Que d'erreurs semblables ! on fuit la mort comme la dissolution de la nature; on aime la vie, parce qu'elle nous maintient dans l'état où nous sommes nés; on met la douleur au rang des plus grands maux, parce que, sans compter sa rigueur, la destruction de la nature paraît la suivre.

Enfin, c'est la ressemblance de la gloire et de l'honnêteté qui fait paraître heureux ceux qui jouissent des honneurs, et malheureux ceux qui n'ont pas de gloire. Les chagrins, les joies, les désirs, les craintes, parcourent également tous les cœurs; et, bien que les opinions varient des uns aux autres, le même sentiment superstitieux n'en afflige pas moins et ceux qui adorent le chat ou le chien comme des

uens sententiis;
it quisquam
gentis,
actus ducem,
ossit
aire ad virtutem.
Nec solum
is,
iam in pravitatibus,
udo generis humani
signis.
t omnes
itur voluptate,
etsi est
ra turpitudinis,
tamen quiddam
boni naturalis;
ans enim
e et suavitate,
citur sic
ore mentis
im aliquid salutare;
aque simili,
fugitur quasi
itio naturæ,
xpetitur,
nos continet
sumus nati;
ducitur,
timis malis,
ua asperitate,
iod videtur sequi
us naturæ.
)terque
udinem
tatis et gloriæ,
nt honorati
ur beati,
autem
nt inglorii.
iæ, lætitiæ,
tates, timores,
antur similiter
s omnium;
i opiniones aliæ
pud alios,
, qui colunt
et felem ut deos,
onflictantur
superstitione,

s'accordant par les pensées;
et il n'est personne
d'aucune nation,
qui, ayant trouvé un guide,
ne puisse pas
parvenir à la vertu.

XI. Et-non seulement
dans les choses bonnes,
mais aussi dans les défauts
la ressemblance du genre humain
est remarquable.
Car et tous
sont pris par le plaisir,
qui, quoiqu'il soit
l'attrait du vice,
a cependant quelque chose
de semblable à un bien naturel;
plaisant en effet
par *sa* douceur et *son* charme,
il est agréé ainsi
par suite d'une erreur de l'âme
comme quelque chose de salutaire;
et par une ignorance semblable,
la mort est évitée comme
la dissolution de la nature,
la vie est désirée,
parce qu'elle nous maintient
dans l'état où nous sommes nés;
la douleur est placée
dans les plus grands maux,
et pour sa rigueur,
et parce que paraît suivre
la destruction de la nature.

Et à cause
de la ressemblance
de l'honnêteté et de la gloire,
ceux qui sont dans-les-honneurs
paraissent heureux,
malheureux, au contraire,
ceux qui sont obscurs.
Les chagrins, les joies,
les désirs, les craintes,
parcourent semblablement
les esprits de tous;
ni, si des opinions différentes
sont chez des *peuples* différents,
pour-cela, *ceux* qui adorent
le chien et le chat comme dieux,
ne sont pas affligés
de la même superstition,

qua ceteræ gentes, conflictantur. Quæ autem natio non comitatem, non benignitatem, non gratum animum et beneficii memorem diligit? quæ superbos, quæ maleficos, quæ crudeles, quæ ingratos, non aspernatur, non odit? Quibus ex rebus cum omne genus hominum sociatum inter se esse intelligatur, illud extremum est, quod recte vivendi ratio meliores efficit. Quæ si approbatis, pergam ad reliqua; sin quid requiritis, id explicemus prius.

ATTICUS. Nos vero nihil, ut pro utroque respondeam.

XII. MARCUS. Sequitur igitur ad participandum alium cum alio, communicandumque inter omnes jus nos natura esse factos. Atque hoc in omni hac disputatione sic intelligi volo, jus quod dicam, natura esse; tantam autem esse corruptelam malæ consuetudinis, ut ab ea tanquam igniculi exstinguantur a natura dati, exorianturque et confirmentur vitia contraria. Quod si, quo modo est natura, sic judicio homines, *humani*, ut ait poeta, *nihil a se alienum putarent*,

dieux, et le reste des nations. Quel peuple enfin ne chérit point la douceur, la bonté, la reconnaissance, le souvenir des bienfaits? quel peuple est sans haine ou sans mépris pour les superbes, les méchants, les cruels, les ingrats? Si donc l'on comprend que ces penchants communs unissent entre eux tous les hommes, la conséquence dernière en est que la raison, appliquée à la conduite de la vie, rend les hommes meilleurs. Si vous l'accordez, je passerai au reste; mais si vous avez quelque question à proposer, éclaircissons-la d'abord.

ATTICUS. Nous? aucune, si du moins je puis répondre pour tous deux.

XII. MARCUS. Il suit donc que la nature nous a faits pour un seul et même droit qui doit être commun à tous, et, dans toute cette discussion, il demeurera bien entendu que ce que j'appelle droit est un droit naturel; mais telle est la corruption des mauvaises habitudes, qu'elle étouffe ces étincelles données par la nature, et qu'elle développe et fortifie en nous les vices opposés. Que si, conformant leur jugement à la nature même, les hommes *pensaient*, comme dit un poëte, *que rien d'humain ne leur est étranger*, le droit serait

qua ceteræ gentes.
Quæ autem natio
non diligit comitatem,
non benignitatem,
non animum gratum
et memorem beneficii?
Quæ non aspernatur,
non odit superbos;
quæ maleficos,
quæ crudeles,
quæ ingratos?
Quibus ex rebus
cum omne genus hominum
intelligatur esse sociatum
inter se,
illud est extremum,
quod ratio vivendi recte
efficit meliores.
Quæ si approbatis,
pergam ad reliqua;
sin requiritis quid,
explicemus id prius.
ATTICUS. Nos vero nihil,
ut respondeam pro utroque.
XII. MARCUS. Igitur
sequitur
nos esse factos natura
ad participandum
alium cum alio,
adque communicandum jus
inter omnes.
Atque in omni
hac disputatione,
volo hoc intelligi sic:
quod dicam jus,
esse natura,
corruptelam autem
malæ consuetudinis
esse tantam,
ut ab ea
tanquam igniculi
dati a natura
exstinguantur,
vitiaque contraria
exoriantur et confirmentur.
Quod si, quomodo est natura,
sic homines judicio
putarent nihil humani
esse alienum a se,
ut ait poeta,

que les autres nations.
Mais quelle nation
ne chérit pas la politesse,
ne *chérit* pas la bonté,
ne chérit pas l'esprit reconnaissant
et se souvenant du bienfait?
Laquelle ne méprise pas,
ne hait pas les superbes;
laquelle *ne hait pas* les malfaisants,
laquelle *ne hait pas* les cruels,
laquelle ne *hait pas* les ingrats?
D'après lesquelles choses
puisque toute l'espèce des hommes
est comprise avoir été unie
entre soi,
ceci est le dernier,
que la manière de vivre bien
les rend meilleurs.
Et si vous approuvez cela,
je passerai au reste; [chose,
si-au-contraire vous demandez quelque
expliquons-le d'abord.
ATTICUS. Nous vraiment rien,
afin que je réponde pour tous-deux.
XII. MARCUS. Donc
il suit
nous avoir été faits par la nature
pour participer
l'un avec l'autre,
et pour partager le droit
entre tous.
Et dans toute
cette discussion,
je veux ceci être compris ainsi:
ce que j'appellerai droit,
exister par nature,
mais la corruption
de la mauvaise coutume
être si-grande,
que par elle
comme des étincelles
données par la nature,
sont éteintes
et que les vices contraires
naissent et se fortifient.
Que si, comme il est par nature
ainsi les hommes par jugement
pensaient rien d'humain
n'être étranger à eux,
comme dit le poète,

coleretur jus æque ab omnibus. Quibus enim ratio natura data est, iisdem etiam recta ratio data est, ergo et lex, quæ est recta ratio in jubendo et vetando; si lex, jus quoque : at omnibus ratio; jus igitur datum est omnibus; recteque Socrates exsecrari eum solebat, qui primus utilitatem a jure sejunxisset.

Id enim querebatur caput esse exitiorum omnium. Unde enim illa Pythagorea vox [de amicitia locus]. Ex quo perspicitur, cum hanc benevolentiam tam late longeque diffusam vir sapiens in aliquem pari virtute præditum contulerit, tum illud effici, quod quibusdam incredibile videatur, sit autem necessarium, ut nihilo sese plus quam alterum diligat; quid enim est, quod differat, cum sint cuncta paria? Quod si interesse quippiam tantulum modo potuerit in amicitia, amicitiæ nomen jam occiderit, cujus est ea vis, ut, simul atque sibi aliquid alter maluerit, nulla sit. Quæ præmu-

également respecté par tous; car à tous ceux à qui la nature a donné la raison, la droite raison a été donnée, et par conséquent la loi, qui n'est que la droite raison, en tant qu'elle commande ou qu'elle interdit; et si la loi, le droit : or, tous ont la raison; donc le droit a été donné à tous. Et c'est à juste titre que Socrate maudissait le premier qui avait séparé du droit l'utilité.

Il déplorait cette séparation comme la source de tous les désordres. De là aussi cette parole de Pythagore..... (passage sur l'amitié). Ces mots font voir que lorsque le sage a rassemblé sur un homme doué d'une égale vertu cette vaste bienveillance éparse et répandue çà et là, il arrive ce qui, pour paraître incroyable à quelques-uns, n'en est pas moins nécessaire, qu'il ne s'aime en rien plus que son ami; car où serait la différence, quand toutes choses sont égales entre eux? S'il en existait la moindre, jusqu'au nom de l'amitié disparaîtrait; car telle est la vertu de l'amitié, que du moment où l'un des deux a mieux aimé une chose pour soi que pour l'autre, elle s'anéantit. Tout ceci n'est que pour

jus coleretur
æque ab omnibus
Quibus enim ratio
est data natura,
iisdem etiam
recta ratio est data;
ergo et lex,
quæ est recta ratio
in jubendo et vetand
si lex,
jus quoque ;
at ratio omnibus;
jus igitur est datum
omnibus;
Socratesque recte
solebat exsecrari eum
qui sejunxisset primus
utilitatem a jure.
Querebatur enim
id esse caput
omnium exitiorum.
Unde enim
illa vox Pythagorea...
(locus de amicitia).
Ex quo perspicitur,
cum vir sapiens contulerit
hanc benevolentiam
diffusam tam late longeque,
in aliquem præditum
virtute pari,
tum illud effici,
quod videatur
fortasse incredibile
quibusdam,
sit autem necessarium,
ut diligat sese
nihilo plus quam alterum;
quid enim est quod differat,
cum cuncta sint paria?
Quod si quippiam
modo tantulum
potuerit interesse
in amicitia,
nomen amicitiæ,
jam occiderit;
cujus vis est ea ut,
simul atque alter
maluerit aliquid sibi,
nulla sit.
Quæ omnia præmuniuntur

le droit serait respecté
pareillement par tous.
Car *ceux* à qui la raison
a été donnée par la nature,
à *ces* mêmes aussi
la droite raison a été donnée;
donc la loi a été donnée aussi,
elle qui est la droite raison
dans le ordonner et le défendre;
si la loi a été donnée
le droit l'a été aussi.
mais la raison *a été donnée* à tous;
le droit donc a été donné
à tous;
et Socrate avec-raison
avait-coutume de maudire celui
qui avait séparé le premier
l'utilité du droit.
Il se-plaignait en effet
cela être la source
de tous les maux.
D'où en effet
ce mot pythagoricien...
(passage sur l'amitié).
D'après quoi il apparaît,
quand l'homme sage aura porté
cette bienveillance
répandue au large et *si* loin,
sur quelqu'un doué
d'une vertu égale,
alors cela être fait,
qui paraît
peut-être incroyable
à certains,
mais est nécessaire,
à savoir qu'il *ne* s'aime lui-même
en rien plus que l'autre;
car qu'y a-t-il qui diffère,
puisque tout est égal?
Que si quelque chose,
seulement tout petit
pouvait différer
dans l'amitié,
le nom de l'amitié
aurait déjà disparu;
de laquelle l'essence est telle que,
aussitôt que l'un [soi
aura mieux-aimé quelque chose pour
elle est nulle (elle n'est plus).
Toutes choses qui sont placées-devant

niuntur omnia reliquo sermoni disputationique nostræ, quo facilius jus in natura esse positum intelligi possit. De quo cum perpauca dixero, tum ad jus civile veniam, ex quo hæc omnis est nata oratio.

XIII. Quintus. Tu vero jam perpauca scilicet. Ex iis enim, quæ dixisti, Attico nescio, videtur mihi quidem certe exnatura ortum esse jus.

Atticus. An mihi aliter videri possit? cum hæc jam perfecta sint, primum quasi muneribus deorum nos esse instructos et ornatos; secundo autem loco unam esse hominum inter ipsos vivendi parem communemque rationem; deinde omnes inter se naturali quadam indulgentia et benevolentia, tum etiam societate juris contineri. Quæ cum vera esse recte, ut arbitror, concesserimus, qui jam licet nobis a natura leges et jura sejungere?

Marcus. Recte dicis, et res se sic habet. Verum philosophorum more, non veterum quidem illorum, sed eorum, qui quasi officinas instruxerunt sapientiæ, quæ fuse olim disputabantur ac libere, ea nunc articulatim distincta dicun-

vous préparer à la suite de notre discussion, et pour vous faire plus aisément comprendre que le droit est dans la nature. J'en dirai quelques mots, et j'arriverai ensuite au droit civil, d'où est venue toute cette dissertation.

XIII. Quintus. Quelques mots tout au plus; car, d'après ce que vous avez déjà dit, Atticus voit sans doute, pour moi, je vois du moins que le droit est issu de la nature.

Atticus. Comment pourrais-je m'en défendre, maintenant que vous avez établi : d'abord, que nous sommes, en quelque sorte, munis et parés des présents des dieux; en second lieu, que les hommes ont, pour vivre entre eux, une règle de vie pareille et commune; enfin, que tous sont unis entre eux, tant par un lien d'indulgence et de bienveillance naturelle, que par la société du droit? Après vous avoir accordé avec raison, selon moi, que tout cela est vrai, comment serions-nous libres de séparer de la nature les lois et le droit?

Marcus. Oui, sans doute, cela est juste; mais selon l'usage des philosophes, non pas de nos anciens, mais de ceux qui, pour ainsi dire, ont ouvert des ateliers de sagesse, tout ce qu'on discutait autrefois en masse et librement, se dit

reliquo sermoni
nostræque disputationi
quo jus possit
facilius intelligi
esse positum in natura
De quo cum dixero
perpauca,
tum veniam ad jus civile,
ex quo
omnis hæc oratio
est nata.
XIII. QUINTUS. Tu vero
scilicet
jam perpauca.
Ex iis enim quæ dixisti,
mihi quidem certe videtur,
nescio Attico,
jus esse ortum ex natura.
ATTICUS. An possit
videri aliter mihi,
cum hæc jam perfecta sint,
primum nos esse instructos
et ornatos muneribus
deorum;
secundo autem loco,
rationem unam esse
hominum
parem communemque
vivendi inter ipsos;
deinde omnes contineri
inter se
quadam indulgentia
et benevolentia naturali,
tum etiam societate juris.
Quæ cum concesserimus
esse vera,
recte, ut arbitror,
qui nobis licet jam
sejungere a natura
leges et jura?
MARCUS. Recte dicis,
et res se habet sic.
Verum more
philosophorum,
non quidem
illorum veterum
sed eorum qui instruxerunt
quasi officinas sapientiæ,
quæ olim disputabantur
fuse ac libere,

le reste du discours
et *devant* notre discussion,
afin-que-par-là le droit puisse
plus facilement être compris
avoir été placé dans la nature.
Sur quoi quand j'aurai dit
très peu *de mots*,
alors je viendrai au droit civil,
duquel
tout ce discours
est né.
XIII. QUINTUS. Toi vraiment
en effet [choses.
tu as à dire maintenant très peu de
Car d'après ce que tu as dit,
à moi du moins certes il paraît,
je ne sais *s'il paraît* à Atticus,
le droit être sorti de la nature.
ATTICUS. Est-ce-qu'il pourrait
paraître autrement à moi,
puisque ceci a déjà été établi,
d'abord nous avoir été munis
et ornés des présents
des dieux;
puis en second lieu,
une manière unique être
aux hommes
pareille et commune
de vivre entre eux;
puis tous être unis
entre eux
par une indulgence
et une bienveillance naturelle,
de plus aussi par la société du droit.
Et puisque nous avons accordé ces
être vrais, [*points*
avec raison, comme je pense
comment nous est-il permis désormais
de séparer de la nature
les lois et les droits?
MARCUS. Tu dis bien,
et la chose se comporte ainsi.
Mais à la manière
des philosophes,
non à-vrai-dire
de ces anciens,
mais de ceux qui ont établi
comme des ateliers de sagesse,
ce qui autrefois était discuté
abondamment et librement,

tur; nec enim satisfieri censent huic loco, qui nunc est in manibus, nisi separatim hoc ipsum, natura esse jus, disputarint.

ATTICUS. Et scilicet tua libertas disserendi amissa est, aut tu is es, qui in disputando non tuum judicium sequare, sed auctoritati aliorum pareas.

MARCUS. Non semper, Tite; sed iter hujus sermonis quod sit, vides : ad res publicas firmandas, et ad stabiliendas urbes sanandosque populos omnis nostra pergit oratio. Quocirca vereor committere, ut non bene provisa et diligenter explorata principia ponantur : nec tamen ut omnibus probentur (nam id fieri non potest), sed ut eis, qui omnia recta atque honesta per se expetenda duxerunt, et aut nihil omnino in bonis numerandum, nisi quod per se ipsum laudabile esset, aut certe nullum habendum magnum bonum, nisi quod vere laudari sua sponte posset.

Iis omnibus, sive in Academia vetere cum Speusippo, Xenocrate, Polemone manserunt, sive Aristotelem et Theo-

aujourd'hui point par point et article par article. Ainsi ils ne croient pas avoir assez fait pour la question que nous tenons en ce moment, s'ils n'ont établi séparément ce point, que le droit existe dans la nature.

ATTICUS. Avez-vous donc perdu votre liberté de discussion, ou êtes-vous homme à ne point suivre, en dissertant, votre jugement, et à vous soumettre à l'autorité des autres?

MARCUS. Pas toujours, Titus; mais vous voyez quelle est la marche de ce discours : c'est à consolider les républiques, à raffermir leurs forces, à guérir les peuples que tend tout ce développement; je n'ai donc garde de poser des principes qui n'aient été ni bien prémédités, ni soigneusement examinés : non que je prétende les faire accepter de tout le monde (car c'est chose impossible); je m'adresse à ceux qui pensent que toutes les choses justes et honnêtes sont désirables pour elles-mêmes, et que ou bien rien absolument ne doit être compté parmi les biens que ce qui est essentiellement louable, ou, du moins, qu'il n'est de grand bien que ce qui mérite d'être loué par sa propre nature.

Ceux-là, qu'ils soient restés dans l'ancienne Académie avec Speusippe, Xénocrate, Polémon, ou qu'en s'accordant

ac dicuntur	cela maintenant est dit
cta articulatim;	séparé point-par-points;
ıim censent	et en effet ils ne pensent pas
eri huic loco,	être assez fait pour cette question,
ıt nunc in manibus,	qui est maintenant en nos mains,
lisputarint separatim	s'ils n'ont discuté à-part
sum,	ceci même :
se natura.	le droit être par nature.
ıcus. Et scilicet	Atticus. Et en réalité
)ertas disserendi	ta liberté de discuter
ıissa;	est perdue;
. es is	ou tu es tel
disputando	qu'en discutant
ıquare tuum judicium,	tu ne suives pas ton jugement,
ıreas	mais que tu obéisses
ritati aliorum.	à l'autorité des autres.
ıcus. Non semper,	Marcus. Pas toujours,
	Titus;
les quod sit	mais tu vois quelle est
ıjus sermonis.	la marche de ce discussion.
nostra oratio pergit	Tout notre discours tend
publicas firmandas	aux républiques devant être consolidées
urbes stabiliendas	aux villes devant être raffermies,
ısque sanandos.	aux peuples devant être guéris.
'ca vereor	C'est pourquoi je crains
ttere ut	de courir-risque que
)ia ponantur,	des principes soient posés
ıne provisa	n'ayant pas été bien réfléchis
;enter explorata	et soigneusement examinés
men	et non pourtant
bentur omnibus	pour qu'ils soient approuvés par tous
.d non potest fieri);	(car cela ne peut se faire);
eis,	mais pour qu'ils le soient de ceux,
xerunt omnia	qui ont pensé toutes les choses
ıtque honesta	droites et honnêtes
ıpetenda per se;	devoir être recherchées pour elles-[mêmes;
: omnino nihil,	et, ou absolument rien,
ıod esset laudabile	sinon ce qui serait louable
ipsum,	par soi-même,
andum in bonis,	*ne* devoir être compté dans les biens,
rte nullum bonum	ou du moins aucun bien
lum magnum,	*ne* devoir être regardé *comme* grand,
ıod posset vere	sinon celui qui pouvait vraiment
i sua sponte.	être loué pour propre essence.
mnibus,	De tous ceux-là,
anserunt	soit qu'ils soient restés
re Academia	dans l'ancienne Académie
peusippo, Xenocrate,	avec Speusippe, Xénocrate,
)ne,	Polémon,
cuti sunt	soit qu'ils aient suivi

phrastum cum illis congruentes re, genere docendi paulum differentes secuti sunt, sive, ut Zenoni visum est, rebus non commutatis immutaverunt vocabula, sive etiam Aristonis difficilem atque arduam, sed jam tamen fractam et convictam sectam secuti sunt, ut, virtutibus exceptis atque vitiis, cetera in summa æqualitate ponerent, — iis omnibus hæc, quæ dixi, probentur.

Sibi autem indulgentes, et corpori deservientes, atque omnia, quæ sequantur in vita quæque fugiant, voluptatibus et doloribus ponderantes, etiamsi vera dicunt (nihil enim opus est hoc loco litibus), in hortulis suis jubeamus dicere, atque etiam ab omni societate rei publicæ, cujus partem nec norunt ullam neque unquam nosse voluerunt, paulisper facessant rogemus. Perturbatricem autem harum omnium rerum Academiam, hanc ab Arcesila et Carneade recentem, exoremus, ut sileat; nam si invaserit in hæc, quæ satis scite nobis instructa et composita videntur, nimias edet ruinas; quam quidem ego placare cupio, summovere non audeo.

avec eux sur le fond, mais en différant un peu sur la forme de la démonstration, ils aient suivi Aristote et Théophraste; soit que, comme l'a voulu Zénon, sans rien changer aux choses, ils aient changé les expressions; soit même qu'ils aient embrassé la secte d'Ariston, et cette doctrine ardue et difficile, mais déjà dissipée et vaincue, qui veut que, les vertus et les vices exceptés, tout le reste soit parfaitement égal; à tous ceux-là, dis-je, je désire faire accepter ce que j'ai dit.

Quant à ces flatteurs d'eux-mêmes, à ces esclaves de leurs sens, qui pèsent au poids du plaisir ou de la douleur ce qu'ils doivent chercher ou fuir dans cette vie; quand même ils diraient vrai (car je ne veux point ici chicaner avec eux); renvoyons-les disserter dans leurs jardins; qu'ils renoncent à toute intervention dans la chose publique dont ils ne connaissent, dont ils n'ont voulu jamais connaître la moindre partie, et qu'ils restent un moment à l'écart. Pour cette nouvelle Académie qui date d'Arcésilas et de Carnéade, et qui bouleverse tous les principes, prions-la de garder le silence. Si elle faisait irruption sur notre terrain, où tout nous semble construit et arrangé avec assez d'art, elle y ferait trop de ravages. Je n'aspire qu'à la fléchir, mais l'attaquer, je n'ose.

›telem et Theophras-	Aristote et Théophraste,
uentes cum illis re, [tum,	s'accordant avec ceux-là sur le fond,
entes paulum	différant un peu
e docendi,	par la manière d'enseigner,
ut visum est Zenoni,	soit que, comme il a plu à Zénon,
taverunt vocabula,	ils aient changé les termes,
non commutatis,	le fond n'étant pas changé,
tiam sunt secuti	soit encore qu'ils aient suivi
n Aristonis,	la secte d'Ariston,
lem atque arduam,	difficile et ardue,
.m tamen	mais déjà pourtant
m et convictam,	brisée et vaincue,
rtutibus	à-savoir-que, les vertus
vitiis exceptis,	et les vices exceptés,
'ent cetera	ils plaçassent tout le reste
ıualitate summa :	dans une égalité parfaite :
ınibus iis	— de tous ceux-là
ıuæ dixi probentur.	que ce que j'ai dit soit approuvé.
ulgentes autem	Mais *ceux*-qui-sont complaisants pour eux-mêmes,
servientes corpori,	et qui sont-esclaves de *leur* corps,
ponderantes	et qui mesurent
ıatibus et doloribus	par les plaisirs et les douleurs,
ı quæ sequantur	tout ce qu'ils doivent-poursuivre
ıe fugiant in vita,	et qu'ils doivent-fuir dans la vie,
si dicunt vera	quand même ils diraient vrai
nim nihil opus	(car il n'est en rien besoin
ı hoc loco),	de disputes en ce lieu),
nus dicere	ordonnons-*leur* de parler
s hortulis,	dans leurs petits-jardins
rogemus etiam	et demandons-*leur* même
ant paulisper	*qu*'ils s'éloignent un moment
ıni societate	de toute intervention
blicæ,	dans la république,
nec norunt	dont ni ils ne connaissent
›luerunt unquam	ni n'ont voulu jamais
ullam partem.	connaître aucune partie.
mus autem	Et prions
miam recentem,	l'Académie nouvelle,
ab Arcesila et Car-	celle depuis Arcésilas et Carnéade,
rbatricem [neade,	perturbatrice
ım harum rerum,	de tout ces choses
at;	qu'elle se-taise ;
›i invaserit	car si elle sera jetée
c quæ nobis videntur	sur ces choses qui nous paraissent
cta et composita satis	établies et arrangées assez-bien,
uinas nimias; [scite,	elle fera des ruines trop grandes ;
quidem	laquelle certes
ıpio placare,	moi je désire fléchir,
udeo summovere,	je n'ose pas attaquer.

XIV..... nam et in iis sine illius suffimentis expiati sumus, at vero scelerum in homines atque in deos impietatum nulla expiatio est. Itaque pœnas luunt non tam judiciis (quæ quondam nusquam erant, hodie multifariam nulla sunt; ubi sunt, tamen persæpe falsa sunt), sed eos agitant insectanturque furiæ, non ardentibus tædis, sicut in fabulis, sed angore conscientiæ fraudisque cruciatu. Quod si homines ab injuria pœna, non natura, arcere deberet, quænam sollicitudo vexaret impios, sublato suppliciorum metu? quorum tamen nemo tam audax unquam fuit, quin aut abnueret a se commissum esse facinus, aut justi sui doloris causam aliquam fingeret, defensionemque facinoris a naturæ jure aliquo quæreret. Quæ si appellare audent impii, quo tandem studio colentur a bonis? Quod si pœna, si metus supplicii, non ipsa turpitudo, deterret ab injuriosa facinorosaque vita, nemo est injustus, aut incauti potius habendi sunt improbi.

XIV...... On peut expier de telles fautes sans avoir recours à ses sacrifices; mais pour les attentats sur les hommes et pour les impiétés envers les dieux, il n'y a point d'expiation. Ces crimes sont punis, moins par les jugements (puisqu'il fut un temps où il n'y en avait pas du tout; qu'en beaucoup de circonstances, il n'y en a point aujourd'hui; et que, lorsqu'il y en a, bien souvent ils sont faux), que par les furies qui les poursuivent et les obsèdent, armées, non de torches ardentes comme dans la Fable, mais des angoisses de la conscience et des tourments du crime. Que si c'était le châtiment, et non la nature, qui dût éloigner les hommes de l'injustice, lorsqu'ils n'auraient pas de supplices à craindre, quelle inquiétude agiterait donc les coupables? Et cependant, jamais il ne s'en est trouvé d'assez effronté pour ne pas nier qu'il eût commis le crime, ou pour ne pas feindre quelque excuse, comme un légitime ressentiment, et ne pas chercher quelque justification de son forfait dans le droit naturel. Quand les impies osent s'en réclamer, quel doit être l'empressement des bons à s'y attacher? Si le châtiment, la crainte du supplice, et non la laideur du vice, détourne d'une vie injuste et criminelle, personne n'est injuste; seulement les méchants calculent mal.

'. ... Nam	XIV.... Car
iis	et dans ces choses
.i sumus	nous sommes purifiés
llius suffimentis ;	sans ses fumigations ;
o	mais vraiment
est expiatio	il n'est aucune expiation
um in homines	des crimes contre les hommes
impietatum in deos,	et des impiétés contre les dieux.
	C'est pourquoi
pœnas,	ils souffrent des châtiments,
ım judiciis	non pas tant par les jugements
ɿuondam	(qui jadis
nusquam,	n'étaient nulle part,
multifariam	aujourd'hui en-beaucoup-de-cas
.ulla ;	sont nuls (n'existent pas) ;
ınt,	*et là* où ils sont,
ɔe tamen sunt falsa) ;	très souvent pourtant sont faux) ;
riæ agitant	mais les furies poursuivent
ınturque eos	et harcèlent eux,
ədis ardentibus,	non par des torches ardentes,
n fabulis,	comme dans les pièces-de-théâtre,
ıgore conscientiæ	mais par l'angoisse de la conscience,
tuque fraudis.	et le tourment du crime.
si pœna,	Que si le châtiment,
ıtura deberet arcere	non la nature devait éloigner
es ab injuria,	les hommes de l'injustice,
m sollicitudo	quelle inquiétude
:t impios,	tourmenterait les impies,
uppliciorum sublato ?	la crainte des supplices étant enlevée ?
m tamen nemo	Desquels *impies* pourtant aucun
m fuit tam audax,	jamais *ne* fut si audacieux,
ut abnueret	que ou-bien il ne niât
; commissum a se,	le crime *avoir été* commis par lui-même
geret aliquam causam	ou *ne* feignît quelque cause
ıi doloris,	d'un juste sien ressentiment,
:etque defensionem	et *ne* cherchât une défense
'is	de *son* crime
ɿuo jure naturæ.	dans quelque droit de la nature.
. impii audent	Lesquels *droits* si les impies osent
ıre,	invoquer,
ıdio tandem	avec quel zèle donc
ır a bonis ?	seront-ils cultivés par les bons ?
i pœna,	Que si le châtiment,
ıs supplicii,	si la crainte du supplice,
rpitudo ipsa,	non le vice même,
:t a vita injuriosa	détourne d'une vie injuste
'osaque,	et criminelle,
est injustus,	personne n'est injuste,
tius improbi sunt	ou plutôt les méchants sont [dents
li incauti.	devant être regardés comme impru-

Tum autem, qui non ipso honesto movemur, ut boni viri simus, sed utilitate aliqua atque fructu, callidi sumus, non boni; nam quid faciet is homo in tenebris, qui nihil timet nisi testem et judicem? quid in deserto quo loco nactus, quem multo auro spoliare possit, imbecillum atque solum? Noster quidem hic natura justus vir ac bonus etiam colloquetur, juvabit, in viam deducet; is vero, qui nihil alterius causa faciet et metietur suis commodis omnia, videtis, credo, quid sit acturus; quod si negabit se illi vitam erepturum et aurum ablaturum, nunquam ob eam causam negabit, quod id natura turpe judicet, sed quod metuat, ne emanet, id est, ne malum habeat. O rem dignam, in qua non modo docti, sed etiam agrestes erubescant!

XV. Jam vero illud stultissimum, existimare omnia justa esse, quæ sita sint in populorum institutis aut legibus. Etiamne, si quæ leges sint tyrannorum? si triginta illi Athenis

Et nous, alors, nous que pousse à la vertu, non l'honnêteté même, mais quelque utilité, mais je ne sais quel profit, nous sommes avisés et non pas bons. Que fera-t-il dans les ténèbres, cet homme qui ne craint rien que le témoin et le juge? que fera-t-il, s'il rencontre dans un lieu désert un homme à qui il puisse prendre beaucoup d'or, s'il le trouve faible et seul? Notre honnête homme, à nous, juste par nature, s'entretiendra avec lui, le secourra, le remettra dans son chemin; mais celui qui ne fait rien pour l'amour d'autrui, et qui mesure tout sur ses intérêts, vous voyez, je pense, comme il va se conduire. S'il prétend qu'il ne lui ôtera ni la vie ni son or, jamais il n'en donnera pour motif l'opinion que cette action est naturellement mauvaise, mais la crainte que la chose ne se répande, c'est-à-dire qu'elle ne tourne mal pour lui. Raisonnement qui devrait faire rougir le dernier des hommes ; que dirai-je donc d'un philosophe?

XV. Encore une autre absurdité, et la plus forte : c'est de tenir pour juste tout ce qui est réglé par les institutions ou les lois des peuples. Quoi! même les lois des tyrans? Si les

ı autem,	Et puis, *nous*
›vemur,	qui sommes touchés,
us viri boni,	pour que nous soyons hommes de-bien,
onesto ipso,	non par l'honnête même,
iqua utilitate	mais par quelque intérêt
fructu,	et *quelque* profit,
callidi, non boni;	nous sommes avisés, non bons;
uid faciet in tenebris	car que fera dans les ténèbres,
ıo qui timet nihil,	cet homme qui ne craint rien,
stem et judicem?	sinon le témoin et le juge?
ıactus	que *fera-t-il*, ayant rencontré
ı loco deserto,	dans quelque lieu désert,
possit spoliare	*un homme* qu'il puisse dépouiller
auro,	de beaucoup d'or,
illum atque solum?	faible et seul?
' quidem,	Notre *homme* certes,
r bonus	cet homme bon
.us natura,	et juste par nature
ıetur etiam, juvabit,	*lui* parlera même, *l'*aidera,
ɜt in viam;	*le* ramènera sur la route;
›, qui faciet nihil	mais celui qui ne fera rien
alterius,	en vue d'un autre,
.ietur	et mesurera
suis commodis,	tout par ses intérêts,
ı, credo,	vous voyez, je pense,
it acturus;	*ce* qu'il est devant (ce qu'il doit) faire,
;i negabit se	que s'il niera lui-même
rum illi vitam,	devoir lui ôter la vie,
aturum aurum,	et *lui* enlever *son* or,
am negabit	il ne *le* niera jamais
n causam,	pour cette cause,
udicet id	*à savoir* qu'il pense cela
natura;	honteux par nature;
ıod metuat	mais parce qu'il craint
anet,	que *cela* ne transpire,
	c'est-à-dire
›eat malum.	qu'il ne s'attire du mal.
dignam, in qua	Ô chose digne, que d'elle
odo docti,	non seulement des savants
iam agrestes	mais même des rustres
.cant!	rougissent!
Jam vero illud	XV. En outre ceci *est*
;imum,	très absurde,
ıare omnia quæ	penser tout *ce* qui
ta in legibus	est placé dans les lois
stitutis populorum,	ou les institutions des peuples,
ısta.	être juste.
ıe, si quæ leges	Et-ce-même-aussi, si quelques lois
'rannorum?	sont de tyrans?
triginta voluissent	Si ces trente avaient voulu

leges imponere voluissent, aut si omnes Athenienses delectarentur tyrannicis legibus, num idcirco eæ leges justæ haberentur? Nihilo, credo, magis illa, quam interrex noster tulit, ut dictator, quem vellet civium, indemnatum aut indicta causa impune posset occidere. Est enim unum jus, quo devincta est hominum societas, et quod lex constituit una; quæ lex est recta ratio imperandi atque prohibendi; quam qui ignorat, is est injustus, sive est illa scripta uspiam sive nusquam. Quod si justitia est obtemperatio scriptis legibus institutisque populorum, et si, ut iidem dicunt, utilitate omnia metienda sunt, negliget leges easque perrumpet, si poterit, is, qui sibi eam rem fructuosam putabit fore: ita fit, ut nulla sit omnino justitia, si non natura est; eaque, quæ propter utilitatem constituitur, utilitate alia convellitur.

Atque, si natura confirmatura jus non erit, virtutes omnes tollentur; ubi enim liberalitas, ubi patriæ caritas, ubi pietas, ubi aut bene merendi de altero aut referendæ gratiæ

trente tyrans d'Athènes eussent voulu lui imposer des lois, si même tous les Athéniens aimaient ces lois tyranniques, seraient-elles des lois justes? Pas plus, je pense, que la loi rendue par notre interroi : « Que le dictateur pourrait tuer impunément le citoyen qu'il lui plairait sans lui faire son procès. » Non, il n'existe qu'un seul droit, qui est le lien dont la société humaine fut enchaînée, et qu'une loi unique institua : cette loi est la droite raison, en tant qu'elle défend ou qu'elle commande; et cette loi, écrite ou non, quiconque l'ignore est injuste. Si la justice est l'observation des lois écrites et des institutions des peuples, et si, comme les mêmes gens le soutiennent, tout doit se mesurer sur l'utilité; il négligera les lois, il les brisera, s'il le peut, celui qui croira que la chose lui sera profitable. La justice n'est donc absolument pas, si elle n'est pas dans la nature : et celle qui se fonde sur un intérêt, un autre intérêt la détruit.

Bien plus, si la nature ne doit pas confirmer le droit, c'est fait de toutes les vertus. Que deviennent la libéralité, l'amour de la patrie, la piété, le désir de servir autrui ou de

ere leges Athenis,	imposer des lois à Athènes,
omnes Athenienses	ou si tous les Athéniens
ırentur	étaient charmés
s tyrannicis,	par des lois tyranniques,
lcirco eæ leges	est-ce-que pour cela ces lois
›ntur justæ?	seraient regardées *comme* justes?
magis, credo, illa	En rien plus, je pense, que celle
noster interrex tulit,	que notre interroi porta,
;ator posset occidere	*à savoir* que le dictateur pût tuer
e	impunément
vellet civium,	qui il voudrait des citoyens,
natum	non-condamné
ısa indicta.	ou *sa* cause non-plaidée.
ıim unum jus,	Car il est un seul droit,
·cietas hominum	par lequel la société des hommes
vincta,	est liée,
d una lex constituit;	et qu'une seule loi constitue;
›x est recta ratio	laquelle loi est la droite manière
ındi	de commander
prohibendi;	et de défendre;
qui ignorat,	et *celui* qui l'ignore,
.njustus,	celui-là est injuste,
ıa est scripta uspiam,	soit qu'elle ait été écrite quelque-part,
ısquam.	soit que *elle ne l'ait été* nulle-part.
;i justitia	Que si la justice
;emperatio	est l'obéissance
s scriptis	aux lois écrites
tisque populorum,	et aux décrets des peuples,
ıt iidem dicunt,	et si, comme les mêmes disent,
sunt metienda	tout est devant être mesuré
;e,	par l'intérêt,
ɜt leges	il négligera les lois
perrumpet,	et les violera,
rit,	s'il *le* pourra,
putabit	celui-là qui pensera
›m fore	cette chose devoir être
›sam sibi	profitable à lui;
ut nulla justitia	ainsi est fait qu'aucune justice
nino,	n'existe absolument,
est natura;	si elle n'est pas par nature;
quæ constituitur	et celle qui est établie
r utilitatem,	en-vue-de l'intérêt,
litur alia utilitate.	est renversée par-un-autre intérêt.
ıe, si natura	Et, si la nature
·it confirmatura jus,	ne sera pas devant confirmer le droit,
virtutes tollentur.	toutes les vertus seront enlevées.
ıim liberalitas,	Où en effet la libéralité,
·itas patriæ,	où l'amour de la patrie,
:tas,	où la piété,
luntas	où le désir

voluntas poterit exsistere? nam hæc nascuntur ex eo, quia natura propensi sumus ad diligendos homines, quod fundamentum juris est. Neque solum in homines obsequia, sed etiam in deos cærimoniæ religionesque tollentur, quas non metu, sed ea conjunctione, quæ est homini cum Deo, conservandas puto.

XVI. Quod si populorum jussis, si principum decretis, si sententiis judicum jura constituerentur, jus esset latrocinari; jus, adulterare; jus, testamenta falsa supponere, si hæc suffragiis aut scitis multitudinis probarentur.

Quæ si tanta potestas est stultorum sententiis atque jussis, ut eorum suffragiis rerum natura vertatur, cur non sanciunt, ut, quæ mala perniciosaque sunt, habeantur pro bonis et salutaribus? aut cur, cum jus ex injuria lex facere possit, bonum eadem facere non possit ex malo? Atqui nos legem bonam a mala nulla alia nisi naturæ norma dividere

reconnaître un bienfait? car toutes ces vertus naissent de notre penchant naturel à aimer les hommes, lequel est le fondement du droit. Et non seulement les services rendus aux hommes disparaissent, mais avec eux les cérémonies du culte des dieux, et les religions, qui doivent être conservées, à mon avis, non par crainte, mais à cause de ce lien qui unit l'homme avec Dieu.

XVI. Que si les volontés des peuples, les décrets des chefs de l'État, les sentences des juges fondaient le droit, le vol serait de droit; l'adultère, les faux testaments seraient de droit, dès qu'on aurait l'appui des suffrages ou des votes de la multitude.

S'il y a dans les jugements et les volontés des ignorants une telle autorité que leurs suffrages subvertissent la nature des choses, pourquoi ne décrètent-ils pas que ce qui est mauvais et pernicieux soit à l'avenir tenu pour bon et salutaire? et pourquoi la loi, qui de l'injuste peut faire le juste, d'un mal ne pourrait-elle pas faire un bien? Aussi bien, pour distinguer une bonne loi d'une mauvaise, nous n'avons

e merendi de altero	ou de bien mériter d'un autre
tiæ referendæ	ou de la reconnaissance devant être
exsistere?	pourront-elles) exister? [rendue
ec nascuntur ex eo,	Car ces *vertus* naissent de ceci,
mus propensi natura	que nous sommes enclins par nature
endos homines,	aux devant être aimés (à aimer les)
t fundamentum	ce qui est le fondement [hommes
	du droit.
olum obsequia	Et non seulement les devoirs
nes,	envers les hommes,
m	mais aussi
niæ in deos,	les cérémonies envers les dieux,
esque tollentur,	et les religions seront enlevées, [vées,
to conservandas,	lesquelles je pense devoir être conser-
tu,	non par crainte,
conjunctione	mais *à cause de* cette union
homini	qui est à l'homme
o.	avec Dieu.
Quod si jura	XVI. Que si les droits
erentur	étaient constitués
pulorum,	par les volontés des peuples,
tis principum,	s'*ils l'étaient* par les décrets des grands,
atiis judicum,	s'*ils l'étaient* par les sentences des juges,
ari esset jus;	voler serait un droit;
re, jus;	être adultère *serait* un droit;
re testamenta falsa,	supposer des testaments faux,
	serait un droit,
robarentur	si ces *crimes* étaient approuvés
s	par les suffrages
s multitudinis.	ou les arrêts de la foule.
si potestas	Et si cette puissance
a	est si-grande
is atque jussis	aux jugements et aux ordres
m,	des fous,
a rerum	que la nature des choses
suffragiis eorum,	soit subvertie par les suffrages d'eux,
sanciunt, ut	pourquoi ne décrètent-ils pas, que
it mala	les choses qui sont mauvaises
saque,	et pernicieuses,
ur pro bonis	soient tenues pour bonnes
aribus?	et salutaires?
	ou pourquoi,
possit facere	puisque la loi peut faire
ia jus,	de l'injustice le droit,
ion possit	la même ne pourrait-elle pas
x malo bonum?	faire du mauvais le bon?
os possumus	Aussi-bien nous *ne* pouvons
bonam legem	distinguer une bonne loi
	d'une mauvaise
ia norma	avec nulle autre règle

possumus : nec solum jus et injuria natura dijudicatur, sed omnino omnia honesta et turpia; nam ut communis intelligentia nobis notas res efficit easque in animis nostris inchoavit, honesta in virtute ponuntur, in vitiis turpia.

Ea autem in opinione existimare, non in natura posita, dementis est. Nam nec arboris nec equi virtus, quæ dicitur, in quo abutimur nomine, in opinione sita est, sed in natura; quod si ita est, honesta quoque et turpia natura dijudicanda sunt. Nam si opinione universa virtus, eadem ejus etiam partes probarentur; quis igitur prudentem et, ut ita dicam, catum, non ex ipsius habitu, sed ex aliqua re externa judicet? est enim virtus perfecta ratio, quod certe in natura est; igitur omnis honestas eodem modo.

XVII. Nam ut vera et falsa, ut consequentia et contraria sua sponte, non aliena judicantur, sic constans et perpetua ratio vitæ, quæ virtus est, itemque inconstantia, quod est vitium, sua natura judicabitur.

qu'une règle, la nature. Et non seulement le droit se distingue d'après la nature, mais encore l'honnête et le honteux en général. Car, aussitôt que les notions communes de la raison nous font connaître les choses, et commencent à en imprimer l'idée dans notre âme, nous plaçons l'honnêteté dans la vertu, et la honte dans les vices.

Or, cette notion, la faire dépendre de l'opinion, au lieu de la placer dans la nature, c'est de la folie. La *bonté* même d'un arbre ou d'un cheval, comme nous le disons par abus de mot, ne réside point dans l'opinion, mais dans la nature : s'il en est ainsi, la distinction de ce qui est honnête et de ce qui ne l'est pas est aussi naturelle. Si la vertu, en général, s'appuyait sur l'opinion, il en serait de même des vertus particulières. Qui donc jugera qu'un homme est sage, avisé, non pas sur sa conduite même, mais sur quelque chose d'extérieur à lui? C'est que la vertu n'est autre chose que la raison parfaite, et la raison est certainement dans la nature : l'honnêteté, en général, s'y trouve donc aussi.

XVII. De même que le vrai et le faux, la conséquence et la contradiction se jugent sur ce qu'ils sont, et non sur une preuve extérieure; ainsi la constance d'une vie bien réglée qui ne se dément point, ce qui est la vertu, et l'inconstance opposée, ce qui est le vice, ont leur fondement dans leur nature même.

nisi naturæ;
nec solum jus et injuria
dijudicatur natura,
sed omnino
omnia honesta et turpia;
nam ut
intelligentia communis
efficit res notas nobis,
inchoavitque eas
in nostris animis,
honesta ponuntur in virtute,
turpia in vitiis.

Existimare autem ea
posita in opinione,
non in natura,
est dementis.
Nam nec quæ dicitur
(in quo abutimur nomine)
virtus arboris, nec equi,
est sita in opinione,
sed in natura;
quod si est ita,
honesta et turpia quoque
sunt dijudicanda natura.
Nam si virtus universa
opinione,
ejus partes etiam
probarentur eadem;
quis igitur judicet,
prudentem,
et, ut ita dicam, catum
non ex habitu ipsius,
sed ex aliqua re externa?
virtus enim est
perfecta ratio,
quod certe est in natura;
igitur omnis honestas
eodem modo.

XVII. Nam ut vera
et falsa,
ut consequentia
et contraria
judicantur sua sponte,
non aliena;
sic ratio vitæ
constans et perpetua,
quæ est virtus,
itemque inconstantia,
quod est vitium,
judicabitur sua natura.

sinon *celle* de la nature; [tice
et non pas seulement le droit et l'injus-
sont distingués par nature,
mais généralement
toutes les choses honnêtes et honteuses;
car dès que
la notion commune
fait les choses connues à nous,
et *qu'*elle les a ébauchées
dans nos esprits, [vertu,
les choses honnêtes sont mises dans la
les honteuses dans les vices.

Mais penser ces choses
être placées dans l'opinion,
non dans la nature,
est d'un insensé.
Car ni *ce* qui est appelé
(en quoi nous abusons du mot)
vertu d'un arbre, ou d'un cheval
n'a été placé dans l'opinion,
mais dans la nature;
et si cela est ainsi,
les choses honnêtes et honteuses aussi,
sont devant être distinguées par *leur* na-
Car si la vertu entière (en général) [ture.
était prouvée par l'opinion,
ses parties aussi
seraient prouvées par la même;
qui donc jugerait
un homme sage,
et pour que je dise ainsi, rusé,
non par la manière d'être de lui-même,
mais par quelque chose extérieure?
car la vertu est
la parfaite raison,
chose qui du moins est dans la nature;
donc toute honnêteté
est de la même manière. [vraies

XVII. Car de même que les choses
et les fausses,
de même que les conséquentes
et les contradictoires,
sont jugées par leur nature,
non par une *nature* étrangère;
de même la conduite de la vie
constante et ininterrompue,
qui est la vertu,
et de-même l'inconstance,
chose qui est le vice,
sera jugée par sa nature.

An arboris aut equi ingenium natura probabimus, ingenia juvenum non item? an ingenia natura, virtutes et vitia, quæ exsistunt ab ingeniis, aliter judicabuntur? an ea non aliter, honesta et turpia non ad naturam referri necesse erit? Quod laudabile est, bonum in se habeat, quod laudetur, necesse est; ipsum autem bonum non est opinionibus, sed natura; nam ni ita esset, beati quoque opinione essent; quo quid dici potest stultius? Quare cum et bonum et malum natura judicetur, et ea sint principia naturæ, certe honesta quoque et turpia simili ratione dijudicanda et ad naturam referenda sunt.

Sed perturbat nos opinionum varietas hominumque dissensio, et quia non idem contingit in sensibus, hos natura certos putamus, illa, quæ aliis sic, aliis secus nec iisdem semper uno modo videntur, ficta esse dicimus; quod est longe aliter. Nam sensus nostros non parens, non nutrix,

Jugerons-nous de la valeur d'un cheval ou d'un arbre par la nature, et ne jugerons-nous pas ainsi du caractère des jeunes gens? et si nous en jugeons d'après la nature, suivrons-nous une autre règle pour les vertus et les vices qui naissent du caractère? et si nous gardons ici la même, ne devient-il pas nécessaire de rapporter à la nature l'honnête et le honteux? Ce qui est louable doit contenir en soi quelque bien qui le rende louable en effet; or le bien lui-même n'est pas dans l'opinion, mais dans la nature : autrement l'opinion ferait aussi le bonheur; et que peut-on dire de plus absurde? Si donc la distinction du bien et du mal est naturelle, si ce sont des principes de la nature, certainement l'honnête et le honteux doivent être distingués de même, et rapportés à la nature.

Mais la diversité des opinions, les dissentiments des hommes nous déconcertent; et parce que les sens ne sont pas sujets aux mêmes contradictions, nous regardons les sens comme naturellement certains; les notions, au contraire, qui varient selon les personnes, et qui pour la même personne ne restent pas toujours les mêmes, nous les traitons de fictions. Il en est tout autrement. Car nos sens

An probabimus
natura
ingenium arboris aut equi,
ingenia juvenum
non item?
An ingenia judicabuntur
natura,
virtutes et vitia
quæ exsistunt ab ingeniis,
aliter?
an ea
non aliter,
non necesse erit
honesta et turpia
referri ad naturam?
Est necesse
quod est laudabile,
habeat in se bonum
quod laudetur;
bonum autem ipsum
non est opinionibus,
sed natura.
Nam ni esset ita,
essent beati quoque
opinione;
quo quid stultius
potest dici?
Quare,
cum et bonum et malum
judicetur natura,
et ea sint principia naturæ,
honesta certe quoque
et turpia
sunt dijudicanda
simili ratione,
et referenda ad naturam.
Sed varietas opinionum
dissensioque hominum
nos perturbat;
et quia
idem non contingit
in sensibus,
putamus hos certos natura,
dicimus ficta esse
illa quæ videntur sic aliis,
aliis secus,
nec semper eodem modo
iisdem;
quod est longe aliter.
Nam non parens,

Est-ce-que nous approuverons
par la nature
le naturel d'un arbre ou d'un cheval,
et les naturels des jeunes gens
pas de-la-même-manière?
Est-ce-que les naturels seront jugés
par la nature,
et les vertus et les vices,
qui naissent des naturels,
seront jugés autrement?
est-ce-que ces choses
ne *seront* pas *jugées* autrement,
et est-ce qu'il ne sera pas nécessaire
les choses honnêtes et honteuses
être rapportées à la nature?
Il est nécessaire *que*
ce qui est louable
ait en soi le bien
qui soit loué;
or le bien même
n'est pas par les opinions,
mais par la nature.
Car s'il n'était ainsi,
on serait aussi heureux
par l'opinion;
et quoi de plus absurde que cela
peut être dit?
C'est pourquoi,
puisque et le bon et le mauvais
sont jugés d'après la nature,
et que ce sont des principes de la nature,
les choses honnêtes du moins aussi
et les honteuses
sont devant être jugées
d'une semblable manière,
et devant être rapportées à la nature.
Mais la variété des opinions
et le dissentiment des hommes
nous déconcerte;
et parce que
la même chose n'arrive pas
à propos des sens, [ture,
nous pensons ceux-ci certains par na-
nous disons avoir été inventées
ces choses qui paraissent ainsi aux uns,
aux autres autrement,
et pas toujours de la même manière
aux mêmes;
ce qui est tout autrement.
Car ni un parent,

non magister, non poeta, non scena depravat, non multitudinis consensus abducit a vero. At vero animis omnes tenduntur insidiæ vel ab iis, quos modo enumeravi, qui teneros et rudes cum acceperunt, inficiunt et flectunt, ut volunt, vel ab ea, quæ penitus in omni sensu implicata insidet, imitatrix boni, voluptas, malorum autem mater omnium, cujus blanditiis corrupti, quæ natura bona sunt, quia dulcedine hac et scabie carent, non cernunt satis.

XVIII. Sequitur, ut conclusa mihi jam hæc sit omnis oratio, id quod ante oculos ex iis est, quæ dicta sunt, et jus et omne honestum sua sponte esse expetendum; etenim omnes viri boni ipsam æquitatem et jus ipsum amant, nec est viri boni errare et diligere, quod per se non sit diligendum; per se igitur jus est expetendum et colendum; quod si jus, etiam justitia : sin ea, reliquæ quoque virtutes per se colendæ sunt. Quid? liberalitas gratuitane est an mercenaria? si sine præmio benignus est, gratuita; si cum mercede,

ne sont pas dépravés par des parents, une nourrice, un maître, un poète, des spectacles, ils ne sont pas détournés du vrai par le consentement de la multitude. A nos esprits, au contraire, des piéges de toute sorte sont tendus, soit par ceux dont je viens de parler, qui, les saisissant encore bruts et flexibles, les dirigent et les plient à leur gré; soit par la volupté, qui, habile à imiter le bien lorsqu'elle est la mère de tout mal, s'insinue dans tous nos sens, et s'empare de nous-mêmes : corrompus par ses caresses, nous ne savons plus reconnaître les biens véritables, parce qu'ils n'ont pas sa douceur et son piquant.

XVIII. Il suit, pour clore enfin toute cette argumentation, ce qui doit être visible après tout ce que j'ai dit, que le juste et en général l'honnête sont désirables par eux-mêmes. En effet c'est l'équité, c'est le droit pour lui-même, que chérissent tous les gens de bien; et l'homme vertueux ne peut pas se tromper ni aimer ce qui ne serait point réellement aimable. Le droit est donc pour lui-même digne d'être recherché et cultivé; ce qui est vrai du droit l'est de la justice; et, par suite, toutes les autres vertus doivent aussi être cultivées pour elles-mêmes. La libéralité, par exemple, est-elle gratuite ou mercenaire? Si on rend service sans récompense,

rix, non magister,	ni une nourrice, ni un maître,
ta, non scena,	ni un poète, ni une scène,
t nostros sensus,	ne dépravent nos sens,
sensus multitudinis	ni le consentement de la foule,
a vero.	ne *les* détourne du vrai.
animis	Mais au contraire aux esprits
nsidiæ tenduntur,	tous les pièges sont tendus,
is	soit par ceux
umeravi modo,	que j'ai énumérés tout-à-l'heure,
n acceperunt	qui, quand ils *les* ont reçus
et rudes,	tendres et bruts
t et flectunt,	*les* imprègnent et *les* ployent,
it,	comme ils veulent,
a	soit par celle
idet implicata	qui demeure engagée
in omni sensu,	profondément dans tout sens,
, imitatrix boni,	la volupté, imitatrice du bien,
item	mais mère
malorum,	de tous les maux,
is cujus corrupti,	par les caresses de laquelle corrompus,
nunt satis	ils ne distinguent pas assez
it bona natura,	les choses qui sont bonnes par nature,
ent	parce qu'elles manquent [geaison.
edine et scabie.	de cette douceur et de *cette* déman-
. Sequitur,	XVIII. Il suit,
hæc oratio	pour que tout ce discours
conclusa mihi,	soit déjà conclu par moi,
est ante oculos	ce qui est devant les yeux
quæ dicta sunt,	d'après ce qui a été dit,
t omne honestum	et le droit, et tout l'honnête
etendum sua sponte.	devoir être recherché par soi.
omnes viri boni	Et, en effet, tous les hommes vertueux
equitatem ipsam	aiment l'équité même,
sum ;	et le droit même ; [se tromper,
viri boni errare,	et il n'est pas d'un homme vertueux de
re quod non sit	et d'aimer *ce* qui n'est pas
um per se ;	devant être aimé par soi ;
is est expetendum	donc le droit est devant être recherché
dum per se,	et devant être cultivé pour soi ;
jus,	que si le droit *est cultivé pour lui-même*,
etiam ;	la justice aussi *doit l'être ;*
	mais-si ces choses *le sont*,
virtutes quoque	les autres vertus aussi
endæ per se.	sont devant être cultivées pour soi.
iberalitas,	Quoi ? la libéralité,
atuita	est-elle gratuite
enaria ?	ou mercenaire ?
nignus sine præmio,	s'il est bienveillant sans récompense,
;	*elle est* gratuite ;
mercede,	si avec solaire,

conducta; nec est dubium, quin is, qui liberalis benignusve dicitur, officium, non fructum sequatur; ergo item justitia nihil expetit præmii, nihil pretii; per se igitur expetitur. Eademque omnium virtutum causa atque sententia est.

Atque etiam, si emolumentis, non suapte vi virtus expetitur, una erit virtus, quæ malitia rectissime dicetur; ut enim quisque maxime ad suum commodum refert, quæcumque agit, ita minime est vir bonus : ut, qui virtutem præmio metiuntur, nullam virtutem, nisi malitiam putent. Ubi enim beneficus, si nemo alterius causa benigne facit? ubi gratus, si non eum ipsum cernunt grati, cui referunt gratiam? ubi illa sancta amicitia, si non ipse amicus per se amatur toto pectore, ut dicitur? qui etiam deserendus et abjiciendus est, desperatis emolumentis et fructibus; quo quid potest dici immanius? Quod si amicitia per se colenda est, societas quoque hominum et æqualitas et justitia per se

elle est gratuite; si elle attend un salaire, elle se vend. Nul doute que l'homme digne des noms de libéral et de bienfaisant ne suive le devoir, et non le profit. Ainsi la justice ne recherche de même aucun prix, aucun salaire; elle est donc recherchée pour elle-même. Toutes les autres vertus sont dans le même cas.

Et d'ailleurs, si la vertu est recherchée pour ses avantages et non par suite de sa propre nature, il n'y aura qu'une seule vertu dont le vrai nom serait malfaisance. On est d'autant moins homme de bien que l'on rapporte davantage ses actions à l'intérêt : la seule vertu, pour ceux qui la mesurent à ce qu'elle rapporte, sera donc la malfaisance. Où trouver en effet un homme bienfaisant, si personne ne rend service pour l'amour d'autrui? Où trouver un homme reconnaissant, si la reconnaissance ne s'adresse pas à la personne même de celui à qui elle offre ses actions de grâces? Où trouver enfin cette sainte amitié, si nous n'aimons plus notre ami pour lui-même de *tout notre cœur*, comme on dit? il faudra même l'abandonner, le rejeter, lorsqu'on n'en espérera plus ni profit ni avantage : que peut-on dire de plus monstrueux? Mais si l'amitié mérite par elle-même d'être cultivée, la société des hommes, l'égalité, la justice, sont aussi désirables pour

cta;
ɜt dubium quin
dicitur liberalis
ıusve,
;ur officium,
ructum.
tem justitia expetit
præmii, nihil pretii;
expetitur per se.
ısa atque sententia
m virtutum
dem.
ıe etiam, si virtus
tur emolumentis,
ıapte vi,
rtus erit,
icetur rectissime
ı.
ıim quisque refert
ıe
ım commodum
mque agit,
minime vir bonus,
metiantur
ɜm præmio,
nullam virtutem,
alitiam.
ıim beneficus,
o facit benigne
alterius?
atus,
i non cernunt
›sum,
ferunt gratiam?
la
amicitia,
cus
natur ipse
ectore,
itur?
iam est deserendus
ciendus,
mentis
ctibus desperatis;
uid immanius
dici?
si amicitia est
la per se,
ɹs quoque hominum
ualitas, et justitia,

elle est vendue;
et il n'est pas douteux que
celui qui est dit libéral
ou bienveillant
ne suive le devoir,
non le profit.
Donc de-même la justice *ne* recherche
point de récompense, point de prix;
donc elle est recherchée pour soi.
Et la cause et le jugement
de toutes les vertus
sont les mêmes.

Et encore, si la vertu
est recherchée pour les profits,
non pour sa propre qualité,
une seule vertu sera,
qui sera appelée très bien
malfaisance.
Car selon que chacun rapporte
le plus
à son intérêt
tout ce qu'il fait,
ainsi il est le moins homme de bien;
de sorte que, *ceux* qui mesurent
la vertu par le profit,
pensent aucune vertu *n'être*
sinon la malfaisance.
Où en effet *sera* un bienfaisant,
si personne n'agit bienveillamment
pour un autre?
Où *sera* un reconnaissant,
si les reconnaissants ne s'adressent pas
à celui-là même,
à qui ils rendent grâce?
Où *sera* cette
sainte amitié,
si l'ami
n'est pas aimé lui-même
de tout cœur,
comme il est dit?
lequel même est devant être quitté
et rejeté,
les profits
et les avantages étant désespérés;
et quoi de plus monstrueux que cela
peut être dit?
Que si l'amitié est
devant être cultivée pour soi,
la société des hommes aussi
et l'égalité, et la justice,

est expetenda; quod ni ita est, omnino justitia nulla est; id enim injustissimum ipsum est, justitiæ mercedem quærere.

XIX. Quid vero de modestia, quid de temperantia, quid de continentia, quid de verecundia, pudore pudicitiaque dicemus? infamiæne metu non esse petulantes, an legum et judiciorum? Innocentes ergo et verecundi sunt, ut bene audiant, et, ut rumorem bonum colligant, erubescunt; pudet etiam loqui de pudicitia. At me istorum philosophorum pudet, qui ullum judicium vitare, nisi vitio ipso vitato, honestum putant.

Quid enim? possumus eos, qui a stupro arceantur infamiæ metu, pudicos dicere, cum ipsa infamia propter rei turpitudinem consequatur? nam quid aut laudari rite aut vituperari potest, si ab ejus natura recesseris, quod aut laudandum aut vituperandum putes? An corporis pravitates, s erunt perinsignes, habebunt aliquid offensionis, animi deformitas non habebit? cujus turpitudo ex ipsis vitiis facillime

elles-mêmes. Que si le contraire est vrai, la justice n'est pas; car c'est l'extrême injustice que d'attendre un profit de la justice.

XIX. Que dire de la modération, de la tempérance, de la sobriété, de la modestie, de la pudeur, de la chasteté? Est-ce par crainte de l'infamie que l'on n'est point déréglé, ou bien des lois et des tribunaux? Quoi! l'on n'est pur et réservé que pour avoir bonne réputation? et c'est afin de recueillir l'approbation générale que l'on se montre sensible à l'honneur! Je rougirais de parler seulement de la chasteté. Et moi, je rougis de ces philosophes qui croient que la vertu consiste à échapper à la condamnation, sans fuir le vice.

Car enfin pouvons-nous appeler pudiques ceux qui s'abstiennent de l'adultère par crainte de l'infamie, lorsque l'infamie elle-même n'est qu'une suite de la turpitude essentielle de l'action? Que pouvez-vous blâmer ou louer à bon droit, si vous ne considérez point la nature même de ce que vous voulez blâmer ou louer? Quoi! les défauts corporels, s'ils sont très marquants, auront quelque chose qui nous blesse, et nous ne serons point blessés de la difformité de l'âme, elle dont la laideur se montre si visiblement dans les

est expetenda
per se;
quod ni est ita,
justitia est omnino nulla :
enim id ipsum
est injustissimum,
quærere mercedem justitiæ.
XIX. Quid vero dicemus
de modestia,
quid de temperantia,
quid de continentia,
quid de vericundia,
pudore, pudicitiaque?
non esse petulantes
infamiæne metu,
an legum et judiciorum?
Ergo sunt innocentes
et verecundi
ut bene audiant,
et erubescunt,
ut colligant
rumorem bonum;
pudet etiam loqui
de pudicitia.
At me pudet
illorum philosophorum,
qui putant honestum
vitare ullum judicium,
nisi vitio ipso vitato.
Quid enim? possumus
dicere pudicos eos
qui arcentur a stupro
metu infamiæ,
cum infamia ipsa
consequatur
propter turpitudinem rei?
Nam quid potest
aut laudari aut vituperari
rite,
si recesseris
a natura ejus quod
putes aut laudandum
aut vituperandum?
An pravitates corporis,
si erunt perinsignes,
habebunt aliquid offensionis,
deformitas animi
non habebit?
Cujus turpitudo
potest facillime perspici

est devant être recherchée
pour soi;
et si cela n'est ainsi,
la justice est absolument nulle;
car ceci même
est le plus injuste,
chercher le salaire de la justice.
XIX. Mais que dirons-nous
de la modération,
quoi de la tempérance
quoi de la sobriété
quoi de la modestie,
de la pudeur et de la chasteté?
les hommes n'être pas déréglés
ou par la crainte de l'infamie,
ou *par celle* des lois et des tribunaux?
Donc ils sont purs
et réservés
pour entendre bien *parler de soi*;
et ils rougissent,
pour qu'ils recueillent
un bruit favorable;
j'ai-honte même de parler
de la chasteté.
Mais j'ai-honte
de ces philosophes,
qui pensent honnête
d'éviter aucun jugement,
sinon le vice étant même évité.
Quoi en effet? pouvons-nous
appeler pudiques ceux
qui sont détournés de l'adultère
par crainte de l'infamie,
puisque l'infamie même
suit
à cause de la laideur de l'action?
Car quelle chose peut
ou être louée ou être blâmée
avec-raison,
si tu t'éloignes
de la nature de ce que
tu crois ou devant être loué
ou devant être blâmé?
Est-ce-que les difformités du corps,
si elles seront très-marquantes,
auront quelque chose de choquant,
et la difformité de l'âme
n'*en* aura-t-elle pas?
Elle dont la laideur
peut très facilement être aperçue

perspici potest; quid enim fœdius avaritia, quid immanius libidine, quid contemptius timiditate, quid abjectius tarditate et stultitia dici potest? Quid ergo? eos, qui singulis vitiis excellunt aut etiam pluribus, propter damna aut detrimenta aut cruciatus aliquos miseros esse dicimus, an propter vim turpitudinemque vitiorum? quod item ad contrariam laudem in virtute dici potest.

Postremo, si propter alias res virtus expetitur, melius esse aliquid quam virtutem necesse est; pecuniamne igitur, an honores, an formam, an valetudinem? quæ et, cum adsunt, perparva sunt, et, quam diu adfutura sint, certum sciri nullo modo potest; an, id quod turpissimum dictu est, voluptatem? At in ea quidem spernenda et repudianda virtus vel maxime cernitur.

Sed videtisne, quanta series rerum sententiarumque sit, atque ut ex alio alia nectantur? Quin labebar longius, nisi me retinuissem.

XX. QUINTUS. Quo tandem? libenter enim, frater, quod istam orationem tecum prolaberer....

MARCUS. Ad finem bonorum, quo referuntur, et cujus apis-

vices? Est-il rien de plus hideux que l'avarice, de plus horrible que la convoitise, de plus bas que la lâcheté, de plus ignoble que la stupidité et la déraison? Quoi donc! ceux qui se distinguent par un ou plusieurs de ces vices, serait-ce à cause des inconvénients, des dommages, ou de quelque peine qui les accompagne, que nous les appelons malheureux? et n'est-ce pas à cause de l'essence et de la turpitude même de ces vices? On en peut dire autant de la louange opposée qu'obtient la vertu.

Enfin, si la vertu est recherchée par des raisons qui ne sont pas elle, il faut qu'il y ait quelque chose de meilleur que la vertu. Est-ce donc l'argent? est-ce la beauté, les honneurs, la santé? avantages qui, lorsqu'on les possède, sont bien peu de chose, et dont la durée est absolument incertaine. Est-ce enfin (j'ai honte de le dire) la volupté? mais c'est précisément à la mépriser, à la rejeter, que se reconnaît la vertu.

Voyez-vous la suite des choses et des pensées, et comme l'une se rattache à l'autre? J'étais entraîné bien plus loin, si je ne m'étais retenu.

XX. QUINTUS. Où donc? Volontiers, mon frère, je m'y laisserais entraîner avec vous.

MARCUS. Où? au souverain bien, auquel se rapportent et

iis ipsis;	d'après les vices mêmes;
nim potest dici	car quoi peut être dit
s avaritia,	plus hideux que l'avarice,
nmanius libidine,	quoi plus monstrueux que la débauche,
ontemptius timiditate	quoi plus méprisable que la lâcheté,
bjectius	quoi de plus ignoble
ite et stultitia?	que la stupidité et la déraison?
rgo? dicimus eos	quoi donc? disons-nous ceux
cellunt singulis	qui se distinguent par un
iam pluribus vitiis,	ou même plusieurs vices,
niseros [menta,	être malheureux
r damna aut detri-	à cause de pertes ou de dommages
iquos cruciatus,	ou de quelques tourments,
pter vim	ou bien à cause de l'essence
idinemque vitiorum?	et de la turpitude des vices?
potest dici item	ce qui peut être dit de-même
ute,	sur la vertu,
dem contrariam.	pour *sa* louange opposée.
remo, si virtus	Enfin, si la vertu
tur propter alias res,	est recherchée pour d'autres choses,
cesse aliquid	il est nécessaire quelque chose
elius quam virtutem;	être meilleur que la vertu;
iamne igitur,	l'argent donc,
iores,	ou les honneurs,
nam, an valetudinem?	ou la beauté, ou la santé?
t sunt perparva,	*avantages* qui et sont très petits,
dsunt,	quand ils sont-là,
est	et il *ne* peut
ertum nullo modo	être su certainement d'aucune manière
liu sint adfutura;	combien-longtemps ils seront-là;
uptatem,	ou le plaisir,
od est	ce qui est
simum dictu?	le plus honteux à dire?
us cernitur quidem	Mais la vertu se voit à-vrai-dire
xime	même le plus,
spernenda	à le mépriser
udianda.	et à *le* rejeter.
videtisne	Mais voyez-vous
i sit series	combien-grande est la suite
sententiarumque,	des choses et des pensées,
ut alia	et comme les unes
itur ex alio?	se rattachent à l'autre?
abebar longius,	Même je glissais plus loin,
e retinuissem	si je ne m'étais retenu.
QUINTUS. Quo tandem?	XX. QUINTUS. Où enfin?
er enim, frater,	volontiers en effet, *mon* frère,
erer tecum	je serais entraîné avec-toi
stam orationem.	*pour ce* qui *touche* à ce discours.
s. Ad finem bonorum	MARCUS. A la fin des biens,
feruntur omnia,	où sont rapportées toutes choses,

cendi causa sunt facienda omnia, controversam rem et plenam dissensionis inter doctissimos, sed aliquando jam judicandam.

ATTICUS. Qui istud fieri potest, L. Gellio mortuo?

MARCUS. Quid tandem id ad rem?

ATTICUS. Quoniam Athenis audire ex Phædro meo memini Gellium, familiarem tuum, cum pro consule ex prætura in Græciam venisset essetque Athenis, philosophos, qui um erant, in locum unum convocasse, ipsisque magno opere uctorem fuisse, ut aliquando controversiarum aliquem fa-erent modum; quod si essent eo animo, ut nollent ætatem in litibus conterere, posse rem convenire; et simul operam suam illis esse pollicitum, si posset inter eos aliquid convenire.

MARCUS. Joculare istud quidem, Pomponi, et a multis sæpe derisum; sed ego plane vellem me arbitrum inter antiquam Academiam et Zenonem datum.

ATTICUS. Quo tandem istud modo?

MARCUS. Quia de re una solum dissident, de ceteris mirifice congruunt.

ATTICUS. Aisne tandem? unane est solum dissensio?

vers lequel doivent tendre toutes nos actions; question fort débattue, et féconde en contestations parmi les plus doctes, mais qui devra être résolue un de ces jours.

ATTICUS. Eh! comment? L. Gellius est mort.

MARCUS. Eh bien?

ATTICUS. C'est que je me souviens d'avoir entendu, à Athènes, mon ami Phèdre raconter que lorsque Gellius, votre ami, vint en Grèce au sortir de sa préture, en qualité de proconsul, se trouvant à Athènes, il convoqua tous les philosophes qui y étaient alors, et leur donna gravement le conseil de prendre jour pour mettre un terme à leurs controverses, disant que s'ils n'étaient pas d'humeur à disputer jusqu'à la mort, la chose pourrait s'arranger; et il ajouta qu'il leur promettait son entremise, au cas où ils pourraient s'entendre.

MARCUS. Le fait est plaisant, Pomponius, et l'on s'en est souvent amusé. Mais sérieusement je voudrais être élu pour arbitre entre l'ancienne Académie et Zénon.

ATTICUS. Comment cela?

MARCUS. C'est qu'ils ne diffèrent qu'en un point, et qu'ils s'accordent singulièrement sur le reste.

ATTICUS. Que dites-vous? la division n'est que sur un point?

apiscendi causa	et pour laquelle devant être atteinte
enda,	*toutes choses* sont devant être faites,
troversam	question discutée
n dissensionis	et pleine de dissentiment
tissimos,	entre les plus doctes,
andam	mais devant être jugée
uando	à présent quelque jour.
s. Quid	ATTICUS. Comment
est fieri,	cela peut-il être fait,
llio mortuo?	Lucius Gellius étant mort?
s. Quid tandem id	MARCUS. Que *fait* donc cela
	à la chose?
s. Quoniam memini	ATTICUS. Parce que je me souviens
Athenis	entendre à Athènes
hædro,	de mon *cher* Phèdre,
tuum familiarem,	Gellius, ton ami,
isset in Græciam	comme il était venu en Grèce
ule ex prætura,	proconsul au sortir de la préture,
Athenis,	et *qu*'il était à Athènes,
sse in unum locum	avoir convoqué en un même lieu
hos qui tum erant,	les philosophes qui étaient alors,
auctorem	et avoir été conseiller
pere ipsis,	très fortement à eux,
nt aliquando	qu'ils fissent quelque-jour
modum	quelque fin
rsiarum;	de *leurs* disputes;
essent eo animo	que s'ils étaient de cette disposition
nt conterere	qu'ils ne-voulussent-pas user
in litibus,	*leur* vie en querelles,
se convenire;	la chose pouvoir s'arranger;
esse pollicitum	et en même temps avoir promis
m operam,	à eux son concours,
d posset	si quelque chose pouvait
re inter eos.	s'arranger entre eux.
us. Istud quidem	MARCUS. Cela certes
, Pomponi,	*est* plaisant, Pomponius,
um	et *a été* raillé
multis;	souvent par beaucoup;
vellem plane	mais moi je voudrais tout à fait
m arbitrum	moi *avoir été* donné *pour* arbitre
tiquam Academiam	entre l'ancienne Académie
nem.	et Zénon.
us. Quo modo	ATTICUS. De quelle manière
istud?	donc cela?
us. Quia dissident	MARCUS. Parce qu'ils diffèrent
re solum,	sur une chose seulement,
nt mirifice	s'accordent merveilleusement
is.	sur les autres.
us. Aisne tandem?	ATTICUS. *Que* dis-tu donc? [est?
issensio est solum?	est-ce-qu'un dissentiment seulement

Marcus. Quæ quidem ad rem pertineat, una, quippe cum antiqui omne, quod secundum naturam esset, quo juvaremur in vita, bonum esse decreverint, hic nihil, nisi quod honestum esset, putarit bonum.

Atticus. Parvam vero controversiam dicis, at non eam, quæ dirimat omnia!

Marcus. Probe quidem sentires, si re, ac non verbis, dissiderent.

XXI. Atticus. Ergo assentiris Antiocho familiari meo (magistro enim non audeo dicere), quocum vixi, et qui me ex nostris pæne convellit hortulis deduxitque in Academiam perpauculis passibus.

Marcus. Vir iste fuit ille quidem prudens et acutus et in suo genere perfectus mihique, ut scis, familiaris ; cui tamen ego adsentiar in omnibus necne, mox videro ; hoc dico, controversiam totam istam posse sedari.

Atticus. Qui istud tandem vides ?

Marcus. Quia, si, ut Chius Aristo dixit solum bonum esse, quod honestum esset, malumque, quod turpe, ceteras res

Marcus. Oui, sur un seul vraiment essentiel : les anciens avaient décidé que tout ce qui est selon la nature, et qui nous est utile dans la vie, est un bien. Zénon n'a voulu reconnaître d'autre bien que l'honnête.

Atticus. Petite question, en effet, et qui ne les sépare pas absolument!

Marcus. Vous auriez raison, s'ils différaient sur le fond, et non pas sur les termes.

XXI. Atticus. Vous pensez donc comme Antiochus, mon ami, je n'oserais dire mon maître, avec qui j'ai vécu pendant un temps, et qui m'a presque entraîné hors de nos jardins pour me mener à quelques pas de l'Académie.

Marcus. C'était un homme d'un esprit très éclairé et très fin, accompli dans son genre, et mon ami comme le vôtre, vous le savez; mais avec lequel cependant nous verrons une fois si nous nous accordons en tout. Ce que je dis, c'est qu'une paix générale est possible.

Atticus. Comment?

Marcus. Si Zénon avait dit, comme Ariston de Chio, que l'unique bien est l'honnête, l'unique mal le honteux; que

ɪcus. Una, quæ quidem	Marcus. Un seul, qui du moins
eat	touche
m.	à la question.
e cum antiqui	Car tandis que les anciens
verint esse bonum,	ont décidé être un bien,
quod esset	tout ce qui serait
dum naturam,	selon la nature,
	par quoi
mur in vita,	nous serions aidés dans la vie,
tarit nihil bonum	celui-ci n'a cru rien bon
uod esset honestum.	sinon ce qui serait honnête.
ɪcus. Dicis vero	Atticus. Tu dis vraiment
n controversiam,	une petite dispute,
eam	mais non pas telle
irimat omnia.	qu'elle sépare tout.
ɪcus. Sentires quidem	Marcus. Tu penserais certes bien,
iderent re,	s'ils différaient par le fond,
verbis.	et non par les mots.
. Atticus. Ergo	XXI. Atticus. Donc
iris	tu t'accordes avec
ho, meo familiari,	Antiochus, mon ami,
udeo enim dicere	(car je n'ose pas dire
ro),	*mon* maître),
n vixi,	avec qui j'ai vécu,
	et qui
ne convellit	m'a presque arraché
tris hortulis,	de nos petits jardins,
itque in Academiam,	et *m*'a conduit à l'Académie,
culis passibus.	à très peu de pas.
cus. Iste vir fuit	Marcus. Cet homme fut
idem prudens	lui certes éclairé
tus,	et fin,
'ectus in suo genere,	et parfait dans son genre,
risque mihi,	et ami à moi,
;	comme tu sais
nen videro mox	avec lequel pourtant je verrai plus
iar in omnibus,	*si* je m'accorde en tout,
;	ou-non;
oc,	je dis ceci,
istam controversiam	toute cette dispute
sedari.	pouvoir être apaisée.
cus. Qui tandem	Atticus. Comment enfin
stud?	vois-tu cela?
cus. Quia, si,	Marcus. Parce que, si,
sto Chius	comme Ariston de Chio
olum bonum esse	a dit le seul bien être
sset honestum,	ce qui serait honnête,
que	et le *seul* mal
urpe;	ce qui *serait* honteux;

omnes plane pares, ac ne minimum quidem, utrum adessent an abessent, interesse, valde a Xenocrate et Aristotele et ab illa Platonis familia discreparet, essetque inter eos de re maxima et de omni vivendi ratione dissensio ; nunc vero, cum decus, quod antiqui summum bonum esse dixerant, hic solum bonum dicat ; itemque dedecus illi summum malum, hic solum ; divitias, valetudinem, pulchritudinem commodas res appellet, non bonas ; paupertatem, debilitatem, dolorem incommodas, non malas : sentit idem, quod Xenocrates, quod Aristoteles ; loquitur alio modo. Ex hac autem non rerum, sed verborum discordia controversia est nata de finibus, in qua, quoniam usucapionem, duodecim Tabulæ intra quinque pedes esse noluerunt, depasci veterem possessionem Academiæ ab hoc acuto homine non sinemus, nec Mamilia lege singuli, sed e XII tres arbitri fines regemus.

QUINTUS. Quamnam igitur sententiam dicimus?

toutes les autres choses sont parfaitement égales, et que la présence ou l'absence en est absolument indifférente, il s'écarterait alors beaucoup de Xénocrate et d'Aristote, et de tous ces philosophes de la famille de Platon ; le débat roulerait entre eux sur un point capital, et duquel dépend toute la conduite de la vie. Mais lorsqu'il considère le beau, que les anciens appelaient le souverain bien, comme le seul bien, et de même le contraire du beau, que les autres appelaient le mal en soi, comme le seul mal ; lorsqu'il appelle les richesses, la santé, la beauté, des choses à préférer, mais non pas bonnes ; la pauvreté, la maladie, la douleur, des choses à fuir, mais non pas mauvaises, il pense évidemment comme Aristote et Xénocrate, et ne fait que parler autrement. De cette dispute de mots, et non de faits, est née la discussion sur les *fins*, dans laquelle, forts de la loi des douze Tables, qui a donné cinq pieds de terrain imprescriptible, nous ne permettrons pas à ce rusé philosophe d'usurper le vieux domaine de l'Académie ; et pour tracer les limites, nous serons trois arbitres, selon les douze Tables, et non pas un seul, comme le voudrait la loi Mamilia.

QUINTUS. Quelle sera donc notre sentence ?

ceteras res	toutes les autres choses
pares,	*être* parfaitement égales,
›resse	et *ne pas* différer
ıimum quidem,	pas même le moins *du monde*,
›adessent an abessent,	si elles étaient présentes ou absentes,
›aret valde	il s'éloignerait beaucoup
›crate et Aristotele,	de Xénocrate et d'Aristote,
lla familia Platonis;	et de cette famille de Platon;
›nsio esset	et le dissentiment serait
os de re maxima	entre eux sur un point très important
ıi ratione vivendi;	et sur toute la manière de vivre;
›ero, cum hic dicat	mais maintenant, puisque celui-ci dit le beau,
ntiqui dixerant	que les anciens avaient dit
mmum bonum,	être le souverain bien;
bonum;	*être* le seul bien,
e illi dedecus,	et *que* de même eux *disent* le laid
m malum,	*être* le souverain mal,
ım;	lui *être* le seul *mal*;
t divitias,	*qu*'il appelle les richesses
inem,	la santé,
tudinem,	la beauté
ımodas, non bonas;	des choses avantageuses, non bonnes;
›atem, debilitatem	la pauvreté, la maladie,
ı,	la douleur,
ıodas, non malas;	des choses désavantageuses, non mauvaises;
dem	il pense la même chose
enocrates,	que Xénocrate,
ristoteles,	qu'Aristote,
r alio modo.	il parle d'autre manièrè.
autem discordia	Or de ce désaccord
›um, sed verborum,	non de faits, mais de mots,
t controversia	est née la dispute
›us,	sur les fins,
	dans laquelle,
n duodcim Tabulæ	puisque les douze Tables
nt usucapionem	n'ont pas voulu *la propriété par usucapion*
ra quinque pedes,	être en-dedans de cinq pieds,
emus	nous ne laisserons pas
. possessionem	la vieille possession
iæ	de l'Académie
	être pâturée (usurpée)
ıomine acuto,	par cet homme subtil;
ʒuli arbitri	et non pas arbitre unique
.milia,	*d'après* la loi Mamilia,
e duodecim,	mais trois d'après les douze *Tables*
; fines.	nous établirons les fins.
›us. Quamnam	QUINTUS. Quelle
am	pentence
igitur?	srononçons-nous donc?

MARCUS. Requiri placere terminos, quos Socrates pegerit, iisque parere.

QUINTUS. Præclare, frater, jam nunc a te verba usurpantur civilis juris et legum, quo de genere exspecto disputationem tuam; nam ista quidem magna dijudicatio est, ut ex te ipso sæpe cognovi. Sed certe ita res se habet, ut ex natura vivere summum bonum sit, id est, vita modica et apta virtute perfrui, aut naturam sequi et ejus quasi lege vivere, id est, nihil, quantum in ipso sit, prætermittere, quo minus ea, quæ natura postulet, consequatur, quod inter hæc velit virtute tanquam lege vivere. Quapropter hoc dijudicari nescio an nunquam, sed hoc sermone certe non potest, siquidem id, quod suscepimus, perfecturi sumus.

XXII. ATTICUS. At ego huc declinabam, nec invitus.

QUINTUS. Licebit alias; nunc id agamus, quod cœpimus, cum præsertim ad id nihil pertineat hæc de summo malo bonoque dissensio.

MARCUS. Ordonnons de rechercher les bornes que Socrate avait plantées, et de s'y tenir.

QUINTUS. A merveille, mon frère; vous commencez à parlèr le langage des lois et de la jurisprudence, sur lesquelles j'attends toujours vos idées; car pour cette autre question, je tiens de vous que c'est une grande affaire à décider. De quoi s'agit-il, en effet ? De savoir si le souverain bien est de vivre selon la nature, c'est-à-dire de jouir d'une existence modeste et d'une vertu réglée, ou bien de suivre la nature, et de vivre en la prenant pour loi; c'est-à-dire de ne rien négliger pour faire tout ce qu'elle réclame, puisque l'on veut vivre en faisant de la vertu comme de la nature la loi de la vie. Je ne sais si cela sera jamais décidé, mais sûrement ce ne peut être dans cet entretien, du moins si nous voulons achever la discussion de la question que nous avons commencée.

XXII. ATTICUS. Pour moi, je m'en laissais détourner sans regret.

QUINTUS. Nous pourrons reprendre ce sujet une autre fois; mais aujourd'hui revenons au premier, que n'intéresse point cette difficulté sur le principe du bien et du mal.

cus. Placere	Marcus. Plaire à *nous*
.os requiri	les bornes être recherchées,
ocrates pegerit,	que Socrate a fixées,
parere.	et leur obéir.
ітus. Jam nunc,	Quintus. Déjà maintenant,
	mon frère,
juris civilis	les termes du droit civil
ım	et des lois
ntur	so nt employés
re a te;	très bien par toi;
genere exspecto	sur lequel genre j'attends
lisputationem ;	ta dissertation;
ta dijudicatio quidem	car ce jugement certes
gna,	est grave,
novi sæpe	comme je *l'*ai appris souvent
pso.	de toi-même.
rte res	Mais la chose du moins
et ita ut	est de-telle-manière que
ex natura	vivre d'après la nature
ımum bonum,	est le souverain bien,
perfrui	c'est-à-dire, jouir
odica	d'une existence modeste
ute apta,	et d'une vertu réglée,
qui naturam,	ou suivre la nature,
ere quasi ejus lege,	et vivre comme par sa loi,
prætermittere nihil	c'est-à-dire, ne négliger rien
ıus natura consequa- [tur	que la nature n'atteigne,
e postulet,	ces choses qu'elle peut réclamer.
elit vivere	parce qu'elle veut vivre
æc	parmi ces choses
tanquam lege.	avec la vertu comme loi.
pter nescio an hoc	C'est pourquoi je ne-sais si ceci
ım dijudicari,	*ne peut* pas jamais être décidé,
te non potest	mais *cela* ne peut du moins
mone,	*être décidé* dans cet entretien,
m	si du moins
perfecturi	nous sommes devant achever
l suscepimus	ce que nous avons entrepris.
. Atticus. At ego	XXII. Atticus. Mais moi
bam huc,	je me-laissais-aller là,
itus.	et-non à-regret.
rus. Licebit	Quintus *Cela* sera possible
	une-autrefois;
gamus id quod	maintenant faisons ce que
ıs,	nous avons commencé,
im cum	surtout puisque
ssensio	cette dispute
.mo malo	sur le souverain mal
e	et le *souverain* bien,
ıt nihil ad id.	ne touche en rien à cela.

MARCUS. Prudentissime, Quinte, dicis; nam quæ a me adhuc dicta sunt......

QUINTUS. Nec Lycurgi leges, neque Solonis, neque Charondæ, neque Zaleuci nec nostras Duodecim Tabulas nec plebiscita desidero, sed te existimo cum populis, tum etiam singulis hodierno sermone leges vivendi et disciplinam daturum.

MARCUS. Est hujus vero disputationis, Quinte, proprium id, quod exspectas, atque utinam esset etiam facultatis meæ! Sed profecto ita se res habet, ut, quoniam vitiorum emendatricem legem esse oportet commendatricemque virtutum, ab ea vivendi doctrina ducatur. Ita fit, ut mater omnium bonarum rerum sit sapientia, a cujus amore græco verbo philosophia nomen invenit, qua nihil a dis immortalibus uberius, nihil florentius, nihil præstabilius hominum vitæ datum est. Hæc enim una nos cum ceteras res omnes, tum, quod est difficillimum, docuit, ut nosmetipsos nosceremus; cujus præcepti tanta vis et tanta sententia est, ut ea non homini cuipiam, sed Delphico deo tribueretur.

MARCUS. Vous parlez très sagement, Quintus, car ce que j'ai dit jusqu'ici...

QUINTUS. Je ne demande ni les lois de Lycurgue, ni celles de Solon, de Charondas, ou de Zaleucus, non plus que nos XII Tables, ou nos plébiscites. Je pense seulement que, dans l'entretien d'aujourd'hui, vous devez donner une loi de conduite, un règlement de vie, tant aux peuples qu'aux individus.

MARCUS. Telle est, en effet, la portée de cette discussion, Quintus; et je voudrais que ce fût celle de mes forces. Mais enfin la vérité est que, puisqu'il faut qu'il existe une loi pour corriger les vices et diriger les vertus, c'est d'elle que doit dériver toute la science de vivre. C'est ainsi que la mère de toutes les vertus est la sagesse, dont l'amour a produit chez les Grecs le nom de *philosophie*, présent le plus riche, le plus éclatant, le meilleur enfin que les dieux immortels aient fait à la vie humaine. Seule, en effet, elle nous a enseigné, sans compter tout le reste, ce qu'il y a de plus difficile au monde, à nous connaître nous-mêmes : précepte dont la puissance et la profondeur est telle qu'on n'osait l'attribuer à un homme, mais au dieu de Delphes.

us. Dicis, Quinte,	MARCUS. Tu parles, Quintus,
issime,	très sagement,
æ dicta sunt	car ce qui a été dit
huc...	par moi jusqu'ici...
'us. Desidero	QUINTUS. Je *ne* demande
s Lycurgi,	ni les lois de Licurgue,
olonis,	ni *celles* de Solon,
Charondæ,	ni de Charondas
aleuci, [bulas,	ni de Zaleucus,
tras duodecim Ta-	ni nos douze Tables,
oiscita;	ni les plébiscites;
stimo te daturum	mais je pense toi devoir donner
hodierno	par le discours d'-aujourd'hui
oulis,	et aux peuples,
am singulis,	et aussi aux individus,
disciplinam vivendi.	des lois et la science de vivre.
s. Id quod exspectas,	MARCUS. Ce que tu attends,
	Quintus,
proprium	est vraiment l'*objet* propre
isputationis,	de cette discussion,
tinam esset	et plût-au-ciel-qu'il *le* fût
neæ facultatis!	aussi de mon talent!
fecto res se habet ita	Mais assurément la chose est ainsi,
iiam oportet	que, puisqu'il faut
esse emendatricem	la loi être correctrice
n	des vices
idatricemque	et celle-qui-fait-valoir
n,	les vertus,
i vivendi	la science de vivre
ab ea.	soit tirée d'elle.
t sapientia	Ainsi se-fait que la sagesse
r	soit mère
i rerum bonarum,	de toutes les choses bonnes,
e cujus	de l'amour de laquelle
ohia invenit nomen	la philosophie a trouvé *son* nom
ræco;	par un mot grec;
il uberius,	et rien de plus fécond qu'elle,
rentius,	rien de plus florissant,
estabilius datum est	rien de plus important *n*'a été donné
minum	à la vie des hommes
mortalibus.	par les dieux immortels.
im una nos docuit	Car elle seule nous a enseigné
mes ceteras res,	et toutes les autres choses
od est difficillimum,	et, ce qui est le plus difficile, [mes;
remus nosmetipsos,	que nous nous connussions nous-mê-
æcepti vis est tanta	duquel précepte la vertu est si-grande
sententia,	et si-grand le sens,
ibueretur	qu'il était attribué
mini cuipiam,	non à un homme quelconque,
Delphico.	mais au dieu de-Delphes.

Nam qui se ipse norit, primum aliquid se habere sentiet divinum, ingeniumque in se suum sicut simulacrum aliquod dicatum putabit, tantoque munere deorum semper dignum aliquid et faciet et sentiet; et, cum se ipse perspexerit totumque tentarit, intelliget, quemadmodum a natura subornatus in vitam venerit, quantaque instrumenta habeat ad obtinendam adipiscendamque sapientiam, quoniam principio rerum omnium quasi adumbratas intelligentias animo ac mente conceperit, quibus illustratis, sapientia duce, bonum virum et ob eam ipsam causam cernat se beatum fore.

XXIII. Nam cum animus, cognitis perceptisque virtutibus a corporis obsequio indulgentiaque discesserit, voluptatemque sicut labem aliquam dedecoris oppresserit, omnemque mortis dolorisque timorem effugerit, societatemque caritatis coierit cum suis, omnesque natura conjunctos suos duxerit, cultumque deorum et puram religionem susceperit, et exacuerit illam, ut oculorum, sic ingenii aciem ad bona

En effet, celui qui se connaîtra lui-même sentira d'abord qu'il possède quelque chose de divin; cet esprit qui est en lui et qui est à lui, il le regardera comme une image sacrée, comme le dieu du temple; toutes ses actions, toutes ses pensées seront dignes d'un si grand présent des dieux; et lorsqu'il se sera examiné et, pour ainsi dire, essayé tout entier, il comprendra comment il est venu à la vie paré des mains de la nature, et quels instruments il possède pour obtenir et pour conserver la sagesse; lui qui, dès l'origine, a reçu dans son âme, dans son entendement, les premiers linéaments de toutes choses, afin qu'à leur lumière, et en prenant la sagesse pour guide, il pût voir comment il atteindrait la vertu, et par la vertu, le bonheur.

XXIII. En effet, lorsque l'âme, après avoir connu et compris les vertus, se sera dégagée de toute complaisance envers le corps, et qu'elle aura étouffé la volupté comme la souillure du beau, qu'elle se sera affranchie de toute crainte de la mort et de la douleur, qu'elle se sera associée à ses semblables par le lien de la charité, qu'elle aura regardé les hommes comme ses alliés naturels; lorsqu'elle aura embrassé le culte des dieux et une religion pure; qu'elle aura exercé cette vue de l'esprit, qui se forme, ainsi que celle des yeux,

ii norit ipse se	Car qui *se* connaîtra soi-même,
entiet se	d'abord s'apercevra soi
liquid divinum,	avoir quelque chose de divin,
e suum ingenium	et regardera son esprit
quod simulacrum	comme quelque image
n se,	consacrée en lui-même,
e et faciet	et toujours et il fera
;	et il pensera
ignum	quelque chose de digne
nere deorum;	d'un si-grand présent des dieux;
erspexerit ipse se,	et quand il aura examiné lui-même soi,
ie totum,	et aura tâté *soi* tout entier,
quemadmodum	il comprendra de-quelle-manière
s a natura,	muni par la nature,
i vitam, [beat	il est venu à la vie,
e instrumenta ha-	et quels-grands organes il a
tiam obtinendam	pour la sagesse devant être gardée
damque,	et devant être atteinte,
principio	puisque à l'origine,
t animo ac mente	il a conçu par l'âme et la raison
tias	des notions
mbratas	comme esquissées
erum;	de toutes choses;
ustratis,	par lesquelles étant mises-en-lumière
duce,	la sagesse *étant* guide,
	il puisse-voir
rum bonum,	lui devoir être un homme vertueux,
i causam ipsam	et pour cette cause même
	heureux.
Nam	XXIII. Car
us,	lorsque l'esprit,
cognitis	les vertus étant connues
ue,	et comprises,
t ab obsequio	se sera dégagé de l'obéissance
ntia corporis,	et de la complaisance *pour* le corps,
tque voluptatem,	et aura étouffé le plaisir,
iam labem	comme quelque tache
	de laideur,
ue	et aura échappé
morem	à toute crainte
lorisque,	de la mort et de la douleur,
cum suis	et aura formé avec les siens
i caritatis,	une société d'amour,
e omnes	et aura pensé tous *les hommes*
unctos natura,	ses alliés par nature,
que cultum	et aura embrassé le culte
	des dieux
iem puram,	et une religion pure,
it illam aciem,	et aura affiné cette vue,
ic ut oculorum,	de l'esprit, de même que *celle* des yeux,

seligenda et rejicienda contraria, quæ virtus ex providendo est appellata prudentia : quid eo dici aut cogitari poterit beatius?

Idemque cum cælum, terras, maria, rerumque omnium naturam perspexerit, eaque unde generata, quo recursura, quando, quo modo obitura, quid in iis mortale et caducum, quid divinum æternumque sit, viderit, ipsumque ea moderantem et regentem pæne prenderit, seseque non his circumdatum mœnibus popularem alicujus definiti loci, sed civem totius mundi quasi unius urbis agnoverit, in hac illa magnificentia rerum atque in hoc conspectu et cognitione naturæ, di immortales, quam se ipse noscet! quod Apollo præcepit Pythius; quam contemnet, quam despiciet, quam pro nihilo putabit ea, quæ vulgo dicuntur amplissima!

XXIV. Atque hæc omnia quasi sæpimento aliquo vallabit disserendi ratione, veri et falsi judicandi scientia, et arte quadam intelligendi, quid quamque rem sequatur, et quid sit cuique

à discerner ce qui est bien et à repousser ce qui ne l'est pas, vertu qui a pris le nom de prudence, du mot *prévoir* : alors, je le demande, peut-on exprimer, peut-on imaginer un sort plus heureux que le sien?

La même âme, lorsqu'elle aura bien observé le ciel, la terre, l'océan, toute la nature; lorsqu'elle aura vu d'où toutes les choses ont été engendrées, où elles retournent, quand, comment elles se détruiront, ce qu'il y a en elles de mortel et de périssable, ce qu'il y a de divin et d'éternel; lorsqu'elle aura pris, pour ainsi dire, sur le fait, celui qui les gouverne et les régit; lorsqu'elle reconnaîtra qu'elle n'est point un habitant d'une enceinte fermée par des murailles, mais un citoyen du monde, de la cité unique; alors, au magnifique spectacle de l'univers, à cette vue et à cette connaissance de la nature, grands dieux! comme elle se connaîtra elle-même, selon le précepte d'Apollon Pythien! comme elle méprisera, comme elle dédaignera, comme elle traîtera à l'égal du néant toutes ces choses que le vulgaire appelle grandes!

XXIV. Et tout cela, elle le munira, comme d'un rempart, de la méthode dialectique, de la science de discerner le vrai du faux, enfin de cet art de saisir les conséquences et

;eligenda,	pour le bien devant être choisi
ria rejicienda,	et le contraire devant être rejeté,
us est appellata	(laquelle vertu a été appelée
, ex providendo),	prudence, de prévoir),
ius eo poterit	quoi de plus heureux que lui pourra
aut cogitari?	ou être dit, ou être pensé?
ie	Et le même
pexerit	quand il aura examiné
erras, maria,	le ciel, la terre, les mers,
ue omnium rerum,	et la nature de toutes les choses,
:	et aura vu
generata,	d'où ces choses sont nées,
'sura,	où elles *sont* devant retourner,
quomodo obitura,	quand, comment *elles sont* devant périr,
n iis	quelle chose est en elles
t caducum,	mortelle et fragile,
num æternumque,	quelle divine et éternelle,
rit pæne	et aura surpris presque
derantem	lui-même gouvernant
em ea;	et dirigeant ces choses;
que sese	et aura reconnu soi
mdatum	non entouré
bus	par ces murs,
n	habitant
oci definiti,	de quelque lieu déterminé,
ı mundi totius,	mais citoyen du monde entier,
us urbis;	comme d'une seule ville;
illa magnificentia	dans cette magnificence-là
	des choses
hoc conspectu	et dans cette vue
one naturæ,	et *cette* connaissance de la nature,
tales,	dieux immortels!
cet ipse se!	comme il se connaîtra lui-même!
ollo Pythius	Ce qu'Apollon Pythien
;	a prescrit;
itemnet,	comme il méprisera,
spiciet,	comme il dédaignera,
abit pro nihilo	comme il comptera pour rien
icuntur	ces choses qui sont dites
plissima!	ordinairement les plus grandes!
Atque vallabit	XXIV. Et il fortifiera
ec	tout ceci
quo sæpimento,	comme par quelque retranchement,
isserendi,	par la méthode de discourir,
eri et falsi	par la science du vrai et du faux
,	devant être jugé,
n arte intelligendi	et par un certain art de comprendre
uatur	*ce* qui suit
rem,	chaque chose
it	et *ce* qui est

contrarium. Cumque se ad civilem societatem natum senserit, non solum illa subtili disputatione sibi utendum putabit, sed etiam fusa latius perpetua oratione, qua regat populos, qua stabiliat leges, qua castiget improbos, qua tueatur bonos, qua laudet claros viros, qua præcepta salutis et laudis apte ad persuadendum edat suis civibus, qua hortari ad decus, revocare a flagitio, consolari possit afflictos, factaque et consulta fortium et sapientium cum improborum ignominia sempiternis monumentis prodere. Quæ cum tot res tantæque sint, quæ inesse in homine perspiciantur ab iis, qui se ipsi velint nosse, earum parens est educatrixque sapientia.

ATTICUS. Laudata quidem a te graviter et vere; sed quorsus hoc pertinet?

MARCUS. Primum ad ea, Pomponi, de quibus acturi jam sumus, quæ tanta esse volumus; non enim erunt, nisi ea fuerint, unde illa manant, amplissima; deinde facio et libenter et, ut spero, recte, quod eam, cujus studio teneor,

les contradictions. Puis, comme elle se sera sentie née pour la société civile, elle jugera bien qu'elle n'a pas seulement à faire usage de cette dialectique subtile, mais aussi d'une parole plus large, plus abondante, et qui ne s'interrompe point; c'est par elle qu'elle gouvernera les peuples, consolidera les lois, châtiera les méchants, protégera les gens de bien, honorera les grands hommes; et que sa voix persuasive propagera parmi les citoyens des maximes de salut et de gloire, saura exhorter à l'honneur, rappeler du sein du vice, consoler ceux qui sont abattus, enfin publier en d'immortels monuments, avec l'ignominie des méchants, les actions et les desseins des forts et des sages. Tant et de si grandes choses, qui se découvrent dans la nature humaine à qui veut se connaître soi-même, naissent de la sagesse, et sont enseignées par elle.

ATTICUS. L'éloge est grave, sans doute, et mérité, mais enfin où cela nous mène-t-il?

MARCUS. D'abord, Pomponius, aux questions que nous allons traiter à présent, et que nous voulons si grandes; ce qui ne serait pas, si celles dont elles découlent n'étaient mimenses; ensuite, c'est avec plaisir, et je crois avec raison,

cuique.	contraire à chacune.
nserit	Et comme il aura senti
	soi *être* né
em civilem,	pour la société civile,
ndum sibi	il croira devoir être fait-usage par lui
illa disputatione	non seulement de cette discussion
	subtile,
	mais encore
ːrpetua	du discours ininterrompu
	épandu plus largement,
populos,	par lequel il dirige les peuples,
ıt leges,	par lequel il affermisse les lois,
t improbos,	par lequel il corrige les méchants,
: bonos,	par lequel il protège les bons,
claros viros,	par lequel il loue les hommes illustres,
is civibus	par lequel il exprime à ses concitoyens
rsuadendum	d'une manière-faite pour persuader
alutis et laudis,	des préceptes de salut et de gloire
	par lequel il puisse
decus,	exhorter à l'honneur,
flagitio,	rappeler de la honte,
'flictos,	consoler les abattus,
;	et publier
s sempiternis	par des monuments éternels
ısulta fortium	les faits et les desseins des braves
m [rum.	et des sages
ninia improbo-	avec l'ignominie des méchants.
ːs sint,	Et comme ces choses sont
ə	si-nombreuses et si-grandes,
ciantur	qui sont découvertes
omine,	être dans l'homme,
'elint	par ceux qui veulent
;i,	se connaître eux-mêmes,
.t parens	la sagesse est la mère
.e earum.	et l'éducatrice d'elles.
Laudata quidem	ATTICUS. *Elle a été* louée certes
	par toi
vere,	gravement et véritablement;
pertinet hoc?	mais où tend ceci?
Primum,	MARCUS. D'abord,
	Pomponius,
ıibus	à ces choses, desquelles [sent,
:i jam,	nous sommes devant nous occuper à pré-
ıs esse tanta;	que nous voulons être si-grandes;
runt,	car elles ne *le* seront pas,
e illa manant,	si celles, d'où elles découlent,
lissima.	*n*'auront pas été très grandes.
o et libenter,	Ensuite je fais et volontiers,
, recte,	et, comme j'espère, bien,
ɔssum	*en ce* que je ne peux pas

quæque me eum, quicumque sum, effecit, non possum silentio præterire.

ATTICUS. Vero facis et merito et pie, fuitque id, ut dicis, in hoc sermone faciendum.

que je n'ai point oublié ici une étude qui me charme et qui m'a fait ce que je suis.

ATTICUS. Cela est juste; c'est un hommage de reconnaissance que vous lui deviez; et, comme vous le dites, la question vous en faisait un devoir.

FIN

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

rire silentio	passer sous silence
	celle (la philosophie)
studio	de l'amour de laquelle
;,	je suis possédé,
ıe	et qui
fecit eum,	m'a fait tel,
nque sum.	quel-que je sois.
'ICUS. Facis vero	ATTICUS. Tu fais vraiment
rito et pie,	et justement et pieusement,
fuit,	et cela fut,
is,	comme tu dis,
dum in hoc sermone.	devant être fait dans cet entretien.

FIN

NOTICE

DE

IVRES CLASSIQUES

A L'USAGE

. DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

(LYCÉES, COLLÈGES, SÉMINAIRES, INSTITUTIONS ET PENSIONS)

2° DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

Octobre 1885

TABLE DES MATIÈRES

1° PÉDAGOGIE

el), inspecteur général de l'in-
ublique. *Quelques mots sur*
n publique en France. 1 vol.
:hé. 3 fr. 50 c.

s pédagogiques en Allemagne,
ie et en France. 1 vol. in-16, 3 fr. 50 c.

professeur à la Faculté des
'oulouse. *Histoire critique des*
e l'éducation en France depuis
le. 2 vol. in-16, brochés. 7 fr.

Ferneuil. *La réforme de l'enseignement en France.* 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50 c.

Riant (Dr). *L'hygiène et l'éducation dans les internats* (lycées, collèges, pensionnats, maisons d'éducation, écoles normales, écoles spéciales, universités, etc.). 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

Simon (Jules). *La réforme de l'enseignement secondaire.* In-16, br. 3 fr. 50 c.

2° PROGRAMMES ET MANUELS

POUR DIVERS EXAMENS

lu baccalauréat ès lettres.
onforme aux programmes de
ıl. petit in-16, cartonnés :

ι EXAMEN, *partie littéraire,*
t : Conseils sur les épreuves écri-
:ices sur les auteurs et les ou-
es, latins, français, allemands
indiqués pour l'explication
Notions de rhétorique et de
classique, par M. Albert
vol. 5 fr.

ι EXAMEN, *partie historique,*
t : Histoire ; — Géographie,
Ducoudray et Cortambert. 5 fr.

ıE EXAMEN, *partie littéraire,*
t : Philosophie ; — Histoire
aine, par MM. Thamin et G.
'. 1 vol. 5 fr.

ıE EXAMEN, *partie scienti-*
nprenant : Arithmétique ; —
— Géométrie ; — Physique ;
e ; — Histoire naturelle,
Bos, Pichot, Schützenberger,
Perrier. 1 vol. 5 fr.

du baccalauréat ès
. 2 vol. petit in-16, cart. 13 fr.
, *partie littéraire,* par MM. Albert Le Roy, Ducoudray et Cortambert, etc., cartonné. 6 fr. 50 c.

TOME II, *partie scientifique,* comprenant : Arithmétique ; — Géométrie ; — Algèbre ; — Trigonométrie rectiligne ; — Géométrie descriptive ; — Cosmographie ; — Mécanique ; — Physique ; — Chimie, par MM. Bos, Bezodis, Pichot, Mascart et Boutet de Monvel, cartonné. 6 fr. 50 c.

Plan d'études et programmes pour l'enseignement secondaire classique.
Classes de lettres. In-16, broché. 75 c.
Classes de sciences. In-16, broché. 75 c.

Programmes pour l'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Brochure in-16. 30 c.

Programmes pour l'admission à l'École polytechnique. In-16. 40 c.

Programme des conditions d'admission à l'École forestière. Brochure in-16. 40 c.

Programme des conditions d'admission à l'École navale. Brochure in-16. 30 c.

Programmes du baccalauréat ès lettres scindé en deux parties. Brochure in-16. 30 c.

Programme du baccalauréat ès sciences complet. Brochure in-16. 30 c.

5° ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Traités de Grammaire, de Rhétorique, de Versification et de Li ture; Dictionnaires; Auteurs français; Recueils de morceaux; I littéraires; Mélanges.

Albert (Paul), ancien professeur au Collège de France. *La poésie*, études sur les chefs-d'œuvre des poètes de tous les temps et de tous les pays. 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50 c.

— *La prose*, études sur les chefs-d'œuvre des prosateurs de tous les temps et de tous les pays. 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50 c.

— *La littérature française*, des origines à la fin du XVIe siècle. In-16, br. 3 fr. 50 c.

— *La littérature française au* XVIIe *siècle*. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *La littérature française au* XVIIIe *siècle*. 1 vol. in-16, brochés. 3 fr. 50 c.

— *La littérature française au* XIXe *siècle*. 2 vol. in-16, brochés. 7 fr.

— *Variétés*. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

Barrau. *Méthode de composition et de style*, ou principes de l'art d'écrire en français, suivie d'un choix de modèles. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr. 75 c.

— *Exercices de composition et de style*, ou sujets de descriptions, de narrations, de dialogues et de discours. In-16, br. 2 fr.

Brachet (Auguste), lauréat de l'Académie française. *Nouvelle grammaire française*, fondée sur l'histoire de la langue. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

— *Exercices sur la nouvelle grammaire française*, par M. Dussouchet, agrégé de grammaire :

Livre de l'élève. 1 v. in-16, cart. 1 fr. 50 c.

Livre du maître. 1 v. in-16, cart. 2 fr.

Voir *Morceaux choisis des écrivains français du* XVIe *siècle*.

Chassang, inspecteur général de l'instruction publique. *Modèles de composition française*, empruntés aux écrivains classiques ; comprenant des descriptions, des portraits, des narrations, des lettres, des dialogues, des discours, des dissertations morales et littéraires, avec des arguments et des préceptes sur chaque genre de composition; à l'usage des classes supérieures et des aspirants au bacc ès lettres. 1 vol. in-16, cartonné.

Classiques français. Nouvelle co format petit in-16, publiée avec des des arguments analytiques et de par les auteurs dont les noms so qués entre parenthèses.

Ces éditions se recommandent par la p texte, la concision des notes, la comm format et l'élégance du cartonnage.

Boileau : L'art poétique (Geruyez)
— Œuvres poétiques (Geruzez). 1
Bossuet : Sermons choisis (Réb Prix :
Buffon : Morceaux choisis (E. Prix : 1 f
— Discours sur le style.
Chanson de Roland et Joinville. (G. Paris).
Corneille : Le Cid (Petit de Jul Prix :
— Cinna (Petit de Julleville).
— Horace (Petit de Julleville).
— Nicomède (Petit de Julleville).
— Le menteur (Lavigne).
Fénelon : Fables (A. Regnier).
— Sermon pour la fête de l'Ép (G. Merlet).
— Télémaque (Chassang). 1 f
Florian : Fables (Geruzez).
Joinville : Histoire de saint Lou talis de Wailly).
La Fontaine : Fables (Geruzez).
Lamartine : Morceaux choisis.
Molière : L'avare (Lavigne).
— Le misanthrope (Lavigne).
— Le tartufe (Lavigne).
— Les femmes savantes (Larroum
Montaigne : Extraits (Guillaume et Manchon).
Pascal : Opuscules (Jourdain).
Racine : Andromaque (Lavigne).
— Esther (Lanson).
— Iphigénie (Lanson).
— Les plaideurs (Lavigne).

Sévigné : Lettres choisies (Ad. Regnier). Prix : 1 fr. 80 c.
Théâtre classique (Ad. Regnier). 3 fr.
D'autres auteurs sont en préparation.
Voltaire : Choix de lettres (Brunel). » »

Classiques français, format in-16. Editions annotées par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses.
Bossuet : Discours sur l'histoire universelle (Olleris). 2 fr. 50 c.
— Oraisons funèbres (Aubert). 1 fr. 60 c.
Corneille : Théâtre choisi (Geruzez). Prix : 2 fr. 50 c.
— Le Cid (Anthoine). 1 fr. 25 c.
Fénelon : Dialogues des morts (B. Jullien). 1 fr. 60 c.
— Dialogues sur l'éloquence (Delzons) 80 c.
— Opuscules académiques. 80 c.
La Bruyère : Caractères (G. Servois). Prix : 2 fr. 50 c.
Massillon : Carême (Colincamp). 1 fr. 25 c.
Molière : Le bourgeois gentilhomme (Vapereau). 1 fr. 25 c.
— Les précieuses ridicules (Id.) 1 fr. 25 c.
— Les femmes savantes (Id.). 1 fr. 25 c.
Montesquieu : Grandeur et décadence des Romains (C. Aubert). 1 fr. 25 c.
Racine : Théâtre choisi (E. Geruzez). Prix : 2 fr. 50 c.
— Athalie (Anthoine). 1 fr. 25 c.
— Britannicus (Anthoine). 1 fr. 25 c.
Rousseau (J.-B.) : Œuvres lyriques (Geruzez). 1 fr. 50 c.
Voltaire : Histoire de Charles XII (Brochard-Dauteuille). 1 fr. 60 c.
— Siècle de Louis XIV (Garnier). 2 fr. 75
— Théâtre choisi (Geruzez). 2 fr. 50 c.

Demogeot, agrégé de la Faculté des lettres de Paris. *Histoire de la littérature française* depuis ses origines jusqu'à nos jours. 1 vol. in-16, broché. 4 fr.
— *Textes classiques de la littérature française*, extraits des grands écrivains français, avec notices, appréciations et notes; recueil servant de complément à l'*Histoire de la littérature française*. Nouvelle édition, revue et augmentée. 2 vol. in-16, cartonnés. 6 fr.
I. *Moyen âge*, XVIe et XVIIe *siècles*. 3 fr.
II. XVIIIe et XIXe *siècles*. 3 fr.

Filon (A.). *Eléments de rhétorique française*. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr. 50 c.
— *Nouvelles narrations françaises*, avec des arguments, à l'usage des candidats au baccalauréat ès lettres. In-16, br. 3 fr. 50 c.

Labbé, professeur au collège Rollin. *Morceaux choisis des classiques français* (prose et vers). 3 vol. in-16, cartonnés :
Cours élémentaire. 1 vol. 1 fr.
Cours moyen. 1 vol. 1 fr. 50 c.
Cours supérieur. 1 vol. 2 fr. 50 c.

Lafaye. *Dictionnaire des synonymes de la langue française*. 4e édition, suivie d'un supplément. 1 vol. gr. in-8, broché. 23 fr.
Le cartonnage en percaline gaufrée se paye en sus 2 fr. 75 c.; la demi-reliure en chagrin, 4 fr. 50.

Lehugeur (A.). *La chanson de Roland*, traduite en vers modernes, avec le texte ancien. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

Littré. *Dictionnaire de la langue française*, contenant la nomenclature la plus étendue, la prononciation et les difficultés grammaticales, la signification des mots avec de nombreux exemples et les synonymes, l'histoire des mots depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au XVIe siècle, et l'étymologie comparée. 4 vol. gr. in-4 à 3 colonnes, br. 100 fr.
La reliure en demi-chagrin se paye en sus 20 fr.

Littré et **Beaujean**, inspecteur de l'Académie de Paris. *Abrégé du Dictionnaire de la langue française de Littré*, contenant tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, plus un grand nombre de néologismes et de termes de science et d'art, avec l'indication de la prononciation, de l'étymologie, et l'explication des locutions proverbiales et des difficultés grammaticales; augmenté d'un supplément mythologique, historique, biographique et géographique. 1 vol. in-8 de 1400 pages, broché. 13 fr.
Cartonné en toile verte. 14 fr. 50 c.
Relié en demi-chagrin. 17 fr.
— *Petit dictionnaire universel*, comprenant un abrégé du dictionnaire de la langue française de Littré, une partie mythologique, historique, biographique et géographique, fondue alphabétiquement avec la partie française. 1 v. gr. in-16, cart. 3 fr.

Merlet, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. *Etudes littéraires sur les classiques français des classes supérieures et du baccalauréat ès lettres*. Nouvelle édition conforme aux programmes de 1880. 2 vol. in-16, brochés. 8 fr.
I. Corneille. — Racine. — Molière. 1 vol. 4 fr.

II. Chanson de Roland. — Joinville. — Montaigne. — Pascal. — La Fontaine. — Boileau. — Montesquieu. — La Bruyère. — Bossuet. — Fénelon. — Voltaire. — Buffon. 1 vol. 4 fr.

Méthode uniforme pour l'enseignement des langues, par M. E. Sommer, *Abrégé de grammaire française*. 1 vol. in-16, cartonné. 75 c.

Questionnaire sur l'Abrégé de grammaire française. 1 vol. in-16, cart. 40 c.

Exercices sur l'Abrégé de grammaire française. 1 vol. in-16, cart. 75 c.

Corrigé desdits exercices. In-16, br. 1 fr.

Exercices sur l'analyse grammaticale et sur l'analyse logique. In-16, cart. 1 fr.

Corrigé des exercices sur l'analyse grammaticale. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.

Corrigé des exercices sur l'analyse logique. In-16, broché. 1 fr. 50 c.

Cours complet de grammaire française. 1 vol. in-8, cartonné. 1 fr. 50 c.

Exercices sur le Cours complet de grammaire française. In-8, cart. 1 fr. 50 c.

Voir pages 18 et 22, pour les *langues latine et grecque*.

Morceaux choisis des grands écrivains français du seizième siècle, accompagnés d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue du XVI[e] siècle, par M. Aug. Brachet. In-16, cart. 3 fr. 50 c.

Paris (G.). *Extraits de la Chanson de Roland et de l'Histoire de saint Louis, de Joinville*. 1 vol. petit in-16, cart. » »

Pellissier, professeur à Sainte-Barbe. *Morceaux choisis des classiques français*, en prose et en vers. Recueils composés à l'usage des classes de grammaire et d'humanité. 6 vol. in-16, cartonnés :

Classe de Sixième, 1 vol.	1 fr.
Classe de Cinquième, 1 vol.	1 fr.
Classe de Quatrième, 1 vol.	1 fr.
Classe de Troisième, 1 vol.	2 fr.
Classe de Seconde, 1 vol.	2 fr.
Classe de Rhétorique, 1 vol.	2 fr.

— *Premiers principes de style et de composition*. (*Abrégé de la rhétorique française*.) 1 vol. in 16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Pellissier. *Sujets et modèles de compositions françaises*, destinés à servir d'application aux premiers principes de style, à l'usage des classes élémentaires. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

— *Principes de rhétorique française*. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr. 50 c.

— *Sujets et modèles de compositions françaises*, destinés à servir d'application aux principes de rhétorique, à l'usage des classes supérieures et des candidats au baccalauréat ès lettres. 1 v. in-16, cart. 2 fr. [illegible]

— *Les grandes leçons de l'antiquité classique* (*Orient, Athènes, Rome*), histoire de la civilisation gréco-romaine par ses monuments littéraires, depuis les temps préhistoriques jusqu'à Constantin. 1 vol. in-16, broché. 4 fr.

Pressard, professeur au lycée Louis-le-Grand. *Lectures littéraires et morales*, à l'usage des classes élémentaires. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 25 c.

Quicherat (L.). *Petit traité de versification française*. In-16, cartonné. 1 fr.

Sommer. *Petit dictionnaire des rimes françaises*. In-18, cart. 1 fr. [illegible] c.

— *Petit dictionnaire des synonymes français*. 1 vol. in-18, cart. 1 fr. [illegible] c.

— *Manuel de l'art épistolaire*. 2 vol. gr. in-18, brochés. 3 fr. 25 c.

— *Manuel de style*, ou préceptes et exercices sur l'art de composer et d'écrire en français. 2 vol. gr. in-18, brochés. 3 fr.

Voir *Méthode uniforme pour l'enseignement des langues*, pages 6, 17, 21.

Soulice (Th.). *Petit dictionnaire de la langue française*. In-18, cart. 1 fr. 50 c.

Soulice et **Sardou**. *Petit dictionnaire raisonné des difficultés et exceptions de la langue française*. In-18, cart. 2 fr.

Tridon Péronneau. *Recueil de compositions françaises*. 1 vol. in-16, br. 2 fr.

Vapereau, inspecteur général de l'instruction publique. *Eléments d'histoire de la littérature française*, contenant : 1° une esquisse d'histoire de la littérature française ; 2° une suite de notices sur les époques, les genres et les principaux écrivains, avec un choix d'extraits de leurs ouvrages :

Tome I[er] : *Des origines au règne de Louis XIII*. 1 vol. in-16, cartonné. Prix : 3 fr. 50 c.

Tome II : *Dix-septième siècle*. 1 vol. in-16, cartonné. » »

L'*Esquisse d'histoire de la littérature française* se vend séparément, cartonnée. 1 fr. 50 c.

4° HISTOIRE, CHRONOLOGIE, MYTHOLOGIE

…et. *Dictionnaire universel d'histoire … géographie.* Edition entièrement …due. 1 vol. gr. in-8, broché. 21 fr.
…artonnage se paye en sus 2 fr. 75 c.

…dray, agrégé d'histoire. *Histoire de …ce et histoire contemporaine*, de … *à la Constitution de* 1875, conte…es matières indiquées par les pro…mes de 1885, à l'usage de la classe de …sophie. 1 fort vol. in-16, avec cartes, …nné. 6 fr.

… (V.). *Cours d'histoire*, contenant …natières indiquées par les pro…mes de 1885, à l'usage des classes …ammaire et d'humanités. Nouvelle …n entièrement refondue contenant …rtes géographiques et des gravures. … in-16, cartonnés :

…e de Sixième : *Histoire ancienne des …ples de l'Orient.* 1 vol. 3 fr.
…e de Cinquième : *Histoire de la …ce ancienne.* 1 vol. 3 fr.
…e de Quatrième : *Histoire romaine.* …ol. 3 fr. 50 c.
…e de Troisième : *Histoire de l'Europe …particulièrement de la France, de … à* 1270. 1 vol. 4 fr.
…e de Seconde : *Histoire de l'Europe …articulièrement de la France, de …0 à* 1610. 1 vol. 4 fr. 50 c.
…e de Rhétorique : *Histoire de l'Eu…e et particulièrement de la France,* 1610 *à* 1789. 1 vol. 4 fr. 50 c.

… *cours d'histoire universelle.* Nou…édition avec des cartes et des gra… Format in-16, cartonné :

… *histoire ancienne.* 1 fr.
… *histoire grecque.* 1 fr.
… *histoire romaine.* 1 fr.
… *histoire du moyen âge.* 1 fr.
… *histoire moderne.* 1 fr.
… *histoire de France.* 1 fr.
… *histoire générale.* 1 fr.
…e *histoire sainte.* In-18, cart. 80 c.

…*ire des Grecs,* depuis les temps les …eculés jusqu'à la réduction de la … en province romaine. 2 vol. in-8, …s. 12 fr.

…*ire des Romains,* depuis les temps …lus reculés jusqu'à Dioclétien. … in-8, brochés. 52 fr. 50 c.

— *Introduction générale à l'histoire de France.* 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

Duruy (G.), professeur au lycée Henri IV. *Biographies d'hommes célèbres,* à l'usage de la classe Préparatoire. 1 vol. in-16, avec gravures, cart. 1 fr. 25

— *Histoire sommaire de la France, depuis l'origine jusqu'à Louis XI,* rédigée conformément aux programmes de 1885, pour la classe de Huitième. 1 vol. in-16, avec cartes et gravures, cartonné. 1 fr.

— *Histoire sommaire de la France, depuis l'avènement de Louis XI jusqu'à* 1815, rédigée conformément aux programmes de 1885, pour la classe de Septième. 1 vol. in-16, avec cartes et grav., cart. 1 fr. 50 c.
Les deux parties réunies en un seul vol. cartonné. 2 fr. 50 c.

Fustel de Coulanges. *La cité antique.* 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France.* Première partie : l'Empire romain, les Germains, la royauté mérovingienne. 1 vol. in-8, br. 7 fr. 50 c

Geruzez. *Petit cours de mythologie;* nouv. édit. avec 48 grav. In-16, cart. 1 fr. 25 c.

Histoire universelle, publiée par une société de professeurs et de savants, sous la direction de M. V. Duruy. Format in-16, broché :

La terre et l'homme, par M. Maury. 6 fr.
Chronologie universelle, par M. Dreyss. 2 vol. 12 fr.
Histoire générale, par M. Duruy. 4 fr.
Histoire sainte d'après la Bible, par le même. 3 fr.
Histoire ancienne des peuples de l'Orient, par M. Maspero. 5 fr.
Histoire grecque, par M. Duruy. 4 fr.
Histoire romaine, par le même. 4 fr.
Histoire du moyen âge, par le même. 4 fr.
Histoire des temps modernes, de 1453 jusqu'à 1789, par le même. 4 fr.
Histoire de France, par le même. 2 volumes. 8 fr.
Histoire d'Angleterre, par M. Fleury. 4 fr.
Histoire d'Italie, par M. Zeller. 5 fr.
Histoire de Russie, par M. Rambaud. 6 fr.
Histoire de l'Autriche-Hongrie, par M. Louis Leger. 5 fr.
Histoire de l'Empire ottoman, par M. de la Jonquière. 6 fr.

Histoire de la littérature grecque, par M. Pierron. 4 fr.

Histoire de la littérature romaine, par le même. 4 fr.

Histoire de la littérature française, par M. Demogeot. 4 fr.

Histoire des littératures étrangères, par le même. 2 vol. 8 fr.

Histoire de la littérature anglaise, par M. Augustin Filon. 6 fr.

Histoire de la littérature italienne, par M. Etienne. 4 fr

Histoire de la physique et de la chimie, par M. Hoefer. 4 fr

Histoire de la botanique, de la minéralogie et de la géologie, par le même. 4 fr.

Histoire de la zoologie, par le même. 4 fr.

Histoire de l'astronomie, par le même. 4 fr.

Histoire des mathématiques, par le même. 4 fr.

Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France, par M. Chéruel. 2 vol. 12 fr.

Joran, professeur d'histoire au collège Stanislas. *Programme développé d'histoire des temps modernes et d'histoire littéraire*, à l'usage des candidats à l'école spéciale milit. de St-Cyr. 1 vol. in-16, br. 4 fr. 50

Lalanne (Ludovic). *Dictionnaire historique de la France*. 1 vol. gr. in-8, br. 21 fr.

Le cartonnage se paye en sus 2 fr. 75 c.

Lehugeur (Paul). *Sommaires d'histoire romaine*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50

Van den Berg. *Petite histoire ancienne des peuples de l'Orient*. 1 vol. petit in-16, avec cartes et gravures, cart. 3 fr. 50 c.

— *Petite histoire des Grecs*. 1 vol. petit in-16, avec 19 cartes et 85 gravures, cartonné. 4 fr. 50 c.

5° GÉOGRAPHIE

Atlas manuel de géographie moderne, composé de 54 cartes imprimées en couleur. 1 vol. in-folio, relié. 32 fr.

Bouillet. *Atlas universel d'histoire et de géographie*. Ouvrage faisant suite au *Dictionnaire d'histoire et de géographie* du même auteur. 1 v. grand in-8, avec 12 planches de blason, coloriées et 38 cartes de géographie ancienne et moderne, br. 30 fr.

Le cartonnage se paye en sus 3 fr. 25 c.

Cortambert. Atlas dressés sous sa direction :

1° *Atlas* (petit) *de géographie ancienne* (16 cartes). Gr. in-8, cart. 2 fr. 50 c.

2° *Atlas* (petit) *de géographie du moyen âge* (15 cartes). Gr. in-8, cart. 2 fr. 50 c.

3° *Atlas* (petit) *de géographie moderne* (20 cartes). Gr. in-8, cart. 2 fr. 50 c.

4° *Atlas* (petit) *de géographie ancienne et moderne* (40 cartes). Gr. in-8. 6 fr.

5° *Atlas* (petit) *de géographie ancienne, du moyen âge et moderne* (56 cartes). Grand in-8, cart. 7 fr. 50 c.

6° *Atlas* (nouvel) *de géographie moderne* (66 cartes). Gr. in-4, cart. 10 fr.

7° *Atlas complet de géographie*, contenant en 100 cartes la géographie ancienne, la géographie du moyen âge, la cosmographie et la géographie moderne. Grand in-4, cartonné. 15 fr.

Chaque carte séparément. 15 c.

— *Cours complet de géographie*, contenant les matières indiquées par les programmes de 1885, à l'usage des lycées et des collèges. 10 vol. in-16, cart., avec gravures dans le texte, et accompagnés d'atlas in-8 correspondant aux matières enseignées dans chaque classe :

Notions élémentaires de géographie générale et notions sur la géographie physique de la France, suivies d'un cadre pour une description de département (classe Préparatoire). 80 c.

Géographie élémentaire des cinq parties du monde, suivie d'un aperçu des grands voyages et des principales découvertes (classe de Huitième). 80 c.

Atlas correspondant (23 cartes). 1 v. 3 fr. 50

Géographie élémentaire de la France (classe de Septième). 1 vol. 1 fr. 20 c.

Atlas correspondant (14 cartes). 1 volume. 2 fr. 50 c.

Géographie générale de l'Europe et du bassin de la Méditerranée (classe de Sixième). 1 vol. 1 fr. 50 c.

Atlas correspondant (33 cartes). 1 volume. 5 fr.

aphie de l'Asie, de l'Afrique, de nérique et de l'Océanie (classe de quième). 1 vol. 1 fr. 50 c.

correspondant (41 cartes). 6 fr.

aphie physique et politique de la nce (classe de Quatrième). 1 vol. :: 1 fr. 50 c.

correspondant (26 cartes). 1 v. 4 fr.

aphie physique, politique et économe de l'Europe, moins la France sse de Troisième). 1 vol. 2 fr.

correspondant (33 cartes). 1 vol. :: 5 fr.

aphie physique, politique et éconique de l'Asie, de l'Afrique, de nérique et de l'Océanie, précédée ı résumé de géographie générale sse de Seconde). 1 vol. 3 fr.

correspondant (37 cartes). 1 vol. :: 5 fr. 50 c.

aphie physique, politique, administrative et économique de la France le ses possessions coloniales (classe Rhétorique). 1 vol. 3 fr.

correspondant (18 cartes). 1 vol. 3 fr.

nts de géographie générale (classe Mathématiques préparatoires). 1 vole. 1 fr. 50 c.

s de géographie, comprenant la ption physique et politique, et la aphie historique des diverses condu globe. 1 vol. in-16, cart. 4 fr. 25 c.

t cours de géographie moderne. in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

ɒ (A.) *Petit dictionnaire géographie de la France*; 2e édition. 1 vol. , cartonné en percaline. 6 fr.

ɪs et **Michelot**. *Atlas et cartes.*

ETITS ATLAS FORMAT IN-8.

las élémentaire de géographie mone (8 cartes écrites). 2 fr. 50 c.

même, avec 8 cartes muettes (16 :es), cartonné. 3 fr. 50 c.

tlas universel de géographie mone (17 cartes écrites). 5 fr.

: même, avec 8 cartes muettes (25 tes), cartonné. 6 fr.

tlas de géographie ancienne et mone (36 cartes écrites). 9 fr.

e même, avec 8 cartes muettes (44 tes), cartonné. 10 fr.

tlas universel de géographie anne, du moyen âge et moderne et de géographie sacrée (54 cartes écrites). 14 fr.

H. *Le même*, avec 8 cartes muettes (62 cartes), cartonné. 15 fr.

Atlas de géographie ancienne (19 cartes écrites). 5 fr.

Atlas de géographie du moyen âge (10 cartes écrites). 3 fr. 50 c.

Atlas de géographie sacrée (8 cartes écrites), cartonné. 2 fr.

Chacune des cartes écrites séparément. 25 c.

GRANDS ATLAS FORMAT IN-FOLIO.

A. *Atlas élémentaire* (8 cartes écrites). 6 fr.

B. *Le même*, avec 8 cartes muettes (16 cartes), cartonné. 11 fr. 50 c.

C. *Atlas universel* (12 cartes écrites), cartonné. 10 fr. 50 c.

D. *Le même*, avec 8 cartes muettes (20 cartes), cartonné. 15 fr.

E. *Atlas universel* (19 cartes écrites). 15 fr.

F. *Le même*, avec 8 cartes muettes (27 cartes), cartonné. 21 fr.

Chaque carte séparément. 1 fr.

— *Grandes cartes murales* :

Chaque carte murale est accompagnée d'un questionnaire qui est donné gratuitement aux acquéreurs de la carte à laquelle il se réfère. Chaque questionnaire se vend en outre séparément 30 c.

Les cartes en 16 feuilles ont 1 m. 80 de hauteur sur 2 m. 30 de largeur. Celles en 20 feuilles ont 1 m. 80 de hauteur sur 2 m. 80 de largeur.

Le collage sur toile, avec gorge et rouleau, se paye en sus : 1° pour les cartes en 16 feuilles, 12 fr.; 2° pour les cartes en 20 feuilles, 14 fr.

Géographie ancienne.

Empire romain écrit. 16 feuilles. 10 fr.

Géographie moderne.

Afrique écrite. 16 feuilles. 10 fr.

Amériques septentrionale et méridionale écrites. 20 feuilles. 12 fr.

Asie écrite. 16 feuilles. 10 fr.

Europe écrite. 16 feuilles. 9 fr.

France, Belgique et Suisse écrites. 16 feuilles. 9 fr

Mappemonde écrite. 20 feuilles. 12 fr.

Mappemonde muette. 20 feuilles. 10 fr.

— *Nouvelles grandes cartes murales* indiquant le relief du terrain, tirées en couleur sur 12 feuilles jésus mesurant 2 mètres de haut sur 2 mètres 10 de large.

Le collage sur toile, avec gorge et rouleau, se paye en sus, 12 fr.

Europe écrite. 15 fr.
France muette ou *écrite.* 15 fr.

Il existe aussi une collection de *petites cartes murales*, dont le détail se trouve dans la Notice des livres élémentaires.

— *Géographie ancienne.* In-16. 2 fr. 50 c.
— *Petite géographie ancienne.* In-18. 1 fr.

— *Nouvelle géographie méthodiqu*
in-16, cartonné. 2
— *Géographie sacrée.* In-18, cart. 1
Reclus (Onésime). *Géographie :* l
vol d'oiseau. 2 vol. in-16, br.
— *La France, l'Algérie et les*
1 vol. in-16, broché. 5

6° PHILOSOPHIE, DROIT, ÉCONOMIE POLITIQ

AUTEURS FRANÇAIS

Condillac. *Traité des sensations,* livre I. Nouvelle édition publiée avec une introduction et des notes, par M. Charpentier, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand. Petit in-16, broché. » »

Descartes : *Discours de la méthode ; première méditation.* Nouvelle édition classique publiée avec une introduction et des notes, par M. Charpentier, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

— *Les principes de la philosophie,* livre I. Nouvelle édition, publiée avec une introduction et des notes, par le même auteur. 1 vol. petit in-16, broché. 1 fr. 50 c.

Leibniz : *Nouveaux essais sur l'entendement humain,* avant-propos et livre I, publié d'après les meilleurs manuscrits, avec une introduction et des notes, par M. P. Lachelier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen. 1 vol. petit in-16, cartonné. » »

— *La monadologie,* publiée d'après les manuscrits de la bibliothèque de Hanovre, avec introduction, notes et suppléments, par le même. Petit in-16, cart. 1 fr.

Pascal : *Opuscules,* comprenant : De l'autorité en matière de philosophie ; De l'esprit géométrique ; Entretien avec M. de Sacy. Nouvelle édition, publiée avec une introduction et des notes, par M. H. Michel, agrégé de philosophie. 1 vol. petit in-16, cartonné. » »

AUTEURS LATINS

Cicéron : *De natura Deorum,* livre II. Texte latin, publié avec une introduction et des notes, par M. Thiaucourt, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy. 1 vol. petit in-16, cartonné. » »

— *De officiis,* libri tres. Texte lati
avec des sommaires et des no
M. H. Marchand. 1 vol. in-16, ca
Le même ouvrage, traduction fr
par M. Sommer, sans le tex
1 vol. in-16, broché. 1

Lucrèce : *De natura rerum,* livre
latin, publié avec une introductio
notes, par MM. Benoist et L
1 vol. petit in-16, cartonné.

— *De la nature,* traduction frança
M. Patin. 1 vol. in-16, broché. 3

Sénèque : *Lettres à Lucilius* (l
premières). Texte latin, publié
introduction et des note , par M.
professeur de philosophie au lyc
dorcet, 1 vol. petit in-16. cartonn

— *Choix de lettres morales à*
Texte latin, publié avec des no
M. E. Sommer. In-16, cart. 1
Le même ouvrage, traduction f
de M. J. Baillard, avec le
regard. 1 vol. in-16, broché. 1

— *Œuvres complètes,* traduites e
çais, avec une notice sur la vi
écrits de l'auteur, et des notes, p
Baillard. 2 vol. in-16, brochés.

AUTEURS GRECS

Aristote : *Morale à Nicomaque,*
Texte grec, publié avec une intro
un argument et des notes, par
nequin, professeur au lycée d
1 vol. petit in-16, cartonné.
Le même ouvrage, traduction fra
Fr. Thurot, avec une introd
des notes, par Ch. Thurot. 1
in-16, broché.

Épictète : *Manuel.* Texte grec
avec une introduction, des notes

cabulaire. par M. Thurot. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr.

Le même ouvrage, traduction française, par M. Thurot, sans le texte grec. 1 vol. petit in-16, broché. 1 fr.

Platon : *République*, livre VI. Texte grec, précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de Platon, d'une introduction comprenant : 1° Objet de la *République* de Platon; 2° Analyse des 10 livres de la *République*; 3° Étude sur le sixième livre de la *République*, et accompagné de notes, par M. Aubé, professeur de philosophie au lycée Condorcet. 1 vol. petit in-16, cartonné. » »

Xénophon : *Mémorables*, livre I. Texte grec, publié avec une introduction et des notes, par M. Lebègue, maître de conférences à l'École des Hautes Études. 1 vol. petit in-16, cartonné. » »

— *Entretiens mémorables de Socrate*, traduction française par M. Sommer, sans le texte. 1 vol petit in-16, broché. 1 fr. 75 c.

OUVRAGES DIVERS

Bouillier, membre de l'Institut. *Du plaisir et de la douleur*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50 c.

— *La vraie conscience*. 1 volume in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *Études familières de psychologie et de morale*. In-16, broché. 3 fr. 50 c.

Caro, professeur à la Faculté des lettres de Paris. *L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques*. 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50 c.

— *Le matérialisme et la science*. 1 volume in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *Études morales sur le temps présent*. 2 vol. in-16, brochés. 7 fr.

— *Le pessimisme au* XIX*e siècle*. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *La philosophie de Gœthe*. In-16. 3 fr. 50 c.

— *Problèmes de morale sociale*. 1 vol. in-8, broché. 7 fr. 50 c.

Carrau, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. *Étude sur la théorie de l'évolution*. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

Fouillée, maître de conférences à l'École normale supérieure. *L'idée moderne du droit en Allemagne, en Angleterre et en France*. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *La science sociale contemporaine*. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

Franck, membre de l'Institut. *Dictionnaire des sciences philosophiques*. 1 fort vol. grand in-8, broché. 35 fr.

— *Essais de critique philosophique*. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

Habert, inspecteur d'Académie. *Précis scolaire d'économie politique*, contenant les matières des programmes de 1880. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Jacques, Jules Simon et **Saisset**. *Manuel de philosophie*. 1 vol. in-8. 8 fr.

Joly, professeur à la Faculté des lettres de Paris. *Psychologie comparée : l'homme et l'animal*. 1 vol. in-8, br. 7 fr. 50 c.

Jouffroy (Th.). *Cours de droit naturel*. 2 vol. in-16, brochés. 7 fr.

— *Mélanges philosophiques*. 1 volume in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *Nouveaux mélanges philosophiques*. 1 volume in-16, broché. 3 fr. 50 c.

Jourdain (C.), membre de l'Institut. *Notions de philosophie*, comprenant des *notions d'économie politique*. 17e édition, refondue conformément aux programmes de 1880. 1 vol. in-16, broché. 5 fr.

Le Roy (Albert). *Sujets et développements de compositions françaises* (dissertations philosophiques) données à la Sorbonne, de 1866 à 1883. In-8, br. 5 fr.

Rabier (E.), professeur de philosophie au lycée Charlemagne, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. *Leçons de philosophie*. Tome Ier : *Psychologie*. Nouveau cours, contenant les matières indiquées par les programmes de 1885. 1 vol. in-8, broché. 7 fr. 50 c.

Ravaisson. *La philosophie en France au* XIX*e siècle*. 1 vol. in-8, broché. 7 fr. 50 c.

Simon (Jules). *La religion naturelle*. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *Le devoir*. 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50 c.

— *La liberté civile*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50 c.

— *La liberté politique*. In-16. 3 fr. 50 c.

— *La liberté de conscience*. In-16. 3 fr. 50 c.

— *L'école*. 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50 c.

— *L'ouvrière*. 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50 c.

Taine. *Les philosophes classiques du* XIX*e siècle en France*. In-16, br. 3 fr. 50 c.

— *De l'intelligence*. 2 vol. in-16, br. 7 fr.

Tridon Péronneau. *Recueil de dissertations philosophiques*. 1 v. in-16, br. 2 fr.

Zeller. *La philosophie des Grecs*, traduite de l'allemand, par M. E. Boutroux, maître de conférences à l'École normale supérieure et par ses collaborateurs :

Tome I et II. *La philosophie des Grecs avant Socrate*, par M. Boutroux. 2 vol in-8, brochés. 20 fr.

Tome III. *Socrate et les socratiques*, par M. Belot. 1 vol. in-8, br. 10 fr.

7° SCIENCES ET ARTS

§ 1. *Arithmétique et applications diverses.*

Bertrand (Joseph). *Traité d'arithmétique.* 1 vol. in-8, broché. 4 fr.

Cirodde (P.-L.). *Leçons d'arithmétique.* 1 vol. in-8, broché. 4 fr.

Degranges (Edmond). *Arithmétique commerciale et pratique.* In-8, broché. 5 fr.
— *La tenue des livres.* In-8, broché. 5 fr.

Dupuis. *Tables de logarithmes* à sept décimales, d'après Callet, Véga, Bremiker, etc. 1 vol. grand in-8, cart. 10 fr.
— *Tables de logarithmes* à cinq décimales, d'après de Lalande. 1 vol. grand in-18, cartonné. 2 fr. 50 c.
— *Tables de logarithmes* à quatre décimales. 1 vol. petit in-16, cartonné. 75 c.

Hoefer. *Histoire des mathématiques.* 1 vol. in-16, broché. 4 fr.

Maire. *Arithmétique*, contenant les matières indiquées par les programmes de 1885, suivie des éléments du système métrique et du tracé des figures les plus simples de la géométrie plane. 2 vol. in-16, cartonnés.
Classes Préparatoire et de Huitième. 1 vol. 1 fr.
Classe de Septième. 1 vol. 1 fr. 50 c.

Pichot, censeur du lycée Condorcet. *Arithmétique usuelle*, rédigée conformément aux programmes de 1885, pour les classes de Septième, Sixième et Cinquième. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.
— *Arithmétique élémentaire*, rédigée conformément aux programmes de 1885, à l'usage des classes de Quatrième, Troisième et Philosophie. 1 v. in-16, cart. 2 fr.
— *Eléments d'arithmétique* à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, broché. 3 fr.

Sonnet. *Problèmes et exercices d'arithmétique et d'algèbre.* 2 vol. in-8, br. 5 fr.
— *Dictionnaire des mathématiques appliquées.* 1 vol. grand in-8, broché. 30 fr.
Le cartonnage se paye en sus 2 fr. 75.

Tombeck. *Traité d'arithmétique.* 1 volume in-8, broché. 4 fr.

§ 2. *Géométrie ; Arpentage ; Dessin.*

Bos, inspecteur d'Académie. *Géométrie élémentaire*, rédigée conformément aux programmes de 1885, à l'usage des classes de Quatrième, Troisième, Seconde, Rhétorique et Philosophie. 1 vol. in-16, cart. 2 fr.

Bos et Rebière. *Eléments de géométrie*, à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, broché. 7 fr.

Bougueret, professeur de dessin au lycée Saint-Louis. *Cours de dessin et notions de géométrie*, à l'usage des classes élémentaires de dessin. 50 planches in-4. Prix : 7 fr. 50 c.

On vend séparément :

Dessin et géométrie des figures planes. 23 planche 3 fr. 50 c

Dessin et géométrie des solides. 12 planches. 1 fr. 75 c.

Constructions géométriques et lavis. 15 planches. 2 fr. 25 c.

Briot et Vacquant. *Arpentage, levé des plans, nivellement.* 1 vol. in-16, avec des figures et des planches, broché. 3 fr.
— *Eléments de géométrie :*
1° *Théorie.* In-8, avec figures. 5 fr.
2° *Application.* In-8, avec fig. 3 fr. 50 c.

Sonnet. *Géométrie théorique et pratique.* 2 vol. in-8, texte et planches, br. 6 fr.

Tombeck. *Traité de géométrie élémentaire.* 1 vol. in-8, broché. 5 fr.
— *Précis de levé des plans, d'arpentage et de nivellement.* In-8 broché. 1 fr. 50 c.

§ 3. *Algèbre ; Géométrie analytique; Géométrie descriptive; Trigonométrie.*

Bertrand (Joseph), membre de l'Institut. *Traité d'algèbre :*

1re *partie*, à l'usage des classes de Mathématiques élémentaires. In-8. 5 fr.

2e *partie*, à l'usage des classes de Mathématiques spéciales. 1 vol. in-8, br. 5 fr.

Bos. *Eléments d'algèbre*, à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires et des candidats au baccalauréat ès sciences. 1 vol. in-8, broché. 5 fr.

Briot et **Vacquant**. *Eléments de géométrie descriptive*, à l'usage des classes de Mathématiques élémentaires et des candidats au baccalauréat ès sciences. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 3 fr. 50 c.

Kiss. *Traité élémentaire de géométrie descriptive :*

1re *partie*, à l'usage des classes de Mathématiques élémentaires et des candidats au baccalauréat ès sciences. 1 vol. in-8 de texte et 1 vol. in-8 de planches. 7 fr.

2e *partie*, à l'usage des classes de Mathématiques spéciales et des candidats aux Ecoles normale supérieure, polytechnique et centrale. 1 vol. in-8 de texte et 1 vol. in-8 de planches, brochés. 10 fr.

Launay, professeur au lycée Charlemagne. *Premiers éléments d'algèbre*, rédigés conformément aux programmes de 1885, à l'usage des classes de Troisième, Seconde et Philosophie 1 vol. in-16, avec figures, cartonné en percaline. 3 fr.

Pichot. *Algèbre élémentaire*, contenant les matières des programmes de 1885, à l'usage des classes de Troisième, Seconde et Philosophie. 1 v. in-16, cart. 2 fr. 50 c.

— *Eléments de trigonométrie rectiligne*, à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8 br. 3 fr. 50 c.

Pichot et **de Batz de Trenquelléon**. *Géométrie descriptive*, à l'usage des candidats au baccalauréat ès sciences. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 1 fr. 50 c.

— *Complément de géométrie descriptive*, à l'usage des candidats à Saint-Cyr. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 2 fr.

Sonnet. *Algèbre élémentaire*. In-8, br. 6 fr.

— *Premiers éléments d'algèbre*, extraits du précédent ouvrage. In-16, br. 2 fr. 50 c.

Sonnet et **Frontera**. *Eléments de géométrie analytique*, rédigés conformément au dernier programme d'admission à l'Ecole normale supérieure. In-8, br. 8 fr.

Tombeck. *Traité élémentaire d'algèbre*, à l'usage des classes de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, broché. 4 fr.

— *Cours de trigonométrie rectiligne*. 1 vol. in-8, broché. 2 fr. 50 c.

— *Traité élémentaire de géométrie descriptive*. 1 vol. in-8, broché. 2 fr. 50 c.

§ 4. *Mécanique.*

Collignon, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées. *Traité de mécanique*. 5 v. in-8, avec figures, brochés :

1re partie, *Cinématique*. 1 vol. 7 fr. 50 c.

2e partie, *Statique*. 1 vol. 7 fr. 50 c.

3e partie, *Dynamique*. 2 vol. 15 fr.

4e partie, *Compléments*. 1 vol. 7 fr. 50 c.

Mascart, professeur au Collège de France. *Eléments de mécanique*, rédigés conformément au programme de l'enseignement scientifique dans les lycées. In-8. 3 fr.

Mondiet et **Thabourin** : *Cours élémentaire de mécanique*, avec des énoncés et des problèmes, à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires. 3 vol. in-8 avec figures, brochés :

Tome I. *Principes ;* 3e éd. en 2 fascicules :
1er fascicule. *Statique*. 1 vol. 2 fr. 50 c.
2e fascicule. *Cinématique*. 1 v. 2 fr. 50 c.
Tome II. *Mécanismes*. 1 vol. 3 fr.
Tome III. *Moteurs*. 1 vol. 6 fr.

Pichot et **de Batz de Trenquelléon**. *Éléments de mécanique*, à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, avec figures, br. 3 fr. 50 c.

Sonnet. *Premiers éléments de mécanique appliquée*. 1 vol. in-16, avec planches. 4 fr.

Tombeck. *Notions de mécanique*, à l'usage des élèves des lycées. 1 vol. in-8. 2 fr.

§ 5. *Cosmographie.*

Guillemin (Am.). *Cosmographie*, rédigée conformément aux programmes de 1885, à l'usage de la classe de Rhétorique. 1 vol. in-16, avec fig., cartonné. » »

Pichot. *Traité élémentaire de cosmographie*, à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, avec 207 figures et 2 planches, broché. 6 fr.

— *Cosmographie élémentaire*, contenant les matières des programmes de 1881, à l'usage des classes de Rhétorique et de Philosophie. 1 vol. in-16, avec 147 fig., cartonné. 2 fr. 50 c.

Tombeck. *Cours de cosmographie*. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 3 fr. 50 c.

§ 6. *Physique; Chimie.*

Albert-Lévy. *Premiers éléments des sciences expérimentales*, rédigés conformément aux programmes de 1880, à l'usage de la classe de Septième. 1 vol. in-16, avec 190 figures, cart. 2 fr. 50 c.

Angot, ancien professeur de physique au lycée Condorcet. *Éléments de physique*, contenant les matières indiquées par les programmes de 1885, à l'usage des classes de Troisième, Seconde et Philosophie. 4 vol. in-16, réunis en un, avec de nombreuses figures, cartonné. 5 fr.

— *Traité de physique élémentaire*, conforme aux programmes du baccalauréat es sciences, et répondant aux derniers programmes pour l'admission à l'École polytechnique. 1 vol. in-8, broché. 8 fr.

Relié en percaline. 9 fr.

Boutet de Monvel, professeur de physique et de chimie au lycée Charlemagne. *Notions de physique*, à l'usage des classes de Troisième, Seconde et Rhétorique. 3 vol. in-16, cart. Chaque vol. 2 fr.

— *Notions de chimie*, à l'usage des classes de lettres et des candidats à l'École Saint-Cyr. 1 vol. in-16, broché. 2 fr 50 c.

Demoulin (Mme). *Leçons de choses* (les solides — l'eau — l'air), contenant les matières indiquées par les programmes de 1885, à l'usage de la classe Préparatoire. 1 vol. in-16, avec 179 gravures, cartonné. 1 fr. 50 c.

Ganot. *Traité élémentaire de physique*, nouvelle édition refondue et complétée par M. Maneuvrier, agrégé des sciences physiques. 1 fort vol. in-16, avec 1014 figures, broché. 7 fr. 50 c.

Relié en percaline. 8 fr.

Gossin, proviseur au lycée de Lille. *Cours de physique*, rédigé conformément aux programmes de 1885, à l'usage des classes de Troisième, Seconde et Philosophie. 1 vol. in-16, avec figures, cart. » »

Jolly, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. *Cours élémentaire de chimie*, rédigé conformément aux programmes de 1885, à l'usage des élèves de Rhétorique et de Philosophie. 1 vol. in-16, avec figures, cart. » »

Payen. *Précis de chimie industrielle*; 6e édition, revue et mise au courant par M. Vincent. 2 vol. in-8 de texte et 1 vol. de planches, brochés. 32 fr.

Privat-Deschanel, ancien proviseur du lycée de Vanves. *Premières notions de physique*. Petit in-16, cart. 2 fr. 50 c.

— *Premières notions de chimie*. 1 vol. petit in-16, avec figures, cart. 1 fr. 25 c.

Privat-Deschanel et Pichot. *Notions élémentaires de physique*, contenant les matières des programmes de 1880, à l'usage des classes de Troisième, Seconde et Rhétorique. 1 fort vol. in-16, avec 491 figures, cartonné. 5 fr.

Schützenberger, professeur au Collège de France. *Éléments de chimie*, contenant les matières programmes de 1885, à l'usage des classes de Rhétorique et Philosophie. 1 vol. in-16, avec 124 figures, cartonné. 3 fr.

§ 7. *Histoire naturelle.*

Baillon, professeur à la Faculté de médecine de Paris. ***Anatomie et physiologie végétales***, contenant les matières indiquées par les programmes de 1885, à l'usage de la classe de Philosophie et des Candidats au baccalauréat ès lettres. 1 vol. in-16, avec 621 figures, cart. 5 fr.

Delafosse. *Précis élémentaire d'histoire naturelle*. In-16, avec 368 figures. 6 fr.

Delage, maître de conférences à l'Ecole des sciences d'Alger. *Eléments d'histoire naturelle des pierres et des terrains*, contenant les matières indiquées par les programmes de 1885 : 2 vol. in-16, cart.
Classe de Septième. 1 vol. 2 fr.
Classe de Quatrième. 1 vol. 2 fr.

Gervais. *Eléments de zoologie*, comprenant l'anatomie, la physiologie, la classification et l'histoire naturelle des animaux ; 4e édit. 1 v. in-8, avec 604 figures et 3 planches, broché. 9 fr.

— ***Cours élémentaire d'histoire naturelle***, contenant les matières des programmes de 1885. 2 vol. in-16, avec fig., cart.:
Zoologie. Classe de Sixième. 1 vol. 3 fr.
Géologie et Botanique. Classes de Sixième et Cinquième. 1 vol. 3 fr.

Mangin, professeur au lycee Louis-le-Grand. ***Cours élémentaire de botanique***, rédigé conformément aux programmes de 1885, à l'usage de la classe de Cinquième. 1 vol. in-16, avec 446 figures et 3 cartes et 2 planches en couleur, cartonné. 3 fr. 50 c.

Perrier, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris. *Eléments de zoologie*, contenant les matières indiquées par les programmes de 1885, à l'usage de la classe de Cinquième. 1 vol. in-16, avec 435 figures, cartonné. 3 fr.

— ***Anatomie et physiologie animales***, contenant les matieres indiquées par les programmes de 1885, à l'usage de la classe de Philosophie. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 8 fr.

Seignette, professeur au lycée Condorcet. *Premières notions sur les pierres et les terrains*, rédigées conformément aux programmes de 1885, à l'usage de la classe de Septième. 1 vol. in-16, avec figures, cartonné. » »

— *Eléments de géologie*, rédigés conformément aux programmes de 1885, à l'usage de la classe de Quatrième. 1 vol. in-16, avec figures, cartonné. 2 fr.

8° ÉTUDE DE LA LANGUE LATINE

Asselin, professeur au collège Rollin. ***Choix de dissertations françaises et latines, de vers et de thèmes grecs***, à l'usage des candidats à la licence ès lettres : sujets et développements. 1 vol. in-8. 5 fr.

— ***Compositions françaises et latines***, à l'usage des lycées, des collèges. 1 vol. in-8, broché. 6 fr.

Auteurs latins (les) expliqués d'après une méthode nouvelle par deux traductions françaises, l'une littérale et *juxtalinéaire*, présentant le mot à mot français en regard des mots latins correspondants; l'autre correcte et précédée du texte latin ; par une société de professeurs et de latinistes. Format in-16, broché :

Cette collection comprend les principaux auteurs qu'on explique dans les classes.

César : Guerre des Gaules, 2 vol. 9 fr.
Chaque volume se vend séparément.
— Guerre civile, livre I. 2 fr. 25 c.

Cicéron : Brutus. 4 fr.
— Catilinaires (les quatre). 2 fr.
— Des lois, livre I. 1 fr. 50 c.
— Des devoirs. 6 fr.
— Dialogue sur l'amitié. 1 fr. 25 c.
— — sur la vieillesse. 1 fr. 25 c.
— Discours pour la loi Manilia. 1 fr. 50 c.
— Discours pour Ligarius. 75 c.
— Discours pour Marcellus. 75 c.
— Discours sur les statues. 3 fr.
— Discours sur les supplices. 3 fr.
— Seconde philippique. 2 fr.
— Plaidoyer pour Archias. 90 c.
— Plaidoyer pour Milon. 1 fr. 50 c.
— Plaidoyer pour Murena. 2 fr. 50 c.
— Songe de Scipion. 50 c.

Cornelius Nepos. 5 fr.

Beuzet : Histoires choisies des écrivains profanes, 2 vol. 12 fr.

Chaque volume séparément. 6 fr.

Livre I. 1 fr.
Livre II. 1 fr. 25 c.
Livre III. 5 fr.
Livre IV. 3 fr. 50 c.
Livre V. 4 fr.

Horace : Art poétique. 75 c.
— Epîtres. 2 fr.
— Odes et Épodes. 2 vol. 4 fr. 50 c.
Les livres I et II des Odes. 2 fr.
Les livres III et IV des Odes et les Epodes. 2 fr. 50 c.
— Satires. 2 fr.

Justin: Histoires philippiques. 2 v. 12 fr.

Chaque volume se vend séparément. 6 fr.

Lhomond: Abrégé de l'histoire sainte. 3 fr.
— Sur les hommes illustres de la ville de Rome. 4 fr. 50 c.

Lucrèce : Morceaux choisis de M. Poyard. Prix : 3 fr. 50 c.

Ovide : Choix des métamorphoses. 6 fr.

Phèdre : Fables. 2 fr.

Plaute : Aululaire. 1 fr. 75 c.

Quinte-Curce : Histoire d'Alexandre le Grand. 2 vol. 12 fr.

Chaque volume se vend séparément. 6 fr.

Salluste : Catilina. 1 fr. 50 c.
— Jugurtha. 3 fr. 50 c.

Sénèque : De la vie heureuse. 1 fr. 50 c.

Tacite : Annales, 4 vol. 18 fr.

Chaque volume se vend séparément.

— Germanie (la). 1 fr.
— Vie d'Agricola. 1 fr. 75 c.

Térence : Adelphes. 2 fr.
— Andrienne. 2 fr. 50 c.

Tite-Live. Livres XXI et XXII. 5 fr.
— Livres XXIII, XXIV et XXV. 7 fr. 50 c.

Virgile : Bucoliques (les). 1 fr.
— Géorgiques (les). 2 fr.
— Énéide : 4 volumes. 16 fr.

Chaque volume séparément. 4 fr.
Chaque livre séparément. 1 fr. 50 c.

Bloume. *Une première année de latin ;* 8e édition. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

Bréal, professeur de grammaire comparée au collège de France, et **Bailly**, professeur au lycée d'Orléans. *Leçons de mots :* les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie ; ouvrage rédigé conformément aux programmes de 1880 :

Cours élémentaire, à l'usage classe de Sixième. 1 vol. in-16. 1 fr.

Cours intermédiaire, à l'usag classes de Cinquième et de Quatr 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

Cours supérieur, Dictionnaire é logique latin. 1 vol. in-8, cart.

Chassang, inspecteur général de l'in tion publique. *Modèles de compo latine,* avec des arguments, des no des préceptes sur chaque genre de position. 1 vol. in-16, cartonné.

Chatelain, chargé de conférences Faculté des lettres de Paris. *Le latin-français,* rédigé conformémе décret du 19 juin 1880, à l'usage de didats au baccalauréat ès lettres ; velle édition. 1 vol. in-16, cart.

Reconnu conforme à la note officiel 29 janvier 1881.

Classiques latins ; nouvelle colle format petit in-16, publiée avec de tices, des arguments analytiques e notes en français.

Ces éditions se recommandent par la pur texte, la concision des notes, la commo format, l'élégance et la solidité du carto

Cicéron : Extraits des discours (F gon). 2 fr.
— Extraits des ouvrages de rhéto (V. Cucheval, professeur de rhéto au lycée Condorcet.)
— Choix de lettres (V. Cucheval).
— De amicitia (E. Charles, recteur)
— De finibus bonorum et malorum I et II (E. Charles, recteur). 1
— De legibus, livre I (Lucien Lévy fesseur au lycée d'Amiens).
— De natura Deorum (Thiaucourt).
— De re publica (E. Charles). 1 fr.
— De suppliciis (E. Thomas, prof. Faculté des lettres de Douai). 1 fr
— De senectute (E. Charles).
— In M. Antonium oratio philippic cunda (Gantrelle).
— In Catilinam orationes quatuor (professeur au lycée de Versailles).
— Orator (C. Aubert).
— Pro Archia poeta (E. Thomas).
— Pro lege Manilia (Noël).
— Pro Ligario (Noël).
— Pro Marcello (Noël).
— Pro Milone (Noël).
— Pro Murena (Noël).
— Somnium Scipionis (V. Cucheval).

Cornelius Nepos (Monginot, profess lycée Condorcet).

Heuzet : Selectæ e profanis scriptoribus historiæ (J. Lemaire). 1 fr. 75 c.

Jouvency : Appendix de diis et heroibus (Edeline). 70 c.

Lhomond : De viris illustribus urbis Romæ (Chaine). 1 fr. 10 c.

— Epitome historiæ sacræ (Pressard, prof. au lycée Louis-le-Grand). 60 c.

Lucrèce : De natura rerum, livre v (Benoist et Lantoine). » »

— Morceaux choisis (Poyard, professeur au lycée Henri IV). 1 fr. 50 c.

Ovide : Morceaux choisis des métamorphoses (Armengaud, professeur au lycée de Reims). 1 fr. 80 c.

Pères de l'Eglise latine : Morceaux choisis (Nourrisson). 2 fr. 25 c.

Phèdre : Fables (Talbert, ancien directeur du collège Rollin). 80 c.

Plaute : L'aululaire (Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Paris). 80 c.

— Morceaux choisis (Benoist). 2 fr.

Pline le Jeune : Choix de lettres (Waltz, recteur d'Académie). 1 fr. 80 c.

Quinte-Curce (Dosson). 2 fr. 25 c.

Quintilien : De institutione oratoria (Dosson). 1 fr. 50 c.

Salluste (Lallier). 1 fr. 80 c.

Sénèque : De vita beata (Delaunay, profes. à la Faculté des lettres de Rennes). 75 c.

— Lettres à Lucilius, I à XVI (Aubé). » »

Tacite : Annales (Jacob, professeur au lycée Louis-le-Grand). 2 fr. 50 c.

— Histoires, livres I et II (Gœlzer). » »

— Vie d'Agricola (Jacob). 75 c.

Térence : Adelphes (Psichari). 80 c.

Tite-Live : (Riemann, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, et Benoist).

Livres XXI et XXII. 1 vol. 2 fr.

Livres XXIII, XXIV et XXV. 1 vol. 2 fr. 25 c.

Livres XXVI à XXX. 1 vol. » »

Virgile (Benoist). 2 fr. 25 c.

Classiques latins, format in-16. Éditions publiées avec des notes en français, par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses.

Cicero : De officiis (H. Marchand). 1 fr.

— De oratore (Bétolaud). 1 fr. 50 c.

— In Verrem oratio de signis (J. Thibault). 50 c.

— Tusculanarum quæstionum libri V (Jourdain). 1 fr. 50 c.

Horatius : Opera (Sommer). 2 fr.

Justinus : Historiæ philippicæ (Pessonneaux). 1 fr. 50 c.

Lucain : La Pharsale (Naudet). 2 fr.

Narrationes selectæ e scriptoribus latinis (Chassang). 2 fr. 25 c.

Pline l'Ancien : Morceaux extraits de l'Histoire naturelle (Chassang). 1 fr. 50

— Panégyrique de Trajan (Bétolaud). Prix : 75 c.

Sénèque : Choix de lettres morales à Lucilius (Sommer). 1 fr. 25 c.

Titus Livius : Narrationes selectæ et res memorabiles (Sommer). 1 fr. 40 c.

Voir ci-dessus *Classiques latins* (nouvelle collection, format petit in-16).

Delestrée. *Recueil de versions latines*, dictées à la Sorbonne pour les examens du baccalauréat ès lettres de 1878 à 1882. 2 vol. in-16; *textes et traductions*, br. 3 fr.

Éditions à l'usage des professeurs. Textes latins publiés d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec des commentaires critiques et explicatifs, des introductions et des notices. Format grand in-8, broché.

EN VENTE :

Cicéron : Discours pour le poète Archias, par M. Émile Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Douai. 1 volume. 2 fr. 50 c.

— De suppliciis, par le même. 1 vol. 4 fr.

Cornelius Nepos, par M. Monginot, professeur au lycée Condorcet. 1 vol. 6 fr.

Lucrèce : De la nature des choses, liv. V, par MM. Benoist, prof. à la Faculté des lettres de Paris et Lantoine. 1 vol. 4 fr.

Tacite : Annales, par M. Jacob, professeur à Louis-le-Grand. 2 vol. 15 fr.

Virgile, par M. Benoist. 3 vol. :
Bucoliques et Géorgiques. 1 vol. 7 fr. 50 c.
Enéide; 3e tirage. 2 vol. 15 fr.
Chaque volume. 7 fr. 50 c.

Guérard et **Molliard**, directeurs des études au collège Sainte-Barbe. *Petit dictionnaire latin-français*. 1 vol. in-16. cartonné. 4 fr.

Le Roy. *Sujets et développements de compositions latines*. In-8, br. 3 fr. 50 c.

— *Sujets et développements de compositions* données dans les Facultés, de 1860 à 1873, ou proposées comme exercices prépara

toires pour les examens de la licence ès lettres, avec des observations de M. Dübner. 2e édition. 1 vol. In-8, br. 4 fr.

Lhomond. *Éléments de la grammaire latine.* 1 vol. in-16, cartonné. 80 c.

Marais. *Recueil de versions latines* dictées dans les Facultés, depuis 1874 jusqu'en 1881, pour l'examen du baccalauréat ès sciences; *textes et traductions.* 2 vol. in-8, brochés. 6 fr.

Chaque volume séparément. 3 fr.

Merlet. *Etudes littéraires sur les grands classiques latins*, avec des extraits empruntés aux meilleures traductions. 1 vol. in-16, broché. 4 fr.

Méthode uniforme pour l'enseignement des langues, par E. Sommer. *Abrégé de grammaire latine.* In-16, cartonné. 1 fr. 25 c.

Questionnaire sur l'Abrégé de grammaire latine. In-16, cartonné. 50 c.

Exercices sur l'Abrégé de grammaire latine. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 25 c.

Corrigé desdits exercices. In-16. 1 fr. 50 c.

Cours de versions latines, extraites du Recueil de Jacobs. 1re partie. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr.

Corrigé. 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 25 c.

Cours de versions latines. 2e partie. 1 vol. in-16, cart. 1 fr.

Corrigé. 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 25 c.

Cours de thèmes latins. In-16. 1 fr. 50 c.

Cours complet de grammaire latine. 1 vol. in-8, cartonné. 2 fr. 50 c.

Exercices sur le Cours complet de grammaire latine. In-8, cart. 2 fr. 50 c.

Voir pages 6 et 22 pour les *langues française* et *grecque.*

Noël. *Dictionnaire français-latin ;* nouvelle édition revue par M. Pessonneaux, professeur au lycée Henri IV. 1 vol. grand in-8, cartonné. 8 fr.

— *Dictionnaire latin-français ;* nouvelle édition, revue par M. Pessonneaux. 1 vol. grand in-8, cartonné. 8 fr.

— *Gradus ad Parnassum*, nouvelle édition, revue par M. de Parnajon, professeur au lycée Henri IV. 1 vol. grand in-8, cartonné. 8 fr.

Patin. *Etudes sur la poésie latine.* in-16, brochés.

Pierron. *Histoire de la littératur maine.* 1 vol. in-16, broché.

Pressard, professeur au lycée Lo Grand : *Premières leçons de latin.* in-16, cartonné. 2 fr.

Quicherat (L.). *Dictionnaire fra latin.* 1 vol. grand in-8, carton toile. 9 fr.

— *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* grand in-8, cartonné en toile. 8 fr

— *Nouvelle prosodie latine.* 1 vol. cartonné.

— *Traité de versification latine.* 1 in-16, cartonné.

Quicherat et Daveluy. *Dictio latin-français*, suivi d'un *Voca latin-français des noms propres langue latine*, par M. L. Quicher in-8, cartonné en toile. 9 fr

Sommer. *Lexique français-latin*, à des classes élémentaires, extrait du I naire français-latin de M. Qui 1 vol. in-8, cart. 3 f

— *Lexique latin-français*, à l'usa classes élémentaires, extrait du D naire latin-français de MM. Qu et Daveluy. In-8, cartonné. 3 fr

Voir *Méthode uniforme pour l'ensei des langues*, pages 5, 15 et 19.

Thurot et Chatelain. *Prosodie* 1 vol. in-16, cart. 1 f

Traductions françaises des d'œuvre de la littérature sans le texte latin, à 3 fr. 50 c. le format in-16 :

Le nom des traducteurs est indiqué ent thèses.

Horace (Jules Janin), 1 vol.
Juvénal et Perse (E. Despois), 1
Lucrèce (Patin), 1 vol.
Plaute (E. Sommer), 2 vol.
Sénèque (J. Baillard), 2 vol.
Tacite (J.-L. Burnouf), 1 vol.
Tite-Live (Gaucher), 4 vol.
Virgile (Cabaret-Dupaty), 1 vol.

9° ÉTUDE DE LA LANGUE GRECQUE ANCIENNE

Alexandre (C.). *Dictionnaire grec-français*, suivi d'un *Vocabulaire grec-français*, *des noms propres de la langue grecque*, par A. Pillon. 1 vol. grand in-8, cartonné en toile. 15 fr.

— *Abrégé du dictionnaire grec-français*, par le même auteur. 1 volume gr. in-8, cartonné. 7 fr. 50 c.

Alexandre, Planche et **Defauconpret.** *Dictionnaire français-grec.* 1 vol. in-8, cartonné en toile. 15 fr.

Auteurs grecs (les) **expliqués d'après une méthode nouvelle, par deux traductions françaises,** l'une littérale et *juxtalinéaire*, présentant le mot à mot français en regard des mots grecs correspondants, l'autre correcte et précédée du texte grec, avec des sommaires et des notes en français, par une société de professeurs et d'hellénistes. Format in-16 :

Cette collection comprend les principaux auteurs qu'on explique dans les classes.

Aristophane : Plutus. 2 fr. 25 c.
— Morceaux choisis de M. Poyard. 6 fr.
Aristote : Morale à Nicomaque, livre VIII. 1 fr. 50 c.
— Poétique. 2 fr. 50 c.
Babrius : Fables. 4 fr.
Basile (*S.*) : De la lecture des auteurs profanes. 1 fr. 25 c.
— Contre les usuriers. 75 c.
— Observe-toi toi-même. 90 c.
Chrysostome (*S. Jean*) : Homélie en faveur d'Eutrope. 60 c.
— Homélie sur le retour de l'évêque Flavien. 1 fr.
Démosthène : Discours contre la loi de Leptine. 3 fr. 50 c.
— Discours pour Ctésiphon ou sur la couronne. 3 fr. 50 c.
— Harangue sur les prévarications de l'ambassade. 6 fr.
— Les trois Olynthiennes. 1 fr. 50 c.
— Les quatre Philippiques. 2 fr.
Denys d'Halicarnasse : Première lettre à Ammée. 1 fr. 25 c.
Eschine : Discours contre Ctésiphon. 4 fr.
Eschyle : Prométhée enchaîné. 3 fr.
— Sept (les) contre Thèbes. 1 fr. 50 c.
— Morceaux choisis de M. Weil. 5 fr.
Esope : Fables choisies. 1 fr. 25 c.
Euripide : Alceste. 2 fr.
— Electre. 3 fr.
— Hécube. 2 fr.
— Hippolyte. 3 fr. 50 c.
— Iphigénie à Aulis. 3 fr.
Grégoire de Nazianze (*S.*) : Eloge funèbre de Césaire. 1 fr. 25 c.
— Homélie sur les Machabées. 90 c.
Grégoire de Nysse (*S.*) : Contre les usuriers. 75 c.
— Eloge funèbre de saint Mélèce. 75 c.
Hérodote : Morceaux choisis. 7 fr. 50 c.
Homère : Iliade. 6 volumes. 20 fr.
Chaque volume séparément. 3 fr. 50 c.
Chaque chant séparément. 1 fr.
— Odyssée. 6 vol. 24 fr.
Chaque volume séparément. 4 fr.
Les chants 1, 2, 6, 11 et 12 se vendent séparément, chacun. 1 fr.
Isocrate : Archidamus. 1 fr. 50 c.
— Conseils à Démonique. 75 c.
— Eloge d'Evagoras. 1 fr.
— Panégyrique d'Athènes. 2 fr. 50 c.
Luc (S.) : Evangile. 3 fr.
Lucien : Dialogues des morts. 2 fr. 25 c.
— De la manière d'écrire l'histoire. 2 fr.
Pères grecs (choix de discours tirés des). Prix : 7 fr. 50 c.
Pindare : Isthmiques (les). 2 fr. 50 c.
— Néméennes (les). 3 fr.
— Olympiques (les). 3 fr. 50 c.
— Pythiques (les). 3 fr. 50 c.
Platon : Alcibiade (le 1er). 2 fr. 50 c
— Apologie de Socrate. 2 fr
— Criton. 1 fr. 25 c
— Gorgias. 6 fr
— Phédon. 5 fr
— République, livre VIII. 2 fr. 50 c.
Plutarque : De la lecture des poètes. 3 fr.
— Sur l'éducation des enfants. 2 fr.

— Vie d'Alexandre. 3 fr.
— Vie d'Aristide. 2 fr.
— Vie de César. 2 fr.
— Vie de Cicéron. 3 fr.
— Vie de Démosthène. 2 fr. 50 c.
— Vie de Marius. 3 fr.
— Vie de Pompée. 5 fr.
— Vie de Solon. 3 fr.
— Vie de Sylla. 3 fr.
— Vie de Thémistocle. 2 fr.
Sophocle : Ajax. 2 fr. 50 c.
— Antigone. 2 fr. 25 c.
— Electre. 3 fr.
— Œdipe à Colone. 2 fr.
— Œdipe roi. 1 fr. 50 c.
— Philoctète. 2 fr. 50 c.
— Trachiniennes (les). 2 fr. 50 c.
Théocrite : Œuvres complètes. 7 fr. 50 c.
Thucydide : Guerre du Péloponèse :
Livre I. 6 fr.
Livre II. 5 fr.
— Morceaux choisis de M. Croiset. 5 fr.
Xénophon : Anabase (les 7 liv.), 2 v. 12 fr.
Chaque livre séparément. 2 fr.
— Apologie de Socrate. 60 c.
— Cyropédie, livre I. 1 fr. 25 c.
— — livre II. 1 fr. 25 c.
— Economique, chap. I à XI. 2 fr.
— Entretiens mémorables de Socrate (les quatre livres). 7 fr. 50 c.
— Morceaux choisis de M. de Parnajon. Prix : 7 fr. 50 c.

Bréal, professeur de grammaire comparée au Collège de France, et **Bailly**, professeur au lycée d'Orléans : *Leçons de mots :* les mots grecs groupés d'après le sens et l'étymologie. Ouvrage rédigé conformément aux programmes de 1880. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Classiques grecs, nouvelle collection, format petit in-16, publiée avec des notices, des arguments analytiques et des notes en français.

Ces éditions se recommandent par la pureté du texte, la concision des notes, la commodité du format, l'élégance et la solidité du cartonnage.

Aristophane : Morceaux choisis (Poyard, professeur au lycée Henri IV). 2 fr.
Aristote : Morale à Nicomaque, livre VIII. (Lucien Lévy, professeur au lycée d'Amiens.) 1 fr.

— Morale à Nicomaque, livre X (l
quin, professeur au lycée de Lyon
— Poétique (Egger, membre de
titut).
Démosthène : Discours de la co
(Weil, membre de l'Institut). 1 fi
— Les trois Olynthiennes (Weil).
— Les quatre Philippiques (Weil).
— Sept Philippiques (H. Weil). 1 fi
Denys d'Halicarnasse : Première l
Ammée (Weil).
Elien : Morceaux (J. Lemaire). 1 fr.
Épictète : Manuel (Thurot).
Eschyle : Morceaux choisis (Weil). 1
— Les Perses (Weil).
— Prométhée enchaîné (Weil).
Euripide : Théâtre (Weil). Alcest
Elect. ; — Hécube ; — Hippolyt
Iphigénie à Aulis ; — Iphigén
Tauride. Chaque tragédie.
— Morceaux choisis (Weil).
Hérodote : Morceaux choisis (Tou
maître de conférences l'Ecole nor
1 vol.
Homère : Iliade (A. Pierron). 3 fr.
Les chants 1, 2, 6, 9, 10, 18, 22 et 24 se
dent séparément, chacun,
— Odyssée, chants I, II, VI, XI, X
XXIII (A. Pierron). Chaque chant
rément.
— Extraits des mémorables (Jacob).
— Morceaux choisis de l'Iliade (A.
ron). 1 fr.
Lucien : De la manière d'écrire l'hi
(Lebugeur).
— Dialogues des morts (Tournier et
rousseaux). 1 fr.
— Morceaux choisis (Talbot).
— Le songe, ou le Coq (Desrousse
Prix :
Platon : République, livre VI (Aubé,
fesseur au lycée Condorcet).
— République, livre VII (Aubé). 1 f
— République, livre VIII (Aubé). 1 f
— Criton (Ch. Waddington).
— Morceaux choisis (Poyard).
Plutarque : Vie de Cicéron (Graux).
— Vie de Démosthène (Graux).
— Morceaux choisis des biogra
(Talbot). 2 vol. :
1° les Grecs. 1 vol.
2° les Romains. 1 vol.

— Morceaux choisis des œuvres morales (V. Bétolaud). 1 vol. 2 fr.

Sophocle : Théâtre (Tournier). Ajax ; — Antigone ; — Electre ; — Œdipe à Colone ; — Œdipe roi ; — Philoctète ; — les Trachiniennes. Chaque tragédie. 1 fr.
Le même théâtre, sans notes. 2 fr.

Sophocle : Morceaux choisis (Tournier). Prix : 2 fr.

Thucydide : Morceaux choisis (A. Croiset, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris). 2 fr.

Xénophon : Morceaux choisis (de Parnajon, prof. au lycée Henri IV). 2 fr.
— Economiques, ch. I-XI (Graux). 90 c.
— Economiques, édition complète (Graux et Jacob). » »
— Mémorables, livre I (Lebègue). » »
— Morceaux choisis des Mémorables (Jacob). » »

Classiques grecs, format in-16. Editions publiées avec des notes en français.

Aristophane : Plutus (Ducasau). 1 fr.

Babrius : Fables (Th. Fix). 60 c.

Basile (Saint) : Discours sur la lecture des auteurs profanes (Sommer). 50 c.
— Homélie sur le précepte : Observe-toi toi-même (Sommer). 30 c.

Chrysostome (Saint Jean) : Discours sur le retour de l'évêque Flavien (Sommer). 40 c.
— Homélie en faveur d'Eutrope (Sommer). 30 c.

Démosthène : Discours contre la loi de Leptine (Stiévenart). 90 c.
— Harangue sur les prévarications de l'ambassade (Stiévenart). 1 fr. 10 c.

Eschyle : Sept contre Thèbes (les) (Materne). 1 fr.

Esope : Fables choisies (Sommer). 1 fr.

Grégoire (S.) de Nazianze. Homélie sur les Machabées (Sommer). 40 c.

Hérodote : Livre I (Sommer). 1 fr. 50 c.

Homère : Odyssée (Sommer). 3 fr. 50 c.
Les chants 1, 2, 6, 11 et 12 se vendent séparément, chacun, 25 c.

Isocrate : Archidamus (Leprévost). 50 c.
— Eloge d'Evagoras (Sommer). 50 c.
— Panégyrique d'Athènes (Sommer). 80 c.

Lucien. Nigrinus (C. Leprévost). 40 c.
— Songe (le) ou le Coq (Leprévost). 40 c.

Pères grecs : Choix de discours (Sommer). 1 fr. 75 c.

Pindare : Isthmiques (les) (Fix et Sommer). 60 c.
— Néméennes (les) (id.). 90 c.
— Olympiques (les) (id.). 1 fr. 50 c.
— Pythiques (les) (id.). 1 fr. 50 c.

Platon : Alcibiade (le premier). 65 c.
— Alcibiade (le second) (Mablin). 50 c.
— Apologie de Socrate (Talbot). 60 c.
— Gorgias (Sommer). 1 fr. 50 c.
— Phédon (Sommer). 60 c.

Plutarque : De la lecture des poètes (Ch. Aubert). 75 c.
— De l'éducat. des enfants (C. Bailly). 60 c.

Plutarque : Vie d'Alexandre (Bétolaud). Prix : 1 fr.
— Vie d'Aristide (Talbot). 1 fr.
— Vie de César (Materne). 1 fr.
— Vie de Pompée (Druon). 1 fr.
— Vie de Solon (Deltour). 1 fr.
— Vie de Thémistocle (Sommer). 1 fr.

Théocrite : Idylles choisies (L. Renier). Prix : 1 fr. 25 c.

Thucydide : Guerre du Péloponèse :
Livre I (Legouëz). 1 fr. 60 c.
Livre II (Sommer). 1 fr. 60 c.

Xénophon : Anabase, les sept livres (de Parnajon). 3 »
Chaque livre séparément. 75 c.
— Cyropédie, livre I (Huret). 75 c.
— Cyropédie, livre II (Huret). 75 c.
— Entretiens mémorables de Socrate (Sommer). 2 fr.

Voir ci-dessus *Classiques grecs* (nouvelle collection, format petit in-16).

Dübner. *Lexique français-grec*, à l'usage des classes élémentaires. 1 vol. in-8, cartonné. 6 fr.
— *Lhomond grec*, ou premiers éléments de la grammaire grecque. 1 volume in-8, cartonné. 1 fr. 50 c.
— *Exercices* ou versions et thèmes sur les premiers éléments de la grammaire grecque, précédés d'un traité élémentaire d'accentuation. 1 vol. in-8, cart. 2 fr.
— *Corrigé des Exercices.* In-8, br. 1 fr.

Éditions à l'usage des professeurs. Textes grecs, publiés d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec des

commentaires critiques et explicatifs et des notices. Format grand in-8, br.

EN VENTE :

Démosthène : Les harangues, par M. H. Weil, membre de l'Institut; 2e édition. 1 vol. 8 fr.

— Les plaidoyers politiques, 1re série, par M. H. Weil. 1 vol. 8 fr.

Euripide: Sept tragédies, par M. H. Weil; 2e édit. 1 vol. 12 fr.

Homère : L'Iliade, par M. A. Pierron. 2 vol. 16 fr.

— L'Odyssée, par M. A Pierron. 2 vol. Prix : 16 fr.

Sophocle : Tragédies, par M. Tournier, maître de conférences à l'Ecole normale; 2e édition. 1 vol. 12 fr.

Lancelot. *Le jardin des racines grecques*, réunies par Claude Lancelot et mises en vers par Le Maistre de Sacy. Nouvelle édition, par M. Ad. Regnier, professeur honoraire de rhétorique au lycée Charlemagne. 1 vol. in-16, cartonné. 3 fr.

Luc (Saint). *Evangiles.* In-18, cart. 70 c.

Méthode uniforme pour l'enseignement des langues, par E. Sommer :

Abrégé de la grammaire grecque. In-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Questionnaire sur l'Abrégé de grammaire grecque. 1 vol. in-16, cart. 90 c.

Exercices sur l'Abrégé de grammaire grecque. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50 c.

Corrigé desdits exercices. In-16. 2 fr.

Cours de versions grecques, extraites du Recueil de Jacobs. 1re partie. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr.

Corrigé, 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 25 c.

Cours de versions grecques. 2e partie. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr.

Corrigé. 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 25 c.

Cours de thèmes grecs. In-16, 1 fr. 50 c.

Corrigé des thèmes grecs. In-16. 2 fr.

Cours complet de grammaire grecque. 1 vol. in-8, cartonné. 3 fr.

Exercices sur le Cours complet de grammaire grecque. In-8, cart. 3 fr.

Corrigé desdits. In-8, br. 3 fr. 50 c.

V p. 6 et 18 pour les *langues française et latine.*

Ozaneaux. *Nouveau dictionnaire français-grec.* 1 vol. in-8, cartonné. 15 fr.

Patin. *Etudes sur les tragiques gr* examen critique d'Eschyle, de Soph d'Euripide, précédé d'une histoir tragédie grecque. 4 vol. in-16, br.

Pères grecs. *Choix de discours* grec publié avec des arguments notes par M. Sommer. In-16, cart.

Pierron. *Histoire de la littératur que.* 1 vol. in-16, broché.

Planche. *Dictionnaire grec-fra* refondu entièrement par Vendel-I A. Pillon. Nouvelle édition aug d'un vocabulaire des noms propr A. Pillon. 1 vol. grand in-8, cart. 1

Quicherat(L.). *Chrestomathie*, ou pr exercices de traduction grecque, a lexique. Grand in-18, cart. 1 fr

— *Traduction française* des exe Grand in-18, broché. 1 fr

Sommer. *Lexique grec-français*, à l des classes élément. 1 vol. in-8, cart

Voir *Méthode uniforme pour l'enseig des langues*, pages 5, 15 et 19.

Tournier, maître de conférenc l'Ecole normale. *Clef du vocal grec.* 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr

Tournier et **Riemann**, maîtres d férences à l'Ecole normale supér *Premiers éléments de grammaire que.* 1 vol. in-8, cartonné. 1 fr

Traductions françaises des c d'œuvre de la littérature gre sans le texte grec, à 3 fr. 50 c. le v format in-16.

Le nom des traducteurs est indiqu parenthèses.

Anthologie grecque, 2 vol.
Aristophane (C. Poyard), 1 vol.
Diodore de Sicile (F. Hoefer), 4
Eschyle (Ad. Bouillet), 1 vol.
Euripide (Hinstin), 2 vol.
Hérodote (P. Giguet), 1 vol.
Homère (P. Giguet), 1 vol.
Lucien (E. Talbot), 2 vol.
Plutarque. Vies des hommes il (E. Talbot). 4 vol.
— Œuvres morales (Bétolaud), 5
Sophocle (Bellaguet), 1 vol.
Strabon (A. Tardieu), 3 vol.
Thucydide (E. Bétant), 1 vol.
Xénophon (E. Talbot), 2 vol.

10° ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES

1° LANGUE ALLEMANDE

Auerbach. *Choix de récits villageois de la Forêt-Noire.* Texte allemand, publié et annoté par M. B. Lévy, ancien inspecteur général de l'instruction publique; avec l'autorisation exclusive pour la France de l'auteur et des éditeurs. 1 vol. petit in-16, cartonné. 3 fr.
Le même ouvrage, traduction française, par M. Lang, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, sans le texte. 1 vol. petit in-16, br. 3 fr. 50 c.

Bacharach. *Grammaire allemande*, à l'usage des classes supérieures. In-16. 3 f. 75 c.
— *Grammaire abrégée de la langue allemande.* 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 80 c.
— *Cours de thèmes allemands*, accompagnés de vocabulaires, In-16, cart. 3 fr. 25 c.

Benedix. *Le procès*, comédie. Texte allemand, annoté par M. Lange, prof. au lycée Louis-le-Grand. Petit in-16, cart. 60 c.
Le même ouvrage, traduction française de Mme Boullenot, avec le texte. 1 vol. in-16, broché. 75 c.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Lang. In-16 br. 1 fr. 50 c.
— *L'entêtement.* Texte allemand, avec une notice et des notes, par M. Lange. 1 vol. petit in-16, cartonné. 60 c.

Braeunig, sous-directeur de l'Ecole Alsacienne, et **Dax.** *Exercices pratiques de langue allemande;* format in-16, cart.
Classe Préparatoire. 1 vol. 1 fr. 50 c.
Classe de Huitième. 1 vol. 1 fr. 50 c.
Classe de Septième. 1 vol. 1 fr. 50 c.
Classes de Grammaire. 1 vol. » »

Campe. *Le jeune Robinson.* Texte allemand. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Chamisso. *Pierre Schlemihl.* Texte allemand, annoté par M. Koell, professeur au lycée Louis-le-Grand. Petit in-16. 1 fr.
Le même ouvrage, traduction française. 1 vol. petit in-16, broché. 1 fr.

Chasles et **Eguemann.** *Les mots et les genres de la langue allemande.* 1 vol. in-8, cartonné. 2 fr. 50 c.
Voir *Eguemann*.

Contes et morceaux choisis de Schmid, Krummacher, Liebeskind, Lichtwer, Hebel, Herder et Campe, publiés et annotés par M. Scherdlin, professeur au lycée Charlemagne. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 50 c.

Contes populaires tirés de Grimm, Musæus, Andersen et des *Feuilles de palmier* **par Herder et Liebeskind**, publiés et annotés par M. Scherdlin. 1 vol. petit in-16, cart. 2 fr. 50 c.

Desfeuilles. *Abrégé de grammaire allemande.* In-16, cartonné. 1 fr. 50 c.
— *Exercices* sur l'Abrégé de grammaire allemande. In-16, cartonné. 1 fr. 50 c.
— *Corrigé* des exercices. In-16, br. 2 fr.

Eguemann. *Le premier livre des mots, des racines et des genres en allemand* 1 vol. in-18, cartonné. 75 c.
Voir *Chasles* et *Eguemann*.

Eichhoff. *Cours de versions allemandes.* 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.
— *Morceaux choisis* en prose et en vers des classiques allemands. 3 vol. in-16, cart.:
Ier vol.: Cours de Troisième. 1 fr. 50 c.
IIe vol.: Cours de Seconde. 2 fr. 50 c.
IIIe vol.: Cours de Rhétorique. 3 fr.
— *Cours de thèmes allemands*, précédés d'un résumé de grammaire. 1 vol. in-16, cart. 2 f.

Gœthe. *Gœtz de Berlichingen.* Texte allemand, annoté par M. Lichtenberger, professeur à la Faculté des lettres de Paris; à l'usage des professeurs. 1 vol. grand in-8, broché. 10 fr.

Gœthe. *Campagne de France.* Texte allemand, annoté par M. Lévy. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.
Le même ouvrage, traduction française, par M. Porchat, sans le texte. 1 vol. petit in-16, broché. 2 fr.
— *Faust*, 1re partie. Texte allemand, annoté par M. Büchner, professeur à la Faculté des lettres de Caen. In-16, cart. 2 fr.
Le même ouvrage, traduction française, par M. Porchat, sans le texte allemand. 1 vol. petit in-16, broché. 2 fr.
— *Hermann et Dorothée.* Texte allemand annoté, par M. Lévy. Petit in-16, cart. 1 fr.
Le même ouvrage, traduction française, par M. Lévy, avec le texte allemand et des notes. 1 vol. in-16. 1 fr. 50 c.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Lévy. In-16. 3 fr. 50 c.

— *Iphigénie en Tauride*. Texte allemand, publié avec une introduction et des notes par M. Lévy. Petit in-16, cart. 1 fr. 50 c.
Le même ouvrage, traduction française, par M. Lévy, avec le texte allemand et des notes. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Lang. In-16. 3 fr. 50 c.

— *Le Tasse*. Texte allemand, annoté, par M. Lévy. Petit in-16, cart. 1 fr. 80 c.
Le même ouvrage, traduction française par M. Porchat, sans le texte allemand. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire* par M. Lang. In-16. 3 fr. 50 c.

— *Morceaux choisis*. Texte allemand, annoté, par M. Lévy. Petit in-16, cart. 3 fr.

Hauff. *Lichtenstein*. Texte allemand. In-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Heinhold. *Petit dictionnaire français-allemand et allemand-français*. 1 volume in-16, cart. en percaline gaufrée. 4 fr.

Herder. *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*. Texte allemand ; édition complète. In-16, cart. 4 fr. 50 c

Hoffmann : *Le tonnelier de Nuremberg* (Meister Martin). Texte allemand, publié avec une notice, un argument et des notes par M. Baüer. 1 vol. petit in-16, cartonné. » »

Kleist : *Michaël Kohlhaas*. Texte allemand, publié avec une notice, un argument et des notes par M. Koch. 1 vol. in-16, cartonné. » »

Koch, professeur au lycée Saint-Louis. *La classe en allemand*, nouveaux dialogues à l'usage des lycées et des collèges. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 25 c.

— *Cours primaire d'allemand*. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

— *Lexique français-allemand*, rédigé conformément au décret du 19 juin 1880, à l'usage des candidats au baccalauréat ès lettres. 1 vol. in-16, cartonné. 5 fr.

Reconnu conforme à la note officielle du 29 janvier 1881.

Kotzbuë. *La petite ville allemande*, suivie d'extraits de *Misanthropie et Repentir*, et de l'*Epigramme*. Texte allemand, annoté par M. Bailly maître de conférences à la Faculté des lettres de Douai. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 50 c.

Krummacher. *Paraboles*. Texte allemand. In-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Lectures géographiques. Textes extraits des écrivains allemands, par M. Kaltf, avec exercices et cartes. In-16, cart. 1 fr.

Le Roy. *Recueil de versions allemandes*. Textes et Traductions. 2 vol. in-16. 2 fr.

Lessing. *Fables*, publiées avec des notes, par M. Boutteville. In-16, cart. 1 fr.
Le même ouvrage, trad. *juxtalinéaire*, par M. Boutteville. In-16, br. 1 fr. 50 c.

— *Dramaturgie de Hambourg*. Extraits publiés avec une notice et des notes, par M. Cottler, professeur au lycée Charlemagne. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 50 c.
Le même ouvrage, traduction française, par M. Desfeuilles, avec le texte en regard. 1 vol. in-16. » »
Le même ouvrage, expliqué par deux traductions françaises, l'une littérale et *juxtalinéaire*, l'autre correcte et précédée du texte allemand, par M. Desfeuilles. 1 vol. in-16. » »

— *Lettres sur la littérature moderne et lettres archéologiques*. Extraits publiés avec une notice et des notes, par M. Cottler. 1 vol. petit in-16, cart. 2 fr.
Le même ouvrage, traduction française par M. Cottler, sans le texte. 1 vol. petit in-16, broché. 2 fr. 50 c.

— *Laocoon*. Texte allemand, annoté par M. Lévy. 1 vol. petit in-16, cart. 2 fr.
Le même ouvrage, trad. fr. par M. Courtin, sans le texte. 1 vol. in-16, br. 2 fr.

— *Minna de Barnhelm*, Texte allemand, par M. Lévy. Petit in-16, cart. 1 fr. 50 c.

Lévy (B.), ancien inspecteur général de l'instruction publique : *Exercices de conversation allemande*. 3 vol. in-16, cart. :

I. *Exercices sur les parties du discours*, à l'usage des cours élémentaires. 1 volume. 1 fr. 25 c.
Traduction française, par M. Hildt. 1 vol. in-16, br. 1 fr. 50 c.

II. *Sujets de conversation*, à l'usage des cours moyens. 1 volume. 1 fr. 75 c.
Traduction française, par M. Schmitt. 1 vol. in 16, br. 2 fr.

III. *Sujets de conversation*, à l'usage des cours supérieurs. 1 volume. 3 fr.
Traduction française, par M. Schmitt. 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50 c.

— *Recueil de lettres allemandes*, avec notes en français. 1 vol. in-16, cart. 2 fr.
Le même ouvrage, reproduit en écritures autographiques, pour exercer à la lecture des manuscrits allemands. 1 vol. in-8, cartonné. 3 fr. 50 c.

Lévy (J.). *Méthode rationnelle d'écriture allemande*. 1 vol. petit in-18, cart. 25 c.

— *Cours d'écriture allemande suivant la méthode rationnelle*, composé de cinq cahiers in-4°. Chaque cahier. 15 c.

Niebuhr. *Histoires tirées des temps héroïques de la Grèce*. Texte allemand, publié avec un vocabulaire et des notes, par M. Koch. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 50

Le même ouvrage, traduction française, par Mme Koch, avec le texte allemand. 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 75 c.

Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par Mme Koch. 1 vol. in-16, broché. 2 fr. 50

Scherdlin. *Cours de thèmes allemands*, à l'usage des candidats au baccalauréat ès lettres et à l'École Saint-Cyr. In-16. 3 fr.

— *Traduction allemande* du Cours de thèmes. In-16, cartonné. 3 fr. 50 c.

— *Lectures enfantines*, à l'usage des classes Préparatoires. In-16, cart. 1 fr. 25 c.

— *Morceaux choisis d'auteurs allemands*, en prose et en vers, publiés avec des notes et un vocabulaire, à l'usage des classes des lycées, format in-16, cart. :

Classe de Huitième. 1 vol.	75 c.
Classe de Septième. 1 vol.	75 c.
Classe de Sixième. 1 vol.	1 fr.
Classe de Cinquième. 1 vol.	1 fr.
Classe de Quatrième. 1 vol.	1 fr.
Classe de Troisième. 1 vol.	1 fr. 50 c.
Classe de Seconde. 1 vol.	1 fr. 50 c.

La Classe de Rhétorique est en préparation.

Schiller. *Histoire de la guerre de Trente ans*. Texte allemand, publié et annoté par MM. Schmidt et Leclaire. 1 vol. petit in-16, cartonné. 2 fr. 50 c.

Le même ouvrage, traduction française de M. Ad. Regnier, sans le texte allemand. 1 vol. petit in-16, br. 3 fr. 50 c.

— *Histoire de la révolte qui détacha les Pays-Bas de la domination espagnole*. Texte allemand, par M. Lange, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. petit in-16, cart. 2 fr. 50 c.

Le même ouvrage, traduction française, par M. Ad. Regnier, sans le texte. 1 vol. in-16, broché. 3 fr.

— *Jeanne d'Arc*. Texte allemand, publié avec une notice, des arguments analytiques et des notes, par M. Bailly, maître de conférences à la Faculté des lettres de Douai. 1 vol. in-16, cart » »

— *Guillaume Tell*, drame. Texte allemand, publié avec des notes, par M. Th. Fix. In-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Le même ouvrage, traduction française avec le texte en regard, par M. Fix. 1 vol. in-16, broché. 2 fr. 50 c.

Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Fix. 1 vol. in-16, br. 5 fr.

— *La fiancée de Messine*. Texte allemand, publié avec des notes par M. Scherdlin. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Le même ouvrage, traduction française par M. Ad. Regnier, avec le texte. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.

Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Schnaufer. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50 c.

— *Marie Stuart*, tragédie. Texte allemand, annoté par M. Fix. In-16, cart. 1 fr. 50 c.

Le même ouvrage, traduction française avec le texte en regard, par M. Fix. 1 vol. in-16, broché. 4 fr.

Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Fix. 1 vol. in-16, br. 6 fr.

— *Morceaux choisis*, publiés et annotés par M. Lévy. Petit in-16, cartonné. 3 fr.

— *Wallenstein*. Texte allemand, publié et annoté par M. Cottler. 1 vol. petit in-16, cartonné. 2 fr. 50 c.

Le même ouvrage, traduction française par M. Ad. Regnier, sans le texte. 1 vol. petit in-16, broché. 3 fr.

Schiller et Gœthe. *Extraits de leur correspondance*. Texte allemand, publié et annoté par M. B. Lévy. Petit in-16, cartonné. 3 fr.

Le même ouvrage, trad. franç., par M. B. Lévy. 1 vol. petit in-16, br. 3 fr. 50 c.

Schmid. *Les œufs de Pâques*. Texte allemand, publié et annoté par M. Scherdlin. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 25 c.

— *Cent petits contes*. Texte allemand, édition complète, publiée avec une notice et des notes, par M. Scherdlin. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Suckau. *Dictionnaire allemand-français et français-allemand*, complètement refondu et remanié par M. Th. Fix. 1 fort vol. grand in-8, cart. en toile. 15 fr.

Le *Dictionnaire allemand-français* et le *Dictionnaire français-allemand* se vendent chacun séparément, relié. 8 fr.

2° LANGUE ANGLAISE

Battier et **Legrand**, agrégés de l'Université. *Lexique français-anglais*, rédigé conformément au décret du 19 juin 1880, à l'usage des candidats au baccalauréat ès lettres. 1 vol. in-16, cartonné. 5 fr.

Reconnu conforme à la note officielle du 29 janvier 1881.

Beljame (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. *First english reader*, à l'usage de la classe Préparatoire. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50 c.

— *Second english reader*. Classe de Huitième. In-16, cartonné. 1 fr. 50

— *Third english reader*. Classe de Septième. In-16, cartonné. » »

— *Première année d'anglais*. In-16. 1 fr. 25

— *Deuxième année d'anglais*. In-16. 1 f. 50 c.

— *Cours pratique de prononciation anglaise*. 1 vol. in-8, cartonné. 2 fr.

— *Exercices oraux de langue anglaise*. In-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Byron. *Childe Harold*. Texte anglais. publié avec une introduction, des sommaires et des notes, par M. Emile Chasles, inspecteur général de l'instruction publique. 1 vol. petit in-16, cartonné. 2 fr.

Le même ouvrage, traduction de M. Bellet, avec le texte. In-16, broché. 3 fr.

Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Bellet 1 vol. in-16. 6 fr.

Chacun des trois premiers chants. 1 fr. 50 c.
Le quatrième chant. 2 fr. 50 c.

Cook (le capitaine). *Voyages*. Texte anglais. Edition abrégée et annotée par M. Angellier. 1 vol. petit in-16, cartonné. 2 fr.

Corner (Miss). *Histoire d'Angleterre*. Texte anglais; édition complète. In-16, cartonné. 3 fr. 50 c.

— *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*. Texte anglais. In-18, cartonné. 2 fr.

— *Histoire de la Grèce*. Texte anglais; édition complète. In-16, cart. 3 fr. 50 c.

— *Abrégé de l'Histoire de la Grèce*. Texte anglais. In-18, cartonné. 2 fr.

— *Histoire de Rome*. Texte anglais; édition complète. In-16, cartonné. 3 fr. 50 c.

— *Abrégé de l'Histoire de Rome*. Texte anglais. In-18, cartonné. 2 fr.

Dickens. *Histoire d'Angleterre*. Texte anglais. In-16, cartonné. 2 fr. 50 c.

— *David Copperfield*. Texte anglais. In-16, cartonné. 4 fr. 50 c.

— *Nicolas Nickleby*. Texte anglais. In-16, cartonné. 4 fr. 50 c.

Edgeworth (Miss). *Contes choisis*, annotés par M. Motheré, professeur au lycée Charlemagne. 1 vol. petit in-16, cart. 2 fr.

— *Forester*. Texte anglais, annoté par M. A. Beljame. Petit in-16. 1 fr. 50 c.

Le même ouvrage, traduction française de M. Beljame. In-16, broché. 1 fr. 50

— *Old Poz*. Texte anglais, publié avec une introduction et des notes, par M. Al. Beljame. 1 vol. petit in-16, cart. » »

Eichhoff. *Morceaux choisis* en prose et en vers des classiques anglais. 3 vol. in-16, cartonnés :

Ier vol. : Cours de Troisième. 1 fr. 50 c.
IIe vol. : Cours de Seconde. 2 fr. 50 c.
IIIe vol. : Cours de Rhétorique. 3 fr.

Eliot (G.). *Silas Marner*. Texte anglais, publié avec une introduction et des notes, par M. Malfroy, professeur au lycée de Nantes. 1 vol. petit in-16, cart. » »

Filon (Augustin). *Histoire de la littérature anglaise*. 1 vol. in-16, br. 6 fr.

Fleming. *Abrégé de grammaire anglaise*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 25 c.

— *Exercices*. In-16, cart. 1 fr. 25 c.

— *Corrigé* desdits. In-16, br. 1 fr. 50 c.

— *Cours complet de grammaire anglaise*. In-8, cartonné. 3 fr.

— *Exercices* par M. Aug. Beljame. In-8. 3 fr.

Foe (Daniel de). *Vie et aventures de Robinson Crusoé*. Texte anglais, annoté par M. A. Beljame. Petit in-16. 1 fr. 50 c.

Franklin (B.) : *Autobiographie*. Texte anglais, édition complete. 1 vol. in-16, cartonné en percaline. 1 fr. 50 c.

Goldsmith. *Le vicaire de Wakefield*. Texte anglais, annoté par M. A. Beljame. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

— *Le voyageur ; le village abandonné*. Texte anglais, annoté par M. Motheré. 1 vol. petit in-16, cartonné. 75 c.

Le même ouvrage, traduction française

I. Legrand, avec le texte. 1 vol. 6, broché. 75 c.
ìme ouvrage, traduction *juxtali-'re*, par M. Legrand. In-16. 1 fr. 50
's choisis. Texte anglais, annoté par .c-Enery. Petit in-16, cart. 1 fr. 50

au et **Koch**. *La classe en anglais*. aux dialogues, à l'usage des lycées collèges. Petit in-16, cart. 1 fr. 25 c.

s. *Les jours de classe de Tom* ı. Texte anglais. In-16, cart. 2 fr. 50

(Washington). *Le livre d'esquisses* ketch book). Texte anglais, édition |ue. In-16, cartonné. 2 fr. 50 c.
ıie et les voyages de Christophe b. Texte anglais, édition abrégée .. E. Chasles, inspecteur général. petit in-16, cartonné. 2 fr.

y. Recueil de versions anglaises. ; et traductions. 2 volumes in-16, 's. 2 fr.

lay. *Morceaux choisis des Essais*. anglais, publié et annoté par M. A. ne. 1 vol. petit in-16, cart. 2 fr. 50 c.
me ouvrage, traduction française de Aug. Beljame. In-16, br. 4 fr. 50 c.
:eaux choisis de l'histoire d'Angle- Texte anglais, publié et annoté par .ttier, professeur au lycée Saint-1 vol. petit in-16, cart. 2 fr. 50 c.

nery, professeur au lycée Con-:. *L'anglais mis à la portée de tout ıde*. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

.. *Paradis perdu*, livres I et II. anglais, annoté par M. A. Beljame. petit in-16, cartonné. 90 c.
ıême ouvrage, traduction *juxtali-ire*, par M. Legrand. In-16. 2 fr. 50 c.

professeur au lycée Louis-le-Grand. *de thèmes anglais*, à l'usage des s supérieures et des candidats au lauréat ès lettres. 1 vol. in-16, ıné. 2 fr. 50 c.

. *Premiers éléments de langue an-*. 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 25 c.

Essai sur la critique. Texte anglais é par M. Motheré. Petit in-16. 75 c.
ême ouvrage, traduction française, M. Motheré, avec le texte. In-16. 1 fr.
ıême ouvrage, traduction *juxtali-ire*, par M. Motheré. In-16. 1 fr. 50 c.

speare. *Coriolan*. Texte anglais, publié avec des notes par M. Fleming. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*. 1 vol. in-16, broché. 6 fr.
— *Jules César*. Texte anglais, annoté par M. Fleming. Petit in-16, cart. 1 fr. 25 c.
Le même ouvrage, traduction par M. Montégut, avec le texte. In-16. 1 fr. 50 c.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Legrand. In-16. 2 fr. 50
— *Henri VIII*. Texte anglais, annoté par M. Morel. Petit in-16, cart. 1 fr. 25 c.
Le même ouvrage, traduction française par M. Montégut. In-16, br. 1 fr. 50
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Morel. In-16, br. 3 fr.
— *Macbeth*. Texte anglais, annoté par M. O'Sullivan. 1 vol. in-18, cart. 1 fr.
Le même ouvrage, traduction française de M. Montégut, avec le texte. 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 50 c.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Angellier. 1 vol in-16, broché. 2 fr. 50 c.
— *Othello*. Texte anglais annoté par M. Morel. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 80 c.
Le même ouvrage, traduction française par M. Montégut, avec le texte. 1 vol in-16, broché. 1 fr. 50 c.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Legrand. 1 vol. in-16. 3 fr.
— *Richard III*. Texte anglais. In-18. 1 fr.
Le même ouvrage, traduction française par M. Bellet. In-16, broché. 2 fr.
Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire*, par M. Bellet. In-16, br. 4 fr.

Stuart Mill. *La liberté*. Texte anglais. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr 60 c.

Tennyson. *Poèmes choisis*, contenant la *Grand'mère* (Tennyson for the young and for recitation). Texte anglais. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.
— *Enoch Arden*. Texte anglais, publié avec une notice, un argument et des notes par M. Al. Beljame. 1 vol. petit in-16, cartonné. » »

Walter Scott. *Extraits des contes d'un grand-père*. Texte anglais, annoté par M. Talandier. Petit in-16, cart. 1 fr 50 c.
— *Morceaux choisis*, annotés par M. Battier. 1 vol. petit in-16, cartonné. 3 fr.
— *Les puritains d'Ecosse* (Old mortality). Texte anglais. In-16, cartonné. 2 fr.
— *L'antiquaire*. Texte anglais. In-16, c. 2 fr.
— *Rob Roy*. Texte anglais. In-16, c. 2 fr.
— *Ivanhoé*. Texte anglais. In-16, c. 2 fr.

3° LANGUE ITALIENNE

Dante. *L'enfer,* 1er chant. Texte italien, annoté par M. Melzi. Petit in-16. 75 c.

Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire.* 1 vol. in-16, broché. 1 fr.

Machiavel. *Discours sur la première décade de Tite-Live.* Texte italien, réduit à l'usage des classes, et précédé d'une introduction en français, par M. de Tréverret, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. 1 vol. in-16, br. 2 fr. 50 c.

Manzoni. *Les fiancés.* Texte italien, précédé d'une introduction en français, par M. de Tréverret. 1 vol. in-16. 2 fr. 50 c.

Morceaux choisis en prose et en v classiques italiens, publiés par M Ferri. 1 vol. petit in-16, cartonné

Paoli. *Abrégé de grammaire it* 1 vol. in-16, cartonné. 1 f

Rapelli. *Exercices sur l'Abrégé grammaire italienne.* In-16, 1 f

— *Corrigé des exercices.* In-16. 1 f

Tasse. *La Jérusalem délivrée.* Te lien, expurgé à l'usage des clas précédé d'une introduction en franç M. de Tréverret. 1 vol. in-16. 2

4° LANGUE ESPAGNOLE

Bustamante (Corona). *Diccionario frances-espanol.* 1 vol. in-8, relié. 17 fr.

Calderon de la Barca. *Le magicien prodigieux.* Texte espagnol, publié et annoté par M. Magnabal. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 50 c.

Cervantès. *Le captif,* texte espagnol extrait de don Quichotte, publié avec des notes, par M. J. Merson. In-16. 1 fr.

Le même ouvrage, traduction française, avec le texte en regard, par M. J. Merson. In-16, broché. 2 fr.

Le même ouvrage, traduction *juxtalinéaire,* par M. J. Merson. In-16. 3 fr.

Fonseca (J. da). *Dictionnaire français-espagnol et espagnol-français.* 1 vol. in-8, cartonné. 10 fr.

Hernandez. *Abrégé de grammair gnole.* 1 vol. in-16, cartonné. 1

— *Exercices.* In-16, cartonné. 1

— *Cours complet de grammaire esp* 1 vol. in-8, cartonné. 3 1

Mendoza (Hurtado de). *Morceaux de la guerre de Grenade.* Texte es publié par M. Magnabal, avec n argument. 1 vol. petit in-16, cart.

Morceaux choisis en prose et des classiques espagnols, publi MM. Hernandez et Le Roy. 1 vol cartonné.

Solis (Antonio de). *Morceaux chois conquête du Mexique.* Texte es publié par M. Magnabal. 1 vol. pet cartonné. 1 f

ÉDITIONS

USAGE DES PROFESSEURS

PRINCIPAUX CLASSIQUES GRECS, LATINS ET ÉTRANGERS

TEXTES

PUBLIÉS D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS
DE LA PHILOLOGIE

)ES COMMENTAIRES CRITIQUES ET EXPLICATIFS

DES INTRODUCTIONS ET DES NOTICES

Format grand in-8°.

EN VENTE :

: Discours pour le poète
;, publié, avec une nouvelle col-
ı *Gemblacensis*, par M. Emile
professeur à la Faculté des let-
)ouai. 1 vol. 2 fr. 50
?LICIIS, publié avec un fac similé
ıs, par le même. 1 vol. 4 fr.
s **Nepos**, publié par M. Mon-
rofesseur au lycée Condorcet.
ı. 1 vol. 6 fr.
: De la nature des choses.
publié par MM. E. Benoist, pro-
. la Faculté des lettres de Paris,
›ine, secrétaire de la même Fa-
ec une introduction littéraire de
atin. 1 vol. 4 fr.
Guerre de Jugurth›, par
ɜr, ancien professeur à la Faculté
es de Paris. 1 vol. 4 fr.
Annales, publiées par M. Emile
rofesseur de rhétorique au lycée
-Grand. 2e édition. 2 vol. 15 fr.
ɔublié par M. E. Benoist, profes-
la Faculté des lettres de Paris
es.
l séparément chacun des trois
es.
coliques et les Géorgiques.
ın. 1 vol. 7 fr. 50. — L'Énéide.
:. 2 vol. 15 fr. Chaque vol. 7 fr. 50
ıène : Les Harangues, publiées
II. Weil, membre de l'Institut,
le conférences à l'Ecole normale
ıre. 2e édition. 1 vol. 8 fr.
:ıne, outre *les Philippiques* et *les*
hiennes, comprend les harangues :
les classes, *pour la liberté des*
iens, *pour les Mégalopolitains*,
a paix, *sur l'Halonèse*, *sur la*
onèse, *sur la lettre de Philippe*,
:s réformes et sur le traité avec
:ndre.

— Les Plaidoyers politiques, 1re série,
par M. H. Weil. 1 vol. 8 fr.
Ce volume comprend les plaidoyers *contre la loi de Leptine*, *contre Midias*, *sur les prévarications de l'ambassade et sur la couronne*.

Euripide : Sept tragédies, publiées par M. H. Weil. 2e édition. 1 fort vol. 12 fr.
Chacune des sept tragédies comprises dans ce volume se vend séparément. 2 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques.

Homère : Iliade, publiée par M. A. Pierron, 2e édition. 2 vol. 16 fr.
Ouvrage couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques.

— Odyssée, publiée par le même. 2e édition. 2 vol. 16 fr.

Sophocle : Tragédies, publiées par M. E. Tournier, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, docteur ès lettres. 2e édition. 1 fort vol. 12 fr.
Chacune des sept tragédies comprises dans ce volume se vend séparément. 2 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques.

Gœthe : Gœtz de Berlichingen, tragédie publiée par M. E. Lichtenberger, professeur à la Faculté de lettres de Paris, avec une carte des lieux où se passe l'action. 1 vol. 10 fr.

EN PRÉPARATION :

Cicéron : De Signis, par M. E. Thomas
Cesar, par M. E. Benoist.
Horace, par M. E. Benoist.
Tacite, tomes III et IV, par M. H. Gœlzer.
Tite-Live, par M. Riemann, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
Démosthène : Plaidoyers politiques. 2e série, par M. H. Weil.
Thucydide, par M. Alfred Croiset, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
Gœthe, Faust, par M. Lichtenberger.

Paris. — Imprimerie E. CAPIOMONT et V RENAULT, rue des Poitevins, 6.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

[illegible] — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.